

Le Chasseur de l'Orne

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Orne



BLAIREAU,
cartographier les garennes
p. 35

**Vous pouvez nous joindre au
02 33 67 99 39**

Les bureaux sont ouverts de 9 h à 17 h sans interruption

Coord. GPS : Latitude 48,773861
Longitude 0,040048



PLAN D'ACCÈS

à la Fédération des Chasseurs de l'Orne





LE MOT DU PRÉSIDENT

C'est toujours un réel plaisir de vous retrouver pour la nouvelle édition du « Chasseur de l'Orne ». Cela signifie le début d'une nouvelle saison. C'est aussi l'occasion pour moi de vous informer de l'avancée des dossiers et des sujets d'actualité.

Pour commencer, la question des dégâts de gibier qui retient depuis de longues années notre attention. Vous le savez, la facture dégâts causés par les cervidés et les sangliers est très élevée. Les événements d'Ukraine ont entraîné une forte hausse des cours et par voie de conséquence la facture dégâts qui atteint des sommets. Depuis cette envolée, le Conseil d'Administration n'a pas souhaité augmenter les cotisations des chasseurs. Un accord national appelé « plan de résilience » est venu au secours des Fédérations.

À propos des sangliers, nous avons changé de dispositif de marquage. L'ancien n'était effectivement pas très fiable mais avait été retenu suite à la défaillance de l'ancien fournisseur. Le modèle choisi pour cette année est plus résistant, tout en étant simple à mettre à l'oreille ou au tendon.

Le sujet préoccupant de la tuberculose bovine s'invite également dans l'actualité. Chasseurs, déterreurs, piégeurs sont en première ligne auprès des agriculteurs afin d'agir pour essayer d'enrayer le développement de cette maladie. En 2023, nous avons transmis pour analyse plus de 150 blaireaux pris par les piégeurs et déterreurs du secteur. Je tiens à les remercier pour les efforts produits. Le blaireau, possible vecteur de la maladie fait l'objet de très nombreuses démarches de la part de nos opposants qui ont obtenu la suspension de la période de chasse complémentaire. Cette décision a réjoui nos opposants, partisans de cette écologie punitive qui souhaiterait tout simplement voir la pratique disparaître. Le nerf de la guerre se trouve dans les chiffres que seuls les chasseurs sont à même de fournir. C'est pourquoi j'insiste sur l'importance du recensement des garennes à blaireaux sur votre territoire. Un article en page 35 vous explique comment procéder.

Au chapitre des actualités nous avons le système d'information sur les armes. Je sais la difficulté que certains d'entre vous rencontrent avec l'outil informatique, mais il faut

impérativement créer votre compte avant la fin de l'année. Vous trouverez un mode d'emploi en page 44 qui décrit la procédure « pas à pas ». Vous pouvez également vous rendre dans les points numériques listés dans l'article ou aux permanences organisées par la Préfecture.

Je voulais également vous dire quelques mots sur la politique environnementale de la Fédération. Nous avons mis en œuvre plusieurs dossiers pour maintenir ou améliorer la biodiversité dans l'Orne. Vous trouverez dans ces pages un article détaillant les travaux de génie écologique sur le Marais du grand Hazé, l'étude des discontinuités écologiques liées aux clôtures des haras (engrillagements) ainsi que la création d'une halte migratoire à Barville. Les chasseurs ornaux, en validant leur permis, versent une cotisation au fond « écocontribution » qui permet ces réalisations. Les chasseurs sont bel et bien les premiers écologistes de France.

Dernière actualité, la construction d'un stand de tir à Argentan. Cette structure qui servira de centre d'entraînement pour les Jeux Olympiques devrait être prête pour le mois de janvier prochain. La Fédération des Chasseurs de l'Orne est partenaire de cette réalisation. Nous aurons un accès privilégié à cette structure pour nos adhérents. Ainsi, les chasseurs qui le souhaitent, pourront se perfectionner au tir, régler leurs carabines grâce à des équipements modernes et sécurisés.

À la fin du mois de mai dernier, Xavier Brault, Technicien supérieur à la Fédération pendant 4 décennies a fait valoir ses droits à la retraite.

C'est un des piliers de notre Fédération qui s'en va. Sa grande rigueur, son professionnalisme, sa disponibilité et ses grandes connaissances vont nous manquer. Merci Xavier pour tout le travail effectué. Nous avons embauché 2 nouveaux personnels techniques qui prendront leur service début septembre.

À l'aube de cette nouvelle ouverture, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente saison 2023/2024, riche en plaisirs et en émotions et vous donne rendez-vous le 17 septembre au château de Carrouges pour l'événement « À Cor et à Cri ».

Amicalement en Saint Hubert.

Christophe de BALORRE
Président

SOMMAIRE

01 Le mot du Président

02 Le Conseil d'Administration

04 Assemblée Générale

04 Rapport moral et cynégétique

09 Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

12 Votes statutaires

13 Remerciements

14 Remise de médailles

16 Grand gibier

16 Cerf

17 Chevreuil

18 Plan de chasse cervidés

19 Plan de chasse Grand Gibier

20 Plan de gestion Sanglier

22 Indemnités

27 Les sapins de l'Espoir

28 Exposition des trophées de cerfs

30 Petit gibier

30 Lièvre

31 Perdrix

32 Migrateurs

34 Les chasseurs, sentinelles de la nature

35 Blaireau

36 Dossier environnement

41 Nature propre

42 Communiqué de presse

43 Le SIA

47 Ekoliens

48 Recensement des dégâts

49 Barème subventions

50 La louveterie

52 Associations

Directeur de la publication : C. de BALORRE

Tirage : 11 000 ex.

Dépôt légal : 3^e trimestre 2023

Conception maquette : Corine RÉMON

Impression : Compédit Beauregard S.A.

Z.I. Beauregard • 61600 La Ferté-Macé

Tél. : 02 33 37 08 33

Photos : Couverture :

www.stephanlevoe.com

• FDC61



Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
10-32-3010
pefc-france.org

DERNIÈRE MINUTE : La période complémentaire de vènerie du blaireau a été suspendue par le Tribunal Administratif de Caen.

Fédération départementale des Chasseurs de l'Orne

La Briqueterie - RD 113 - C. S. 70015 - 61310 GOUFFERN-EN-AUGE

Tél. : 02 33 67 99 39 • E-mail : fdc61@fdc61.fr



www.fdc61.fr



Le CONSEIL D'ADMINISTRATION



M. MARTIN Jean

204, La Bistièrre
61100 Cerisy-Belle-Étoile
Tél. 06 29 05 50 11



M. ROZEL Franck

Secrétaire

La Route
61220 St-Hilaire-de-Briouze
Port. 07 80 40 77 62



M. FRANÇOIS Jean-Claude

Vice-Président

11, rue du Parc
61150 Rânes
Tél. 06 46 40 04 75



M. DENIS Gérard

Trésorier-adjoint

Le Breuil
61440 St-André-
de-Messei
Port. 06 87 09 85 22



**M. PEIGNEY
Jean-Claude**

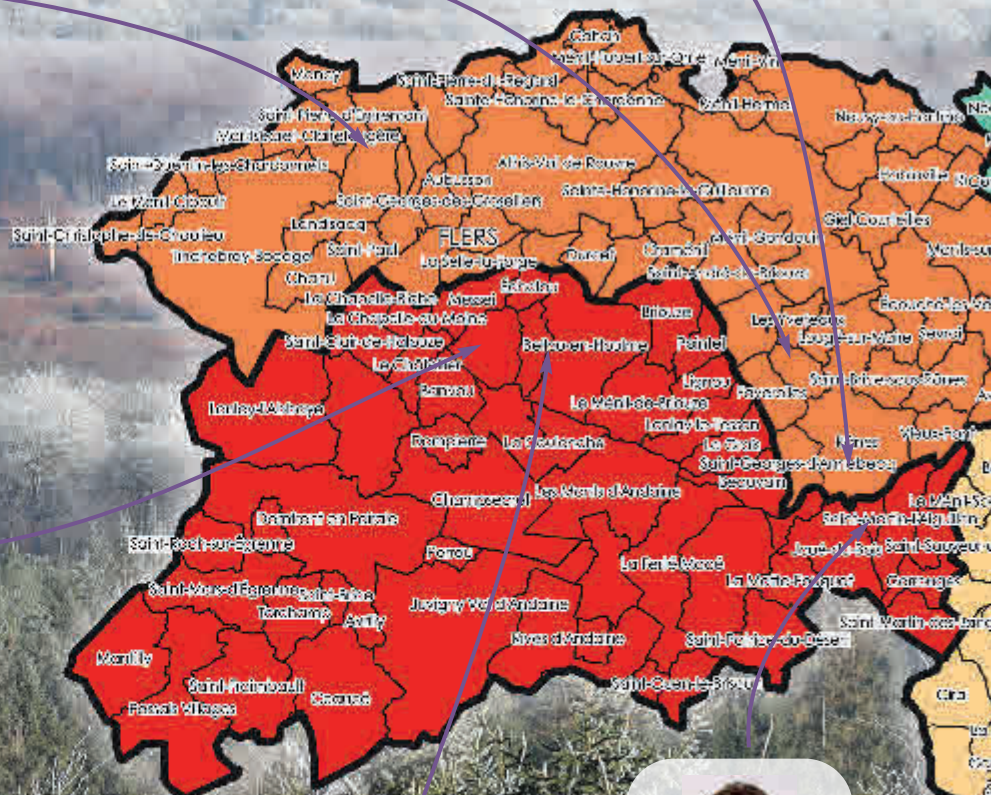
Le Beau Jardin
61220 Bellou-en-Houlme
Tél. 06 59 87 23 13



**Mme BOUDET
Jeanne-Marie**

Trésorière

La Forge
61320 Le Champ de la Pierre
Port. 06 73 02 89 57



SIÈGE SOCIAL

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'ORNE

La Briqueterie - RD 113
C.S. 70015
61310 GOUFFERN-EN-AUGE

Tél. : 02 33 67 99 39
Fax : 02 33 67 99 40
E-mail : fdc61@fdc61.fr
Site internet : www.fdc61.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi
De 9 h à 17 h sans interruption

SERVICE ADMINISTRATIF

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE
ET FINANCIÈRE
Martine VIVIER

INFORMATICIEN
Stéphane CHAUVEL

SECRÉTARIAT
Christelle CORBIN
Delphine LEVASSEUR
Sandrine PIJE

SERVICE TECHNIQUE

TECHNICIEN SUPÉRIEUR
Yves L'HONORÉ
Port. 06 37 81 68 55

TECHNICIEN
Melvin CHADÉ
Port. 06 30 82 49 06

TECHNICIENS ADJOINTS
Adrien LE CARPENTIER
Port. 06 20 64 40 45
Hubert LAMY
Port. 06 07 26 55 28

CHARGÉE MISSION
ENVIRONNEMENT
Fanny LE GUILLON

AGENT FÉDÉRAL
Jérôme HARDY
Port. 06 24 61 52 26

AGENT D'ENTRETIEN
Jacky GAUTIER



Vice-Président
Brévaux
61200 Commeaux
Port. 06 84 69 03 86



M. LEFÈVRE Bertrand

14, rue de l'Église
14700 St-Martin-de-Mieux
Tél. 06 84 69 65 07



M. VIVIÉ Jean

Le Bourg
61550 St-Évroult ND-du-Bois
Tél. 06 07 44 74 70



M. PRÉVOST
Jean-Pierre

4, Le Sapin Normandel
61190 Charencey
Tél. 06 11 24 36 89



M. LAMY Jean

6, impasse de l'Hoëne
61560 Bazoches-sur-Hoëne
Tél. 02 33 25 28 82



M. BUREAU Vincent

La Foretterie
61500 Le Bouillon
Tél. 06 72 02 82 31



M. HUREL Francois

Falandre
61380 MAHÉRU
Tél. 06 08 97 62 39



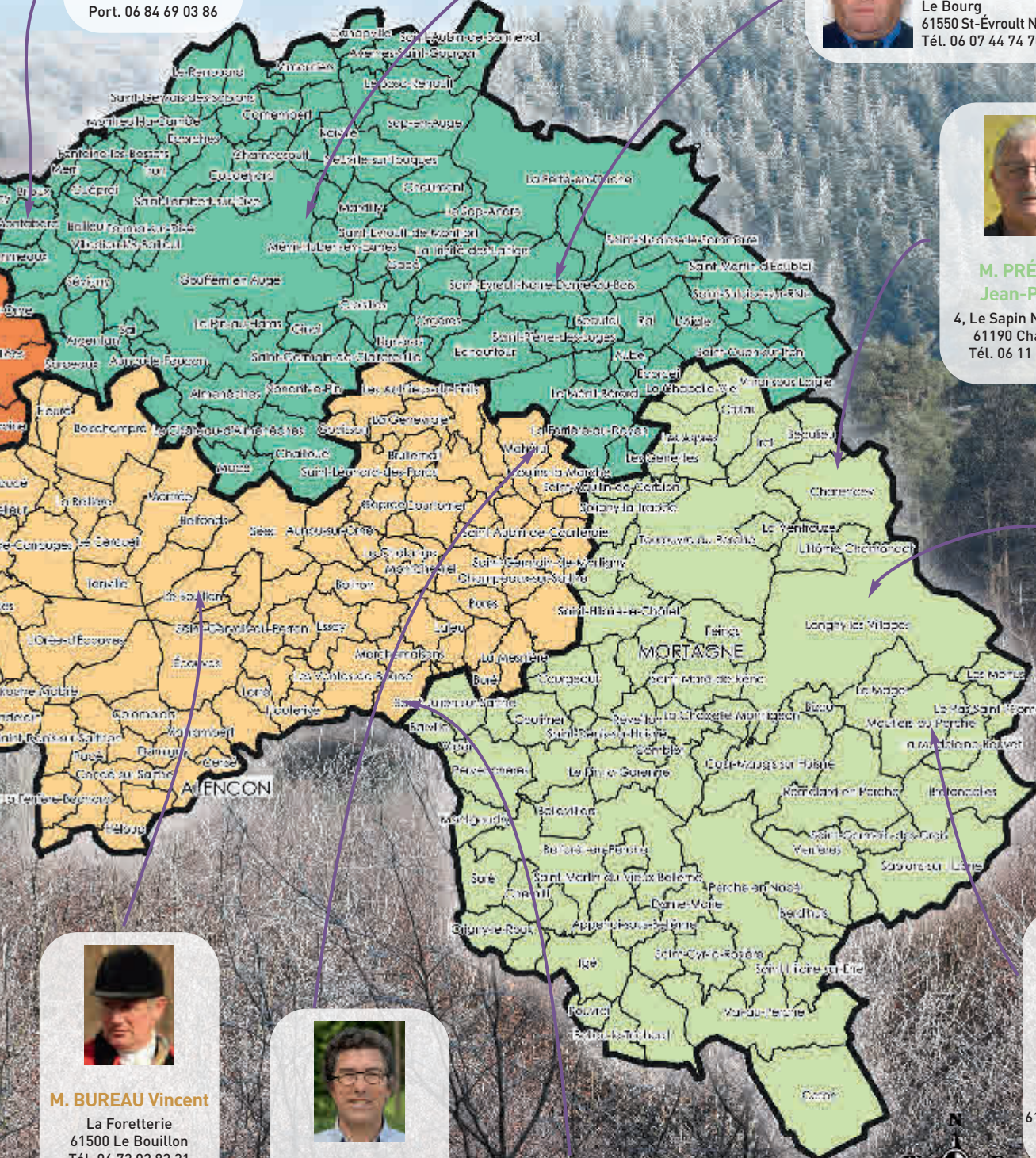
M. de BALORRE
Christophe

Président
Les Noës
61170 St-Léger-sur-Sarthe
Tél. 06 80 15 66 61



M. POISOT Louis

La Trépaillère
61110 Moutiers-au-Perche
Tél. 06 75 92 65 51





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RAPPORT MORAL

Samedi 22 avril 2023 à 9 h 30 au Carré du Perche
(23, rue Ferdinand de Boyères, Mortagne-au-Perche)

Seul le prononcé fait foi.

Mes chers Amis,

Comme chaque année, c'est avec un réel plaisir que nous nous retrouvons pour présenter le bilan de la Fédération pour la saison écoulée, ainsi que les sujets qui animent le milieu de la chasse ces derniers temps.

Commençons par le traditionnel bilan cynégétique ornaïs.



RAPPORT CYNÉGÉTIQUE PETIT GIBIER



Le Lièvre

Après quelques années caractérisées par une nette augmentation, **les populations ont tendance à se stabiliser à un bon niveau**. Malgré tout, les chasseurs ne profitent pas de cette embellie. Nous constatons une forte mortalité intervenant entre les comptages de janvier et l'ouverture de septembre. Un ensemble de facteurs sont certainement à la base de ces disparitions : prédation, maladie, route et machinisme agricole.

La Perdrix

Depuis quelques années, **l'espèce s'est stabilisée à des niveaux faibles**. Espèce emblématique de nos plaines céréalières, elle subit de plein fouet l'évolution des pratiques agricoles et des changements climatiques. En effet, la période de reproduction chez la perdrix reste identique avec un pic d'éclosion autour du 10 juin, mais les récoltes des céréales se font avec au moins 3 semaines d'avance par rapport aux années 1980. D'où une

surmortalité des jeunes, incapables de se défendre devant les engins agricoles.

Les prélèvements restent donc volontairement faibles, mais permettent d'entretenir la flamme nécessaire à la motivation des chasseurs de plaine qui, envers et contre tout, continuent d'implanter des cultures à gibier, d'agrainer et de piéger les nuisibles dans l'espoir de lever, à l'ouverture, une belle compagnie.

La Bécasse

Plutôt une bonne année pour la bécasse. La sécheresse aura tout de même eu une incidence, notamment en début de saison où les sols secs n'auront pas permis d'accueillir la morderée. **Les effectifs sont stables au niveau européen depuis plusieurs années**, contrairement à ce qu'annoncent certaines associations dites environnementales.

Le Gibier d'eau

Une nouvelle fois, la saison a été compliquée. La sécheresse que nous avons vécue aura posé quelques problèmes. Bien souvent, les mares sont restées vides jusqu'au mois d'octobre. En plus de la sécheresse, il y a eu la grippe aviaire qui a engendré des contraintes supplémentaires, voire des interdictions totales dans les zones infectées. Je sais que nos amis chasseurs de gibiers d'eau s'adaptent et font preuve de patience pour vivre leur passion. Nous ne pouvons pas faire autrement et je les en remercie.

Le Blaireau

Comme je vous l'avais annoncé l'an passé, nos « amis » protecteurs de la nature, grâce à leurs efforts, ont réussi à mettre le doute dans la tête des juges qui ont suspendu en urgence une partie de la période complémentaire de déterrage du blaireau. Nous attendons toujours le jugement sur le fond.

Une étude récente faite à l'échelle nationale par la Chambre d'Agriculture montre que **la population de blaireau se porte bien**. La pratique du déterrage ne remet donc pas en cause la dynamique de la population. Si la période complémentaire était si néfaste pour l'espèce, il y a bien longtemps que cette activité plus que centenaire aurait eu la peau du blaireau.

Dans le même temps, la situation sanitaire s'est aggravée dans le département au regard de la tuberculose bovine.

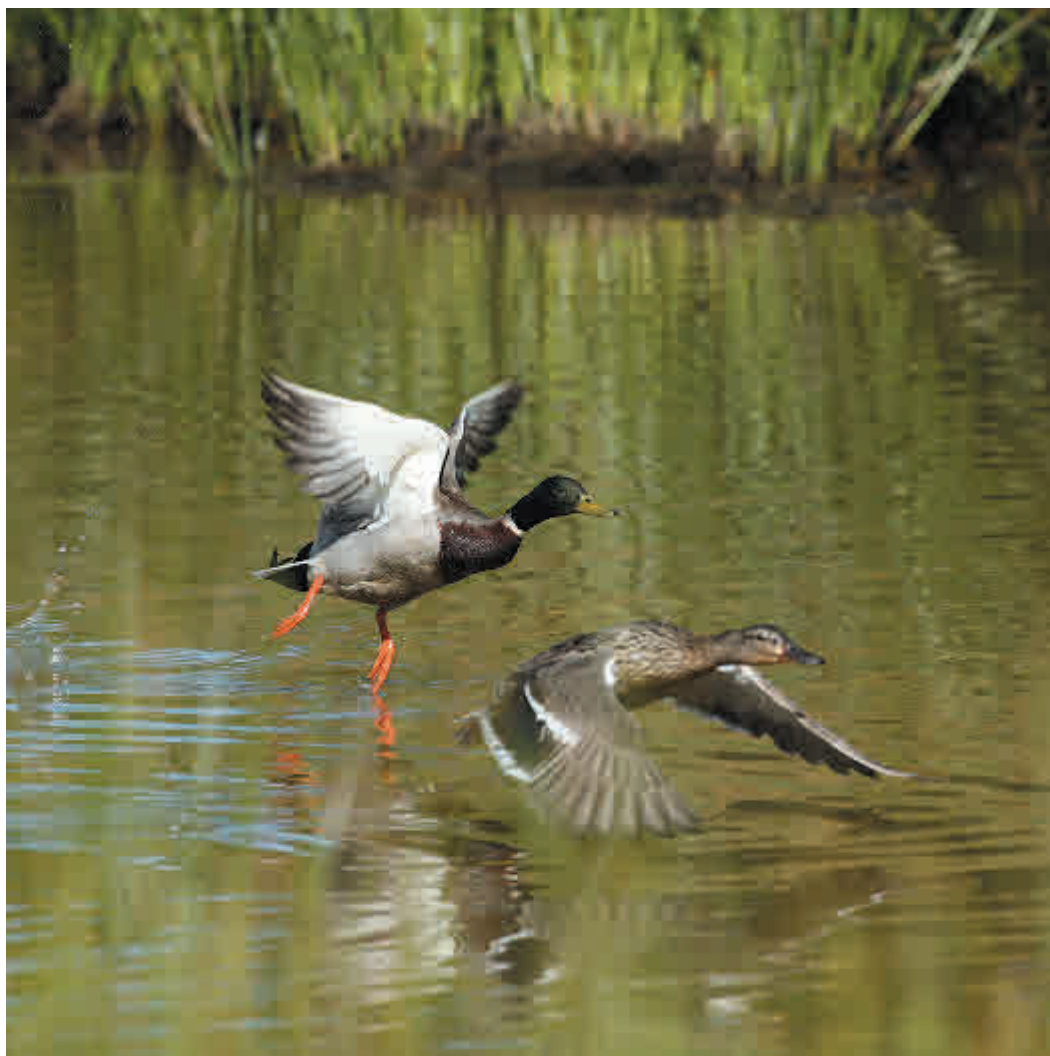
Il y a maintenant 4 ans qu'une zone infectée persiste dans le département. Les premiers cas de tuberculose sont apparus en 2019 dans quatre élevages de Ménil-Hubert-sur-Orne. Des mesures de confinement ont alors été mises en place

chez les éleveurs du secteur. Dans le même temps, les populations de blaireaux ont été testées afin de voir si les animaux sauvages étaient porteurs de la tuberculose bovine. Dès la première heure, chasseurs et piégeurs se sont mobilisés pour venir en aide aux éleveurs. En 2021, suite à un premier cas découvert sur un blaireau, le dispositif de surveillance de la faune sauvage a été renforcé, notamment par un piégeage accru des blaireaux et une extension des analyses aux sangliers avec une augmentation de la pression de chasse. Au total 294 blaireaux et 130 sangliers ont été collectés et analysés, 9 blaireaux se sont révélés positifs.

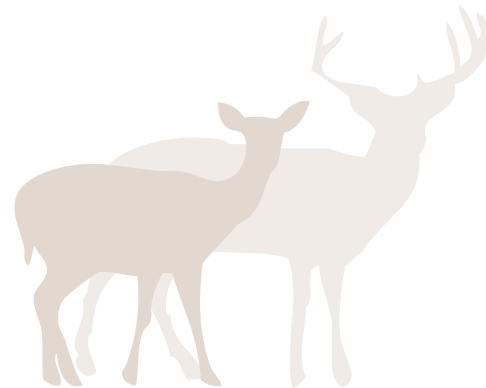
Malgré cette mobilisation, les cas en élevage se sont multipliés. Depuis, de nouveaux foyers ont été découverts et la zone d'action et de surveillance a été étendue. Des élevages ont même été touchés à plusieurs reprises. Quand on pense qu'à chaque fois le cheptel doit être

abattu, je comprends le désarroi des éleveurs.

Dans la situation actuelle, les services de l'État nous demandent à nouveau notre aide. **Soyons présents et faisons notre maximum même si nous avons l'impression que l'aide est unilatérale dans le dossier « blaireau »**. La CDCFS qui s'est tenue il y a quelques jours a laissé en suspens l'arrêté de période complémentaire pour la vènerie du Blaireau. Je crains que dans un avenir proche, les chasseurs cessent de coopérer. J'ose espérer que chacun en prenne conscience et qu'un jour nous serons considérés en retour... Un début d'espoir, le Sénat, après une pétition organisée par l'ASPAS a rendu son rapport et conforte la légitimité de la vènerie du blaireau, ainsi que de la grande vènerie. Elle a tout de même émis quelques recommandations pour faire évoluer la pratique dont la formation des maîtres d'équipages.



GRAND GIBIER



Le Chevreuil

En 2022/2023, l'attribution du plan de chasse **a dépassé les 7 500 chevreuils (7 559), nouveau record d'attribution dans le département de l'Orne.** L'attribution du plan de chasse 2023/2024 devrait être légèrement en hausse, avec de fortes disparités entre les massifs.

Le Sanglier

Les prélèvements de sangliers sont **en baisse pour la 3^e année consécutive avec cette année 4 387 sangliers déclarés prélevés.** Malgré tout la facture dégâts ne baisse pas pour diverses raisons et notamment l'envolée des cours des céréales. La relation entre les dégâts de sangliers et la population n'est pas une équation linéaire. Beaucoup d'autres facteurs entrent en ligne de compte. La vitesse d'enlèvement des récoltes, la fructification forestière, les conditions climatiques au printemps et à la récolte, ainsi qu'une multitude d'autres facteurs qu'on ne maîtrise pas comme le dérangement en forêt.

Le Cerf

Les populations de cerfs se portent très bien. Le plan de chasse 2023/2024 devrait frôler les 2 000 animaux attribués contre 1 886 l'an passé. Cette bonne forme des populations pose d'ailleurs des problèmes de dégâts agricoles. La part des dégâts de cervidés avant le printemps atteint plus de 50 % du montant des indemnisations au niveau départemental. Cette tendance est encore plus marquée si on regarde plus particulièrement le massif de Saint-Évroult où les dégâts de cerfs atteignent presque 80 %. Nous savons en partie d'où vient le problème, la propriété de Monsieur Besson, qui ne permet pas d'opérer une gestion optimale de la population sur le massif. Sans aide de la part des services de l'État, je pense que nous aurons du mal à venir à bout du problème. La

situation pourrait même se compliquer au niveau départemental au regard du grand gibier, car des « havres de paix » se multiplient dans notre département, notamment une propriété sans chasse d'environ 200 ha dans le Pays d'Auge... Chacun est effectivement libre de ses opinions mais si nous avons des droits, nous avons également des devoirs. Si les dégâts se multiplient autour de ces propriétés, nous devons réagir rapidement. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser la situation se détériorer.

Ce petit point sur les dégâts de gibier me permet de passer aux sujets du moment. C'est un dossier qui est devenu, pour un certain nombre de Fédérations, un dossier intenable financièrement. La crise ukrainienne a fini par achever un système qui était déjà bien malade. La diminution du nombre de chasseurs, l'augmentation du nombre de territoires sans chasse, l'envolée du cours des denrées ont conduit l'État à accompagner financièrement les fédérations et les agriculteurs dans une réforme du système. Dans un premier temps en compensant pour l'année 2022 le différentiel des cours liés à la guerre en Ukraine, c'est le plan de résilience. 415 000 € ont été perçus par la Fédération de l'Orne ; 145 000 € pour la saison 2021/2022 et 270 000 € pour la saison 2022/2023, le tout intégralement reversé au monde agricole.

À notre connaissance, le plan de résilience est terminé, il devrait être remplacé par un contrat d'objectif, lié à l'accord tripartite signé lors du salon de l'agriculture entre la FNC, les agriculteurs et l'État. Ce dernier vient de mettre sur la table une enveloppe nationale de 60 M€ sur 3 ans pour permettre sa mise en œuvre. Bien évidemment, il va nous être demandé des contreparties et notamment la diminution des surfaces détruites de l'ordre de 20 à 30 % par rapport à l'année 2019 qui était pour nous une très grosse année de dégâts.

Nous verrons les modalités de ce plan dans les mois à venir avec une traduction réglementaire de cet accord par les services de l'État. Il ne faudra pas que nous soyons réduits à la fonction de régulateur.

**Être chasseur,
est notre passion,
pas notre métier !**

La régulation et la préservation des équilibres sont les conséquences de cette passion, en aucun cas, ils ne peuvent en être la cause.

Quand on a compris cela, on comprend le rapport séculaire qui existe entre les hommes, les animaux et la nature.

Il faut d'ailleurs expliquer cela, expliquer la chasse à ceux qui ne la connaissent pas. Je ne dis pas de l'expliquer à ces fanatiques qui font la une des journaux et des réseaux sociaux mais l'expliquer à nos voisins, nos amis ou au grand public avec comme exemple la communication nationale qui est diffusée depuis le début du mois sur les grandes chaînes de télévision. La chasse n'était-elle pas la première activité de l'homme, c'est un contexte particulier de connexion à la nature où l'acte en lui-même fait partie de quelque chose de plus grand.

Le devenir de la chasse passera par ces explications, j'en suis convaincu, il passera également par l'action environnementale et la gestion de la biodiversité. Ce travail est fait depuis toujours par les chasseurs, mais il s'amplifie et devient plus visible sous l'impulsion de l'écocontribution. En 2022, nous avons finalisé 3 dossiers dont le budget global atteint les 250 000 €. C'est dire si les chasseurs ornaient investissent dans l'environnement et la biodiversité.

Nous avons réalisé une étude des discontinuités écologiques liées aux clôtures de haras. Au pays du cheval, cette étude, unique en France, paraissait très pertinente. Nous avons observé depuis quelques années que les clôtures avaient tendance à être de plus en plus hermétiques, impactant ainsi les déplacements des animaux. Nous avons donc recensé l'ensemble des exploitations équinées et diagnostiqué environ 600 km de clôtures. L'étude a montré qu'une partie d'entre elles posait problème (9 %). La phase suivante pour ce dossier va consister à proposer des aménagements aux propriétaires.

Le second dossier finalisé en 2022 est l'étude réalisée sur notre propriété de Barville. Nous possédons depuis une vingtaine d'années une quarantaine d'hectares de prairies humides dans la vallée de la Sarthe. Nous avons commandé une étude approfondie du site à un cabinet qui a réalisé des inventaires faunes et flores très complets ainsi que l'étude du fonctionnement hydrographique des fossés qui quadrillent la zone. Cette étude a permis de mettre en évidence des dizaines d'espèces végétales et animales dont plusieurs d'importance patrimoniale.

Je ne vous détaille pas tout mais vous pouvez consulter l'étude sur notre site Internet si vous le souhaitez.

Au vu du potentiel environnemental exceptionnel de cette zone, un dos-

sier de déclaration de travaux d'aménagements est maintenant entre les mains de l'administration. Nous sommes dans l'attente de leur réponse, favorable, je n'en doute pas.

La troisième réalisation a porté sur le marais du grand Hazé. Les chasseurs ont depuis très longtemps investi du temps et de l'argent par le biais de la Fédération et des associations de chasses locales de Briouze et Bellou-en-Houlme.

Sans le travail des chasseurs, le marais ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui, un site d'exception qui profite au plus grand nombre ! Sa dynamique pose toutefois des problèmes car il a naturellement tendance à se refermer. Il faut donc périodiquement intervenir pour couper les arbres qui repoussent. Nous avons mené une opération cet été dans le cadre de l'écocontribution pour « déboiser » un peu plus de 5 ha.

Tous ces dossiers, qui sont, comme vous le voyez de belles réalisations, sont complexes à mettre en place, notamment pour obtenir les autorisations administratives nécessaires.

Autre sujet important pour l'avenir de la chasse, c'est bien sûr celui de la sécurité. Je peux vous annoncer les chiffres non officiels pour la saison qui vient de s'écouler et ils sont bons, n'en déplaise à certains, avides de sensationnalisme et aux influenceurs des réseaux qui par le battage médiatique qu'ils en font, influencent la perception du grand

public. Même nous, qui en tenons le compte, finissons par croire à des augmentations.

Il n'en est rien, 70 accidents ont été comptabilisés et seulement 6 morts sont à déplorer. Ce sont les niveaux les plus bas de l'histoire de la chasse française, mais ça, vous ne le verrez pas dans les médias, aucun gros titre nous félicitant pour notre travail de formation, notre rigueur et nos résultats plus qu'encourageants.

Malgré ces bons résultats, l'État sous pression a élaboré un plan pour la sécurité à la chasse composé de 14 mesures. Certaines existent déjà dans le département de l'Orne. Je vous présente les plus emblématiques :

- Interdire la chasse sous l'emprise de l'alcool ou de drogue. Je constate que les stéréotypes ont la vie dure. Il s'avère que moins de 10 % des accidents de chasse sont liés à la consommation d'alcool, ce qui est très inférieur aux statistiques des accidents de la route (environ 25 %).
- Harmoniser les règles de sécurité, favoriser les pratiques de chasse les plus sûres (tir posté, traque affût).
- Renforcer les peines complémentaires type retrait de permis.

Toutes ces mesures vont nécessiter des évolutions législatives auxquelles nous porterons, encore une fois, toute l'attention nécessaire, tout comme nos parlementaires ornaux ici présents, j'en suis convaincu.



J'en profite pour les remercier ici, pour le soutien qu'ils nous apportent lors de l'examen de ces dossiers. Le dernier en date est la proposition de loi déposée, au début de ce mois, par monsieur Charles Fournier, député écologiste, dont le seul point était l'interdiction de la chasse le dimanche et dont l'intention première est de tuer la chasse populaire. Par manque de temps cette proposition n'a pu être étudiée, mais vous pouvez en être sûr, elle reviendra sur le tapis dès que l'occasion leur en sera donnée.

Dans ce contexte tendu, où la chasse est devenue un sujet médiatique permanent, voir un projet politique, il est d'autant plus important d'expliquer notre pratique et de combattre le sentiment de peur démesurée, au regard de la réalité des chiffres, qui s'est installé chez certains usagers de la nature. Nos détracteurs font énormément de bruit, se moquent de la vérité, pratiquent la *fake news* avec une facilité déconcertante et esquivent le vrai débat pour mieux scinder la société en deux blocs. Diviser pour mieux régner !!! Voilà ce que font nos détracteurs.

Dans cette bataille de l'opinion, comme je vous le disais, chacun peut apporter sa pierre à l'édifice. Il suffit d'expliquer simplement ce que nous faisons à la chasse et en dehors. Vous pouvez inviter des amis qui ne connaissent pas notre monde à le découvrir lors d'une partie de chasse. Vous pouvez également valoriser nos actions en leur présentant par exemple les projets éco-contribution dont je vous ai parlé tout à l'heure ou en les invitant aux journées « **j'aime la nature propre** ». Un grand merci, d'ailleurs, aux participants de l'édition 2023 et à toutes les associations spécialisées du département qui font vivre cet événement. Les chasseurs sont des écologistes qui agissent. Ils agissent pour leur passion, pour la biodiversité et finalement pour le bien commun.

Pour les autres dossiers qui nous occupent il y a le Système d'Information sur les Armes, plus connu sous le nom de SIA. Ce système mis en place depuis un peu plus d'un an nous est imposé par le ministère de l'Intérieur. Beaucoup ont déjà créé leur compte. Pour ceux qui ne l'ont pas fait, vous avez jusqu'au 1^{er} juillet.



Je sais que bon nombre d'entre vous sont allergiques à l'informatique mais c'est une obligation. La manipulation n'est pas insurmontable et vous pouvez vous faire aider par un membre de la famille. Les services de la Fédération sont également à votre disposition. Si vous ne faites pas la démarche, vous perdrez le droit de détenir une arme, alors pas d'hésitation. Cela prend 15 minutes et après vous êtes tranquille.

Il faut vous munir de votre permis de chasser, de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile. Vous pouvez utiliser votre téléphone pour les prendre en photo et les télécharger sur le compte. Normalement les armes que vous avez déjà déclarées doivent remonter automatiquement sur votre compte. Si ce n'est pas le cas, vous devrez le faire manuellement. À noter, qu'il n'est pas obligatoire de déclarer les fusils de chasse à un coup par canon, détenus avant 2011.

Autre actualité, nous avons la **loi sur les parcs et enclos qui vient d'être votée** et publiée au *Journal Officiel*. Ce nouveau texte issu des trames vertes et bleues visait particulièrement les territoires de Sologne mais s'applique sur le territoire national. Il doit permettre la libre circulation de la faune sauvage. Pour faire simple, toutes les clôtures, à plus de 150 m d'une habitation et posées après 1992 devront être des clôtures non vulnérables, posées à 30 centimètres au-dessus de la surface du sol et ne dépassant pas 1,20 mètre de haut.

Bien évidemment la loi a prévu des exceptions au dispositif, c'est notam-

ment le cas pour la protection des cultures, pour les élevages équin ou les parcs d'entraînements de chiens de chasse.

En dehors de ces quelques exceptions les clôtures installées après 1992 devront être mises en conformité avec la loi avant le 1^{er} janvier 2027.

Les parcs et enclos antérieurs au 6 octobre 1992 peuvent conserver leurs clôtures, les travaux d'entretien devront se faire aux nouvelles normes.

En contrepartie, le législateur a prévu un délit d'intrusion sur les propriétés privées pancartées qui pourra être puni d'une amende de 135 €.

Et maintenant l'Europe. Elle nous cause bien des tracas. Une nouvelle réglementation concernant l'utilisation et le port du plomb en zone humide et à moins de 100 m de celle-ci a été instaurée par la Commission européenne. Depuis le 15 février dernier, il est théoriquement interdit de tirer, mais également d'avoir dans ses poches des cartouches chargées de grenaille de plomb. Comme si la détention pouvait entraîner une quelconque pollution. Il est clair que **l'objectif de la Commission européenne est d'interdire l'usage du plomb partout** et par cette nouvelle contrainte qui nous serait imposée, elle espère que de nombreux chasseurs raccrocheront définitivement l'arme du père ou du grand-père avec laquelle ils chassent depuis toujours. Nous pourrions comprendre la nécessité d'une telle réglementation si le plomb ne servait pas de simple prétexte. La Commission estime qu'un million d'oiseaux meurent de saturnisme chaque année, or, vous le savez en cette période de grippe aviaire, la faune est scrutée, le moindre oiseau découvert mort est tout de suite analysé. J'en veux pour exemple cette mouette retrouvée morte à Boitron, après analyse, morte de grippe aviaire avec les conséquences que nous avons déjà évoquées. Par contre, nous n'avons jamais trouvé dans nos analyses d'oiseaux morts de saturnisme. Pas un, alors que des millions en mourraient. Je me pose des questions... Je sais que la toxicité du plomb est avérée en laboratoire mais en nature, elle ne semble pas si terrible...

Et je ne suis certainement pas le seul à penser cela. **Plusieurs pays qui avaient anticipé et interdit l'usage du plomb, reviennent sur leurs décisions.** C'est le cas notamment en Norvège qui autorise à nouveau l'utilisation du plomb après 16 ans d'interdiction. Ce retour d'expérience aurait pu s'accompagner d'une prise de conscience de la Commission, cela aurait dû l'aider à se poser les bonnes questions, mais hélas, encore une fois, elle conserve une vision dogmatique. Nous sommes à la merci du bon vouloir de quelques fonctionnaires européens qui se plaisent à théoriser la nature et qui sont bien éloignés de la ruralité et de nos préoccupations quotidiennes.

Elle cherche à tuer toutes les chasses traditionnelles et s'attaque maintenant aux palombières. Si cette décision est prise, les chasseurs des Fédérations des Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Gironde ont voté à une écrasante majorité l'arrêt de la régulation du grand gibier. Peut-être est-ce la bonne solution ?

La Commission européenne cherche donc à supprimer les chasses traditionnelles et dans le même temps, tenez-vous bien, elle prône la diversité culturelle et affirme que cet aspect est essentiel pour nos sociétés. Deux poids, deux mesures.

Voilà tout ce dont je voulais vous parler aujourd'hui, tout n'est pas réjouissant mais nous devons rester mobilisés et nous battre pour défendre notre passion et nos modes de vie. La chasse et la ruralité sont ancrés au cœur de nos campagnes et rien, ni personne ne pourra imposer une vision bureaucratique si nous nous mobilisons ensemble. Le combat finit toujours par payer quand la cause est juste. Nous sommes 23 millions de femmes et d'hommes qui vivent et travaillent dans nos campagnes. Notre mobilisation doit pouvoir faire la différence.

Merci à tous d'être présents aujourd'hui, merci de vous intéresser à nos travaux et surtout merci de votre engagement au quotidien qui, j'en suis sûr, fera la différence demain.



Monsieur Sébastien Landais,
expert-comptable.



Madame Jeanne-Marie Boudet,
trésorière.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2022

BILAN PASSIF

		30/06/2022	30/06/2021
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	15 245	15 245
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	3 892 381	3 483 619
FONDS DEDIES	Autres réserves		
	Report à nouveau	904 489	904 489
	Excédent ou déficit de l'exercice	- 141 256	408 762
	TOTAL (I)	4 670 859	4 812 115
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
PROVISIONS	Fonds dédiés	430 771	31 433
	TOTAL (II)	430 771	31 433
EMPRUNTS ET DETTES	Provisions pour risques	126 061	160 980
	Provisions pour charges		
EMPRUNTS ET DETTES	TOTAL (III)	126 061	160 980
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	91 902	120 701
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 400	94 846
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	135 157	164 213
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 423	7 172
	Autres dettes	670 544	192 334
	Instruments de trésorerie		
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF	Produits constatés d'avance		
	TOTAL (IV)	948 426	579 266
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		6 176 117	5 583 794

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FDC61 relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit : nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance : nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe des comptes annuels relative aux faits caractéristiques de l'exercice liés à l'attribution d'une aide financière exceptionnelle dans le cadre du plan de résilience mis en place par l'État.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment concernant les indemnités des dégâts des gibiers et la conformité de la présentation des comptes annuels par rapport au référentiel associatif. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne com-

BILAN ACTIF

		Du 1/07/2021 au 30/06/2022		Au 30/06/2021	
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets et droits similaires	28 455	28 455		3 943
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Terrains	112 223	71 697	40 526	50 936
	Constructions	1 974 327	1 058 869	915 458	972 406
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	151 536	143 796	7 740	11 121
	Autres immobilisations corporelles	344 605	307 555	37 050	51 083
	Immobilisations corporelles en-cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Participations				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations T.I.A.P.				
	Autres titres immobilisés	214 305		214 305	214 077
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)		2 825 451	1 610 372	1 215 079	1 299 793
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Stocks et encours	59 750		59 750	59 004
	Avances et acomptes versés				
	Créances (2)				
	Usagers et comptes rattachés	8 653		8 653	8 313
	Comptes affiliés				
	Autres créances	743 349		743 349	127 922
DIVERS	V.M.P.	3 812 237		3 812 237	3 783 611
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	314 402		314 402	273 456
	Charges constatées d'avance (2)	22 647		22 647	31 695
COMPTES DE RÉGULARISATION	TOTAL (II)	4 961 039		4 961 039	4 284 001
	Frais d'émission d'emprunts à évaluer (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Écarts de conversion actif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	7 786 490	1 610 372	6 176 117	5 583 794

(1) Part - d'1 an.

(2) Part à + 1 an.

Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents.
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle.
	Dons en nature restant à vendre.

portant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque

l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volon-

COMPARATIF DU COMPTE DE RÉSULTAT

taires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caen, le 20 avril 2023

FIDORG AUDIT SAS

Le commissaire aux comptes associés

Manuel LE ROUX

SERVICE GÉNÉRAL	30/06/2022	30/06/2021
Ventes de marchandises		
Production vendue – Biens	1 212 271	1 165 998
Production vendue – Services	105 633	107 616
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		
Concours publics et subventions d'exploitation	772 692	243 437
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	279 037	205 996
Cotisations	771 938	780 011
Utilisations des fonds dédiés	29 367	3 146
Autres produits	57 091	52 706
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 228 029	2 558 910
Achats de marchandises (y compris de douane)	1 394 820	659 682
Variation de stock (marchandises)	- 746	- 22 821
Autres achats et charges externes	468 765	433 939
Aides financières	149 235	153 484
Impôts, taxes et versements assimilés	28 582	28 929
Salaires et traitements	556 485	506 300
Charges sociales	197 700	158 632
Dotations aux amortissements sur immobilisations	94 221	124 937
Dotations aux provisions		26 356
Reports en fonds dédiés	430 771	31 433
Autres charges	61 068	57 159
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 380 901	2 158 030
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 152 873	400 880
Produits financiers de participations	1 159	2 137
Autres intérêts et produits assimilés	18 424	23 566
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	19 583	25 703
Intérêts et charges assimilées	1 324	1 694
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1 324	1 694
2 – RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	18 258	24 009
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	- 134 614	424 889
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 399	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	1 399	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 824	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	3 824	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	- 2 425	
Impôts sur les bénéfices (VI)	4 216	16 127
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	3 249 010	2 584 613
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	3 390 266	2 175 851
5 – EXCÉDENT OU DÉFICIT (total des produits – total des charges)	- 141 256	408 762

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023-2024

LES PRODUITS	SECTEUR GÉNÉRAL	SECTEUR DÉGÂTS	SECTEUR ÉCOCONTRIBUTION	BUDGET CONSOLIDÉ
Ventes de marchandises et prestations de service	167 250	788 400	-	955 650
Droits Timbres	38 400	-	-	38 400
Compensation bi-départementaux temp., FNC	53 775	-	-	53 775
Subvention FRC FDC éco-contribution	-	-	95 629	95 629
Participation Territoriale	-	262 500	-	262 500
Péréquation Réforme	58 545	-	-	58 545
Timbres Fédéraux Départementaux	190 893	107 775	-	298 668
Timbres Fédéraux Nationaux	383 421	233 444	-	616 865
Adhésions des territoires dégâts	-	32 000	-	32 000
Subventions	11 500	-	47 885	59 385
Autres produits de gestion courante	338 142	1 500	-	339 642
Produits financiers	15 000	-	-	15 000
Produits exceptionnels	-	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS	1 256 926	1 425 619	143 514	2 826 059
LES CHARGES	SECTEUR GÉNÉRAL	SECTEUR DÉGÂTS	SECTEUR ÉCOCONTRIBUTION	BUDGET CONSOLIDÉ
Achats et services extérieurs	383 887	1 479 190	1 719	1 864 796
Impôts et taxes	27 500	497	-	27 997
Charges de personnel	596 642	169 377	7 862	773 881
Autres charges de gestion courante	109 700	-	-	109 700
Frais relatifs éco-contribution	-	-	86 048	86 048
Subventions	-	43 200	47 885	91 085
Charges financières	1 000	-	-	1 000
Charges exceptionnelles	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions pour risques et charges	59 582	10 000	-	69 582
Impôts sur les bénéfices	3 500	-	-	3 500
TOTAL DES CHARGES	1 181 111	1 702 264	143 514	3 027 589
RÉSULTAT BUDGET PRÉVISIONNEL 2023/2024	75 115	276 645	0	201 530

Le déficit consolidé prévu pour 2023/2024 s'élève à 201 230 €. Celui-ci se décompose ainsi :

• un déficit prévu pour le service dégâts s'élève à 276 645 € ;

• qui sera atténué par un bénéfice du service général de 75 115 €.

Le déficit consolidé de 201 530 € sera donc absorbé par les fonds propres de la Fédération.

VOTES STATUTAIRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

1^{re} résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du cabinet comptable et le rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Adoptée à l'unanimité moins 1 abstention

2^e résolution

L'Assemblée Générale donne *quitus* au Conseil d'Administration de leur gestion au titre de l'exercice 2021/2022. Elle demande, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter dans des comptes de réserves le résultat de l'exercice s'élevant à : – **141 256 €**

Adoptée à l'unanimité

3^e résolution

Cotisation à la Fédération Régionale des Chasseurs de Normandie pour la saison 2023/2024.

Cotisation forfaitaire : **500 €**
Cotisation par chasseur : **1 €**

Adoptée à l'unanimité

4^e résolution

Le Conseil d'Administration vous propose de reconduire les montants suivants :

Adhésion
des territoires **20 €**
et pour

Les contrats de service

- Droit fixe annuel **30,50 €**
- Droit proportionnel **0,20 €/ha**

Montants inchangés par rapport à la saison précédente.

Adoptée à l'unanimité

5^e résolution

Cotisation fédérale : le montant minimum fixé par la Fédération Nationale des Chasseurs est de 60 € pour la campagne 2023/2024. Le Conseil d'Administration vous propose :

Cotisation fédérale : **61 €.**

Montant inchangé par rapport à la saison précédente.

Adoptée à l'unanimité

6^e résolution

Financement pour la prévention et l'indemnisation des dégâts de gibiers :

- Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de maintenir la contribution départementale « grands gibiers » à **45 €.**
- **Timbre temporaire « grand gibier »**
9 jours : **35 €.**
3 jours : **25 €.**

Montants inchangés par rapport à la saison précédente.

Adoptée à l'unanimité

7^e résolution

Le Conseil d'Administration vous propose les montants suivants pour les bracelets grands gibiers 2023/2024 :

> cerf	240 €
> cerf indifférencié	240 €
> daguet	220 €
> biche	220 €
> jeune	190 €
> daim et mouflon	50 €
> chevreuil	25 €
> sanglier	20 €

Montants inchangés par rapport à la saison précédente.

Adoptée à l'unanimité

8^e résolution

Financement pour la prévention et l'indemnisation des dégâts de gibiers : le Conseil d'Administration propose de reconduire la participation territoriale dans les conditions suivantes :

> Paiement par les attributaires de plan de chasse.

> Calcul de la participation de manière unitaire sur le département.

Montants :

1,28 €/ha boisé ou en friche

0,57 €/ha de Surface Agricole Utile

Montants inchangés par rapport à la saison précédente.

Adoptée à l'unanimité

9^e résolution

Suite à la présentation du budget prévisionnel 2023/2024 par la trésorière de la Fédération, l'Assemblée Générale approuve celui-ci qui se caractérise par un :

> total de produits de **2 826 059 €**
> total de charges de **3 027 589 €**

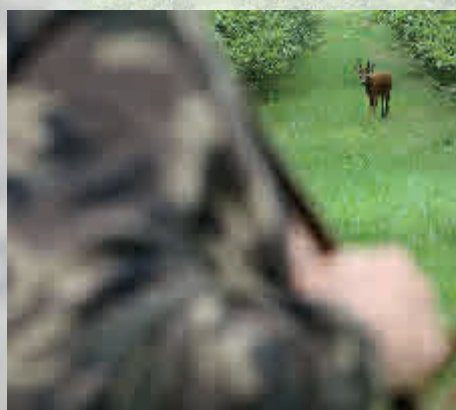
d'où un déficit consolidé de – 201 530 € qui sera absorbé par les fonds propres de la Fédération.

Adoptée à l'unanimité moins 1 abstention

10^e résolution

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à procéder aux opérations administratives et financières d'acquisitions, d'échanges ou de ventes d'immeubles nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Fédération ou à la gestion.

Adoptée à l'unanimité





Xavier

REMERCIEMENTS



J'en arrive maintenant à la mauvaise nouvelle du jour, **Xavier Brault** a décidé de nous lâcher. J'ai tout essayé pour tenter de le garder mais rien n'y a fait, il a décidé de faire valoir ses droits à la retraite.

Arrivé au service de la Fédération et de ses adhérents le 1^{er} juin 1983, il n'a eu de cesse de vous accompagner pour entretenir, gérer vos chasses et développer la biodiversité sur vos territoires. Je pourrais énumérer ici tout ce qu'il a réalisé mais le repas qui nous attend serait servi froid...

Je vais tout de même parler des premières opérations menées dans les années 1980 pour défricher le marais du Grand Hazé qui ont fait du marais ce qu'il est aujourd'hui, un site d'exception. À cette époque, aucune demande administrative n'était nécessaire et nous ne parlions même pas de biodiversité, pourtant Xavier y travaillait déjà. Il a participé à des campagnes de destruction du Blaireau par gazage quand cela était encore possible, il a passé des dizaines de nuits à compter lièvres, renards, cerfs et autres chevreuils. Plus récemment il a œuvré, avec succès, à la réintroduction des faisans sur le GIC d'Écouché.

Vous le savez, Xavier est une personne de convictions, qui se bat pour elles. Durant sa carrière, il a été de toutes les batailles et de toutes les négociations. Expert dans les dossiers d'indemnisations de dégâts de gibiers, il connaît les procédures administratives sur le bout des doigts et les pratiques agricoles aussi bien que n'importe quel agriculteur, ce

qui lui a permis d'être le médiateur d'un grand nombre de dossiers complexes. Interlocuteur privilégié des syndicats agricoles et de l'administration lors de réunions de travail comme pour la fixation des barèmes d'indemnisations, ou pour la rédaction des arrêtés d'ouverture de la chasse et je vous l'assure, j'en passe... Il aura également participé très activement à la rédaction des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique, document très important, qui modèle la chasse dans notre département depuis plus de 15 ans.

Vous le voyez, Xavier aura été sur tous les fronts.

Après 40 ans de bons et loyaux services, il va maintenant se consacrer à la chasse, au VTT pour suivre l'équipage Kermaingant, je crois, et surtout à « faire du bois ».

Xavier, merci pour le travail accompli.

Je vous demande une ovation pour Xavier.

Merci

REMISE DE MÉDAILLES

Intervention des sonneurs. 

Photo 1

Médaille Bronze GG VIMOUTIERS

Monsieur Joël LEMONNIER

À la demande de Monsieur Jean VIVIÉ, Administrateur, la Fédération des Chasseurs de l'Orne est heureuse d'honorer Monsieur Joël LEMONNIER. 48 années de permis de chasser, Monsieur LEMONNIER a travaillé en tant qu'estimateur des dégâts depuis 2010. Vous êtes également un passionné de la trompe de chasse. Vous faites d'ailleurs partie du groupe des sonneurs de Versailles. On vous connaît pour votre franc-parler, quelquefois brut de décoffrage, mais vous êtes un homme droit et apprécié. Bravo Monsieur LEMONNIER, c'est M. Jean VIVIÉ qui va vous remettre la **médaille de Bronze** de la FDC61.



Photo 2

Médaille Bronze PG CRULAI

Monsieur Serge BEAUVAIS

À la demande de Monsieur Jean-Pierre PRÉVOST, Administrateur et des Membres de l'Amicale de Crulai, la Fédération des Chasseurs de l'Orne est heureuse d'honorer Monsieur Serge BEAUVAIS. Monsieur BEAUVAIS, natif de Crulai, vous êtes chasseur depuis une soixantaine d'années. Vous êtes actif dans le Conseil Municipal en tant que 1^{er} adjoint pendant plusieurs mandats et vous êtes surtout membre du Bureau de l'Amicale de Chasse de Crulai qui compte environ 80 adhérents et qui existe depuis 1936, ce qui en fait l'une des plus anciennes de France. Vous en avez pris la présidence en 1992, bien secondé par M. Claude COHU. L'Amicale qui a commencé avec une attribution d'un chevreuil, en est, à ce jour, à une attribution de 11 chevreuils. L'an 2000 a vu le prélèvement de votre premier cerf. Le trophée est d'ailleurs en bonne place sur l'un des murs de votre maison. Vous ne validez plus votre permis depuis quelques années mais votre motivation, votre rigueur et votre respect permettent le bon maintien d'une Amicale solide dans un monde où rien n'est jamais acquis. Monsieur BEAUVAIS, vous êtes conscient qu'il vous faut transmettre vos savoirs à un nouveau président... mais pour autant, vous avez été réélu en 2022, pour un mandat de 3 ans minimum (30 ans de présidence !). Monsieur BEAUVAIS, nous vous remercions pour votre engagement sans faille envers votre Amicale. Bravo Monsieur BEAUVAIS, c'est M. Jean-Pierre PRÉVOST qui va vous remettre la **médaille de Bronze** de la FDC61.



Photo 3

Médaille Bronze GG SAINT-PATRICE-DU-DÉSERT

Monsieur Alain CORREYEUR

À la demande de Madame Jeanne-Marie BOUDET, Trésorière, et des actionnaires de la chasse du Petit Jard, la Fédération des Chasseurs de l'Orne est heureuse d'honorer Monsieur Alain CORREYEUR. Monsieur CORREYEUR, vous avez validé votre premier permis en 1976, vous avez toujours chassé au Petit Jard et vous en avez pris la présidence en 2010. Vous avez toujours su garder une bonne ambiance au sein de votre équipe et la sécurité est votre priorité, vous êtes un ambassadeur de la chasse. Les actionnaires ont souhaité vous rendre hommage aujourd'hui. Bravo Monsieur CORREYEUR, C'est Mme Jeanne-Marie BOUDET qui va vous remettre la **médaille de Bronze** de la FDC61.



Photo 4

Médaille Bronze GG BRIOUZE

Monsieur Marcel LESGAGES

À la demande de Monsieur Franck ROZEL, Secrétaire et Président de la Société de Chasse de Briouze, la Fédération des Chasseurs de l'Orne est heureuse d'honorer Monsieur Marcel LESGAGES. Monsieur LESGAGES, vous avez obtenu votre premier permis en 1957. Chasseur dans l'âme, vous avez rejoint la chasse en Écouves en 1996 comme rabatteur avec vos chiens courants. Vous avez apporté une aide très précieuse à Monsieur Alain GRÉE, Louvetier lors des battues administratives. À l'heure actuelle, vous êtes toujours actif auprès de Monsieur Sébastien GRANGÈRE, son successeur. Monsieur LESGAGES, vous êtes un pilier de la Société de Chasse de Briouze où vous chassez le petit gibier et participez également aux battues. Vous consacrez également du temps au piégeage et au déterrage. Monsieur LESGAGES, Monsieur ROZEL et la Fédération tiennent à vous remercier pour votre dévouement et pour l'amour que vous avez pour la chasse et que vous avez su transmettre notamment par le biais d'innombrables histoires de chasse. Bravo Monsieur LESGAGES, c'est M. Franck ROZEL qui va vous remettre la **médaille de Bronze** de la FDC61.



4



Photo 5

Médaille Bronze GG CHAVILLE

Monsieur Daniel LAHEYNE

À la demande de Monsieur Gérard DENIS, Trésorier adjoint, la Fédération des Chasseurs de l'Orne est heureuse d'honorer Monsieur Daniel LAHEYNE. Vous avez obtenu votre premier permis de chasse pour la saison 1966/1967, soit un total de 56 permis à ce jour. Vous chassez le grand gibier dans le bois de LA COCHÈRE de 1966 à 1981. À partir de cette date, vous en prenez la direction, succédant à votre grand-père, M. Pierre DANJOU qui détenait ce droit de chasse depuis 1949. Location qui s'est arrêtée à la fin de la saison de chasse 1993/1994. À partir de la saison de chasse 1995/1996 et jusqu'à la fin de la saison 2003/2004, vous êtes actionnaire du lot n° 4 de la forêt d'ÉCOUVES dont l'adjudicataire est alors M. Jean JOSSE (illustre personnage). De la saison 2004/2005 jusqu'à la saison 2012/2013, vous êtes adjudicataire du lot n° 6. Monsieur LAHEYNE, vous vous tenez toujours au milieu des traques, sans arme aucune, mais avec votre pibole, votre couteau de chasse et votre éternelle pipe pour être, au plus près, de l'action. De 2007 à 2013, vous avez été membre puis Président de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Orne. Rédacteur en 2007 des nouveaux statuts de l'association, adoptés par une Assemblée Générale extraordinaire le 13 septembre 2007. Par la suite, vous avez été formateur pour l'épreuve juridique du brevet « grand gibier ». À l'heure actuelle, vous êtes toujours gestionnaire du domaine familial de chasse de 139 ha dans le département du Maine-et-Loire, constitué de basses prairies angevines et d'une peupleraie. Bravo Monsieur LAHEYNE, c'est M. Gérard DENIS qui va vous remettre la **médaille de Bronze** de la FDC61.



5

DONNÉES DE PRÉLÈVEMENTS CERFS

SAISON 2022/2023

Prélèvements par massif	Attrib.	Prélevés
ANDAINES	279	214
BELLÊME	84	42
BOCAGE	30	7
BOURSE	6	1
ÉCOUVES	239	197
GOUFFERN	4	1
L'AIGLE	10	1
LONGNY	638	504
MONT-S-D'AMAIN	27	17
MOULINS-BONSMOULINS	3	0
SAINT-ÉVROULT	538	439
TRAPPE PERCHE	33	5
TOTAL	1 891	1 428



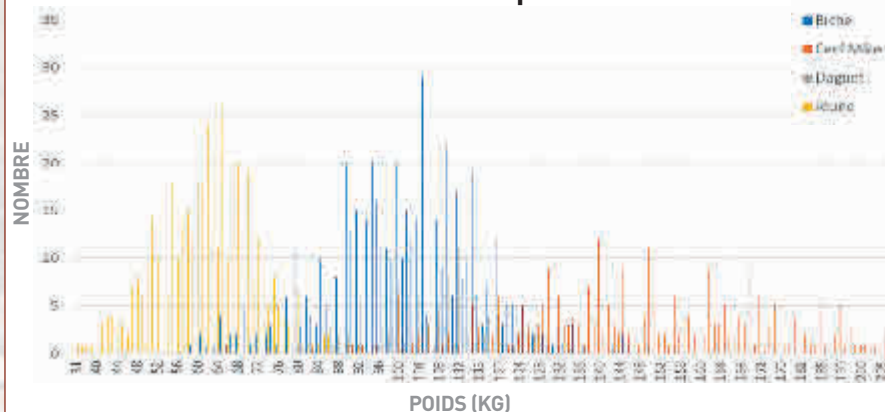
ÂGE	
< 1 an	> 1 an
35 %	65 %

SEXE RATIO	
Mâles	Femelles
49 %	51 %

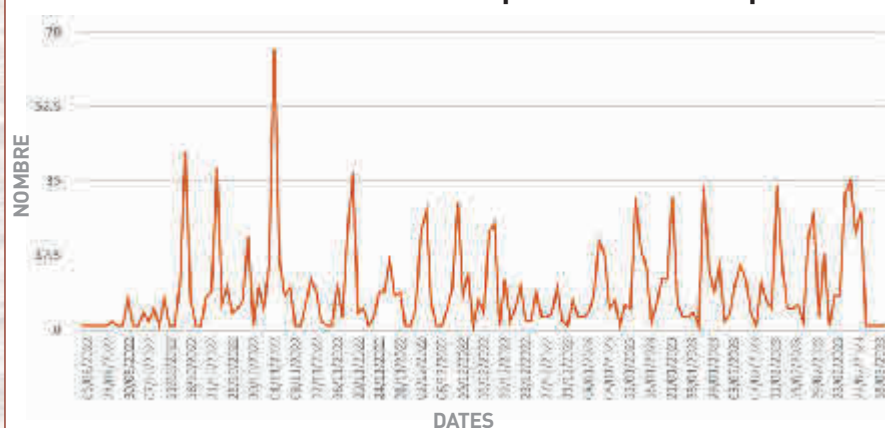
POIDS MAX.	POIDS MOY.	SANS POIDS
227	100,1	-

TYPE DE CHASSE		
Devant soi	À l'approche	En battue
0 %	6 %	91 %
Vènerie		À l'affût
1 %		1 %

Poids des cerfs prélevés



Prélèvements de cerfs répartis dans le temps



DONNÉES DE PRÉLÈVEMENTS CHEVREUILS

SAISON 2022/2023

Prélèvements par massif	Attrib.	Prélevés
ANDAINES	871	847
BELLÊME	973	897
BOCAGE	846	817
BOURSE	214	195
ÉCOUVES	903	843
GOUFFERN	1 130	1 018
L'AIGLE	151	135
LONGNY	1 132	1 043
MONTS-D'AMAIN	274	248
MOULINS-BONSMOULINS	150	139
SAINT-ÉVROULT	462	415
TRAPPE PERCHE	455	400
TOTAL	7 561	6 997



ÂGE

< 1 an	> 1 an
26 %	74 %

SEXE RATIO

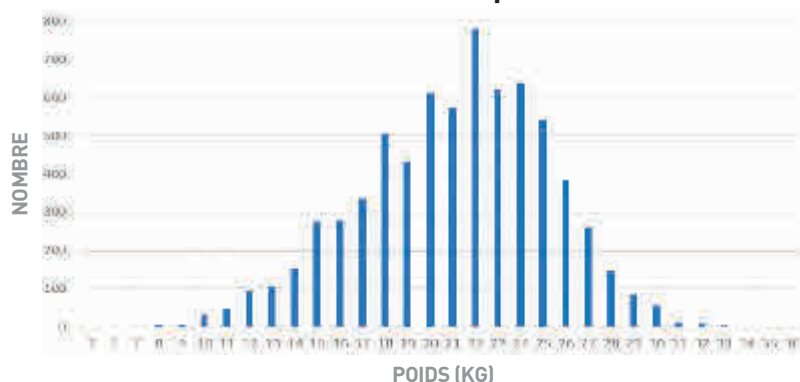
Mâles	Femelles
58 %	42 %

POIDS MAX.	POIDS MOY.	SANS POIDS
36	19,6	-

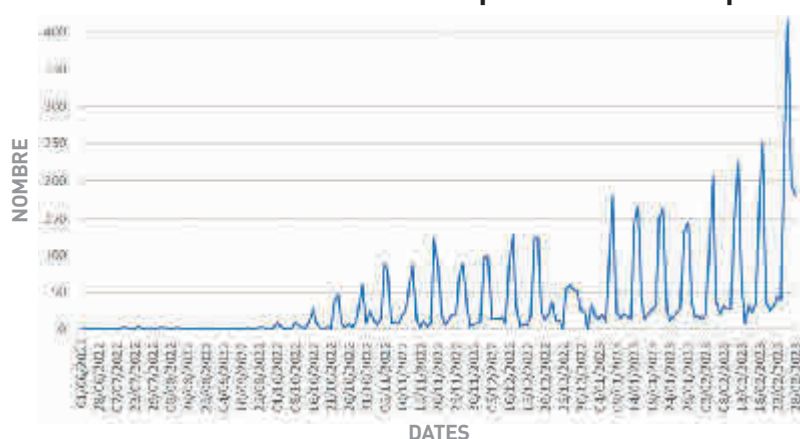
TYPE DE CHASSE

Devant soi	À l'approche	En battue
1 %	6 %	92 %
Vénérerie	À l'affût	
0 %	1 %	

Poids des chevreuils prélevés



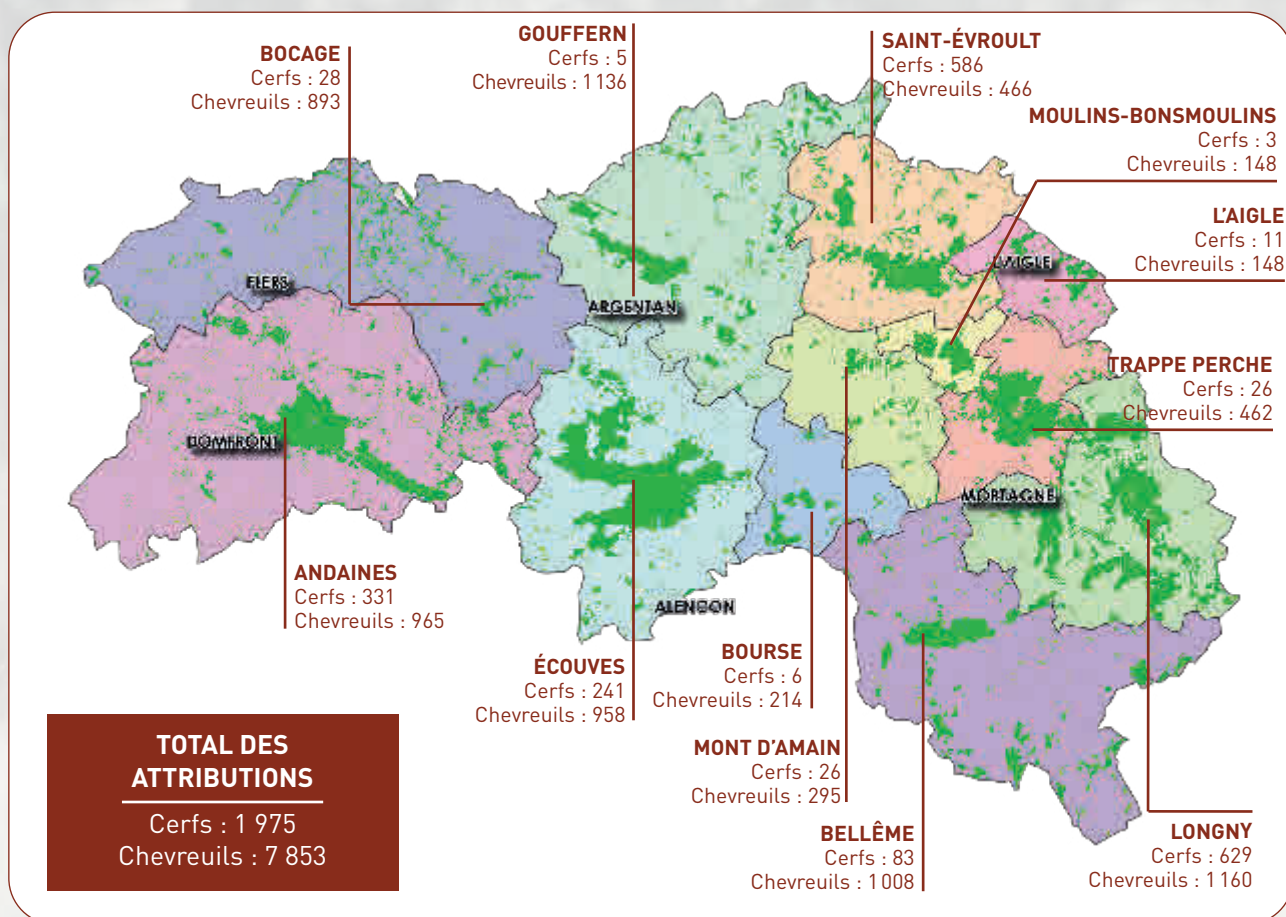
Prélèvements de chevreuils répartis dans le temps



ATTRIBUTIONS

PLAN DE CHASSE CERVIDÉS

SAISON 2023/2024



Ces attributions n'étant pas définitives, elles vous sont données à titre indicatif. Données et cartographie FDC61.



L'étang gobin
Monssoubilliers (61)



Ouvert
du lundi au
samedi sur
rendez-vous

L'armurier du Perche

Réparation - Fabrication - Mise en conformité
Montage optique - Achat - Vente - Munitions

Romuald Leys

Diplômé de l'école de Liège

06.71.73.12.87 02.33.85.64.35

romualdleys.armurier@gmail.com

« Toute mon expérience au service de votre passion »

PLAN DE CHASSE

GRAND GIBIER

La Fédération des Chasseurs de l'Orne tient à rappeler que les attributaires de plan de chasse ont l'obligation de rendre compte des réalisations de plans de chasse sous 48 heures :

- soit en retournant le carton prévu à cet effet, dûment renseigné, au service concerné,
- soit en vous connectant sur le site internet **www.fdc61.fr**, rubrique « portail adhérent » afin de le compléter. Lors de votre première connexion, il vous suffit de cliquer sur « mot de passe oublié » et de

renseigner le login (ou référence Cynef) présent sur votre demande de plan de chasse ou sur la facture correspondante. Un mot de passe vous sera envoyé par mail.

En cas de non-prélèvement des animaux, vous devez, dans la semaine qui suit la fermeture de l'espèce :

- renvoyer les cartons avec la mention « NON UTILISÉ »,
- ou les déclarer en vous connectant sur le site internet **www.fdc61.fr**, rubrique « espace personnel » et en cochant la case « non réalisé » et enregistrer.



La Fédération tient à votre disposition des cabochons. Ils vous permettront de différencier vos bracelets en fonction du type d'animal ou en fonction du territoire sur lequel ils doivent être prélevés ; évitant ainsi des erreurs de marquage qui peuvent parfois coûter cher !

Disponibles dans 5 coloris, ils sont réutilisables à souhait et coûtent 0,20 € l'unité.

Si vous êtes intéressés, demandez-les lors du retrait de votre plan de chasse.

CARTE DE PRÉLEVEMENT SAISON 2022 - 2023 - CHEVREUIL		N° Bracelet CHI 2681
Plan de chasse : 0101.1111 Détenteur : DURAND Stéphane		
Date de prélèvement : 20		Commune de prélèvement :
Sexe : Mâle ☐	Age : Jeune ☐	Mode de chasse :
Sexe : Femelle ☐	Age : Adulte ☐	Battue ☐ Approche ☐ Vénarie ☐
Arme et munition :		Poids plein : : kg
Tir à plomb ☐ Tir à balle ☐ Arc ☐		
Observation :		Signature :





Retrouvez-nous sur
www.compedit-beauregard.fr

compédit beauregard

une autre vision de l'impression

02 33 37 08 33

PARTAGEONS NOS PASSIONS

Z.I. Beauregard • BP 39 • 61600 La Ferté-Macé • Imprimerie@compedit-beauregard.fr



DONNÉES DE PRÉLÈVEMENTS SANGLIERS

SAISON 2022/2023

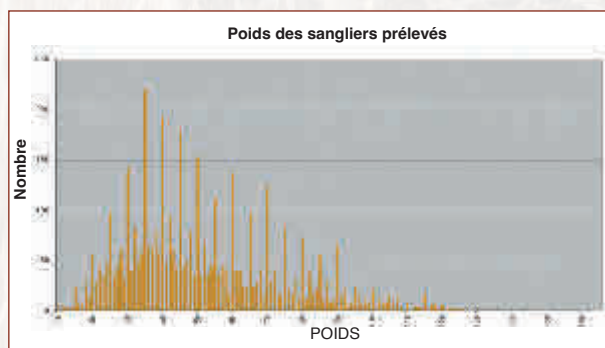
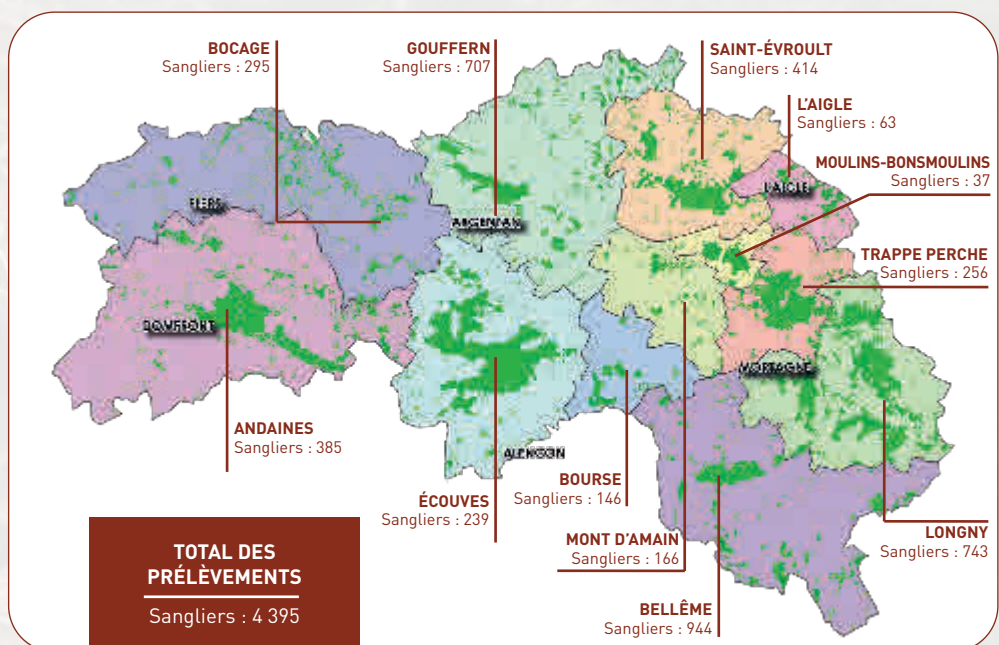


SANGLIERS PRÉLEVÉS
4 395

POIDS	
< 50 kg	> 50 kg
57 %	43 %

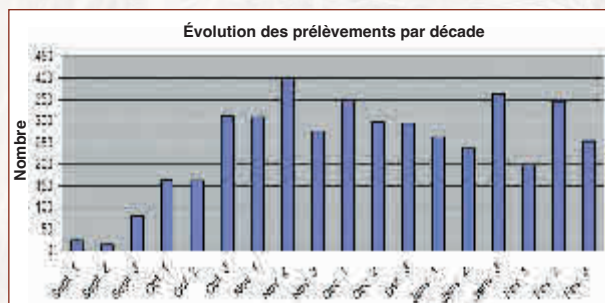
SEXE RATIO	
Mâles	Femelles
58 %	42 %

BIOTOPE	
Bois > 3 ha	Plaine ou BT < 3 ha
81 %	19 %



MÂLES	FEMELLES	PDS MAX.	PDS MOY.	SANS PDS
< 50 kg	< 50 kg			
> 50 kg	> 50 kg			
32 %	26 %	190	51,2	93

TYPE DE CHASSE				
Vènerie	À l'approche	À l'affût	En battue	Devant soi
0 %	1 %	2 %	91 %	6 %



MOIS	MÂLES		FEMELLES	
	< 50 kg	> 50 kg	< 50 kg	> 50 kg
SEPTEMBRE	39	26	26	31
OCTOBRE	200	167	156	115
NOVEMBRE	318	255	233	183
DÉCEMBRE	323	223	247	145
JANVIER	264	227	215	162
FÉVRIER	249	226	207	125
AUTRES	7	17	6	4

RAPPEL

Le plan de gestion sanglier est maintenu pour la saison 2023-2024. Dans les Cultures IntermédiaIRES Piège à Nitrates (CIPAN), les prélèvements sont limités à 5 sangliers par jour et par équipe de chasseurs. Préalablement à tout déplacement, les sangliers doivent être marqués avec un dispositif disponible au prix de 20 € :

- ↗ Au siège social de la FDC61. Sans frais, du lundi au jeudi de 9 h 00 à 17 h 00.
- ↗ Chez vos administrateurs de secteur, voir p. 2 et 3.
- ↗ Avec les validations du permis de chasser. Frais de 5 € (quel que soit le nombre de bracelets commandés).
- ↗ Sur le site de notre Fédération : www.fdc61.fr, dans le portail « adhérent », rubrique « boutique ».

Il est fortement conseillé de vous déplacer, ou de vous regrouper pour éviter les frais.

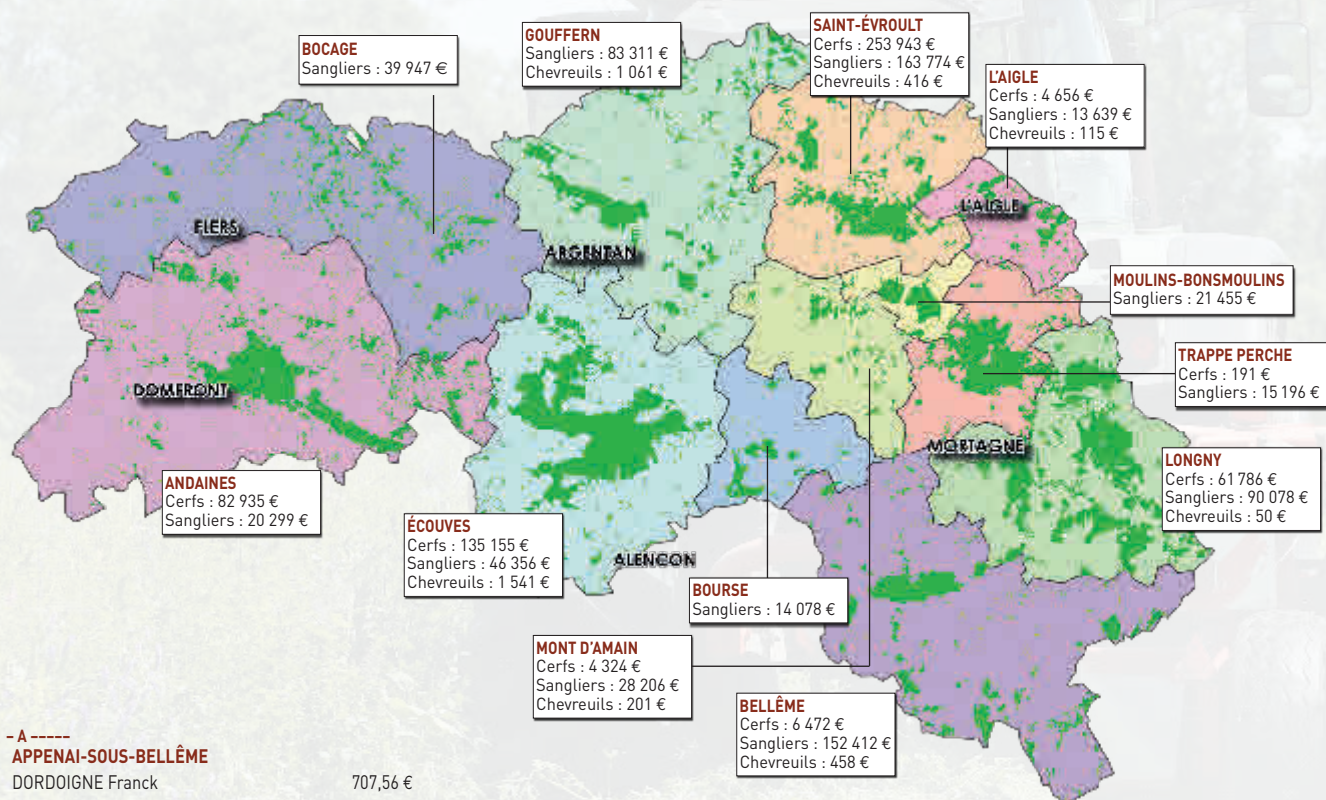
DONNÉES DE PRÉLÈVEMENTS SANGLIERS PAR COMMUNE

COMMUNE	Nbre sangliers prélevés	COMMUNE	Nbre sangliers prélevés	COMMUNE	Nbre sangliers prélevés	COMMUNE	Nbre sangliers prélevés
- A -----		ÉCORCEI	1	LES CHAMPEAUX	6	SAINT-AUBIN-DE-COURTERAIE	3
ALMENÈCHES	19	ÉCORCHES	6	LES GENETTES	7	SAINT-BOMER-LES-FORGES	9
APPENAI-SOUS-BELLÈME	14	ÉCOUCHÉ-LES-VALLÉES	15	LES MENUS	2	SAINT-BRICE-SOUS-RÂNES	7
ATHIS-VAL-DE-ROUVRE	42	ÉCOUVES	4	LES MONTS-D'ANDAIN	18	SAINT-CYR-LA-ROSIÈRE	29
AUBE	2	ESSAY	17	LES VENTES DE BOURSE	17	SAINT-DENIS-SUR-SARTON	4
AUBRY-LE-PANTHOU	9	- F -----		LIGNOU	1	SAINT-ÉLLIER-LES-BOIS	2
AUGUAISE	1	FAVEROLLES	2	LOISAIL	5	SAINT-ÉVROULT-DE-MONTFORT	27
AUNAY-LES-BOIS	16	FAY	6	LONGNY-LES-VILLAGES	211	SAINT-ÉVROULT-NOTRE-DAME-DU-BOIS	111
AUNOU-SUR-ORNE	9	FEINGS	6	LONLAY-LABBAYE	3	SAINT-FRAIMBAULT	2
AVERNES-SAINT-GOURGON	14	FERRIÈRES-LA-VERREURIE	5	LONLAY-LE-TESSON	9	SAINT-FULGENT-DES-ORMES	5
AVOINE	9	FLEURÉ	3	LOUGÉ-SUR-MAIRE	8	SAINT-GEORGES-D'ANNEBECQ	4
AVRILLY	1	FRANCHEVILLE	3	- M -----		SAINT-GERMAIN-D'AUNAY	1
- B -----		FRESNAY-LE-SAMSON	7	MACÉ	5	SAINT-GERMAIN-DE-CLAIREFEUILLE	30
BAGNOLES-DE-L'ORNE	19	- G -----		MAGNY-LE-DÉSERT	8	SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE	31
BAILLEUL	14	GACÉ	8	MAHÉRU	17	SAINT-GERMAIN-DE-MARTIGNY	5
BANVOU	15	GANDELAIN	7	MARCHEMAISONS	2	SAINT-GERMAIN-DES-GROIS	6
BARVILLE	2	GAPRÉE	2	MARDILLY	25	SAINT-GERMAIN-DU-CORBÉIS	1
BAZOUCHES-AU-HOULME	4	GIEL-COURTEILLES	3	MAUVES-SUR-HUISNE	37	SAINT-GERMAIN-LE-VIEUX	1
BAZOUCHES-SUR-HOËNE	10	GINAI	5	MÉHOUDIN	3	SAINT-GERVAIS-DES-SABLONS	17
BEAUFAI	39	GODISSON	6	MÉNIL-ERREUX	4	SAINT-GERVAIS-DU-PERRON	9
BEAULIEU	7	GOUFFERN-EN-AUGE	152	MÉNIL-FROGER	12	SAINT-GILLES-DES-MARAIS	5
BEAUVAIN	1	GUERQUESALLES	21	MÉNIL-GONDOUIN	3	SAINT-HILAIRE-DE-BRIOUZE	4
BELFORÊT-EN-PERCHE	71	- I -----		MÉNIL-HERMEI	9	SAINT-HILAIRE-LE-CHÂTEL	9
BELLAVILLIERS	33	IGÉ	56	MÉNIL-HUBERT-EN-EXMES	20	SAINT-HILAIRE-SUR-ERRE	2
BELLÈME	19	IRAI	1	MÉNIL-HUBERT-SUR-ORNE	1	SAINT-JOUIN-DE-BLAVOU	3
BELLOU-EN-HOULME	16	- J -----		MÉNIL-VIN	6	SAINT-JULIEN-SUR-SARTHE	38
BELLOU-LE-TRICHARD	33	JOUÉ-DU-BOIS	12	MERRI	1	SAINT-LAMBERT-SUR-DIVE	1
BERD'HUIS	8	JOUÉ-DU-PLAIN	1	MESSEI	17	SAINT-LANGIS-LÈS-MORTAGNE	5
BIZOU	7	JUVIGNY-VAL-D'ANDAIN	30	MONTABARD	4	SAINT-LÉGER-SUR-SARTHE	7
BOISCHAMPRÉ	7	- L -----		MONTCEVREL	4	SAINT-LÉONARD-DES-PARCS	3
BOISSEI-LA-LANDE	2	L'HÔME-CHAMONDOT	12	MONTGAUDRY	15	SAINT-MARD-DE-RÉNO	13
BONSMOULINS	10	L'ORÉE-D'ÉCOUVES	13	MONTILLY-SUR-NOIREAU	1	SAINT-MARS-D'ÉGRENNES	8
BOUCÉ	5	LA BELLIÈRE	14	MONTMERREI	5	SAINT-MARTIN-D'ÉCUBLEI	3
BRETONCELLES	61	LA CHAPELLE-AU-MOINE	1	MONT-ORMEL	20	SAINT-MARTIN-DES-LANDES	9
BRIEUX	22	LA CHAPELLE-MONTLIGEON	13	MONTREUIL-LA-CAMBE	18	SAINT-MARTIN-DES-PÉZERITS	5
BRIOUZE	24	LA CHAPELLE-PRÈS-SÉES	3	MONTSECRET-CLAIREFOUGÈRE	1	SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLÈME	7
BRULLEMAIL	9	LA CHAPELLE-SOUF	30	MONTESUR-ORNE	8	SAINT-MARTIN-LAIGUILLON	11
BURES	13	LA CHAPELLE-VIEL	3	MORTAGNE-AU-PERCHE	4	SAINT-MICHEL-TUBÉUF	6
BURSARD	16	LA CHAUX	2	MORTRÉE	4	SAINT-NICOLAS-DE-SOMMAIRE	3
- C -----		LA COULONCHE	2	MOULINS-LA-MARCHE	14	SAINT-NICOLAS-DES-BOIS	7
CAHAN	1	LA FERRIÈRE-AU-DOYEN	14	MOUTIERS-AU-PERCHE	47	SAINT-OUEN-LE-BRISOULT	6
CALIGNY	1	LA FERRIÈRE-AUX-ÉTANGS	2	- N -----		SAINT-OUEN-SUR-ITON	2
CAMEMBERT	26	LA FERRIÈRE-BÉCHET	4	NEAUPHE-SOUS-ESSAI	6	SAINT-PATRICE-DU-DÉSERT	7
CANAPVILLE	4	LA FERTÉ-EN-OUÏCHE	49	NEAUPHE-SUR-DIVE	14	SAINT-PHILBERT-SUR-ORNE	1
CARROUGES	1	LA FERTÉ-MACÉ	11	NÉCY	6	SAINT-PIERRE-DES-LOGES	15
CÉAUCÉ	36	LA FRESNAIE-FAYEL	1	NEUVILLE-SUR-TOUQUES	26	SAINT-PIERRE-DU-REGARD	4
CERISÉ	2	LA GENEVRAIE	26	NEUVY-AU-HOULME	7	SAINT-PIERRE-LA-BRUYÈRE	2
CERISY-BELLE-ÉTOILE	7	LA GONFRIÈRE	8	NONANT-LE-PIN	14	SAINT-QUENTIN-DE-BLAVOU	6
CETON	33	LA LANDE-DE-GOULT	25	- O -----		SAINT-SAUVEUR-DE-CARROUGES	9
CHAHAINS	1	LA LANDE-DE-LOUGÉ	2	OCCAGNES	12	SAINT-SULPICE-SUR-RISLE	45
CHAILLOUÉ	34	LA LANDE-PATRY	1	ORGÈRES	4	SAINT-SYMPHORIEN-DES-BRUYÈRES	2
CHAMP HAUT	6	LA LANDE-SAINT-SIMÉON	1	ORIGNY-LE-ROUX	8	SAINTÉ-CÉRONNE-LÈS-MORTAGNE	4
CHAMPOSOULT	3	LA MADELEINE-BOUVET	11	- P -----		SAINTÉ-GAUBURGE-SAINTE-COLOMBE	7
CHAMPSECRET	18	LA MESNIÈRE	10	PARFONDEVAL	1	SAINTÉ-HONORINE-LA-CHARDONNE	6
CHANDAI	1	LA MOTTE-FOUQUET	3	PASSAIS-VILLAGES	4	SAINTÉ-HONORINE-LA-GUILLAUME	7
CHARENCEY	33	LA ROCHE-MABILE	8	PERCHE-EN-NOCÉ	110	SAINTÉ-MARGUERITE-DE-CARROUGES	3
CHAUMONT	37	LA TRINITÉ-DES-LAITIERS	4	PERROU	3	SAINTÉ-MARIE-LA-ROBERT	1
CHEMILLI	7	LA VENTROUZE	2	PERVENCHÈRES	40	SAINTÉ-OPPORTUNE	6
CIRAL	1	LALACELLE	7	PLANCHES	21	SAINTÉ-SCOLASSE-SUR-SARTHE	1
CISAI-SAINT-AUBIN	2	LALÉU	12	POINTEL	3	SAP-EN-AUGE	21
COLOMBIERS	2	LANDIGOU	1	PONTCHARDON	10	SÉES	11
COMMEAUX	16	LANDISACQ	2	POUVRAI	14	SEMALLÉ	3
CORBON	8	LE BOSQ-RENOULT	5	PUTANGES-LE-LAC	65	SÉVIGNY	11
COUDEHARD	7	LE BOUILLON	14	- R -----		SEVRAI	4
COULIMER	17	LE CERCUEIL	14	RAI	5	SOLIGNY-LA-TRAPPE	16
COULMER	2	LE CHALANGE	23	RÂNES	4	SURÉ	13
COULONGES-SUR-SARTHE	1	LE CHAMP-DE-LA-PIERRE	4	RÉMALARD-EN-PERCHE	65	- T -----	
COURGEON	3	LE CHÂTEAU-D'ALMENÈCHES	5	RÉSENLIEU	7	TANVILLE	11
COURGEOUT	7	LE CHÂTELLIER	5	RÉVEILLON	6	TELLIÈRES-LE-PLESSIS	6
COUR-MAUGIS-SUR-HUISNE	88	LE GRAIS	2	RI	8	TESSÉ-FROULAY	2
COURTOMER	11	LE MAGE	135	RIVES-D'ANDAIN	4	TICHEVILLE	6
CRAMÉNIL	22	LE MÉNIL-BÉRARD	4	ROIVILLE	8	TINCHEBRAY BOCAGE	6
CROISILLES	12	LE MÉNIL-BROUT	5	RÔNAI	2	TOUQUETTES	22
CROUTTES	8	LE MÉNIL-DE-BRIOUZE	15	ROUPPERROUX	3	TOUROUVRE-AU-PERCHE	107
CRULAI	6	LE MÉNIL-VICOMTE	5	- S -----		TRÉMONT	3
CUISSAI	7	LE MERLERAUT	4	SABLONS-SUR-HUISNE	43	- V -----	
- D -----		LE PIN-AU-HARAS	1	SAI	4	VAL-AU-PERCHE	120
DAME-MARIE	19	LE PIN-LA-GARENNE	2	SAINT-AGNAN-SUR-SARTHE	4	VAUNOISE	20
DOMFRONT-EN-POIRAIE	13	LE PLANTIS	5	SAINT-ANDRÉ-DE-BRIOUZE	7	VERRIÈRES	36
DOMPIERRE	5	LE RENOUDARD	30	SAINT-ANDRÉ-DE-MESSEI	7	VIDAI	2
DURCET	1	LE SAP-ANDRÉ	1	SAINT-AQUILIN-DE-CORBION	2	VIEUX-PONT	1
- E -----		LES ASPRES	92	SAINT-AUBIN-D'APPENAI	6	VILLEDIEU-LÈS-BAILLEUL	5
ÉCHALOU	4	LES AUTHIEUX-DU-PUITS	2	SAINT-AUBIN-DE-BONNEVAL	5	VILLIERS-SOUS-MORTAGNE	13
ÉCHAUFFOUR	21					VIMOUTIERS	22
						VITRAI-SOUS-LAIGLE	1

MONTANT DES INDEMNISATIONS

DES DÉGÂTS PAR MASSIF ET PAR ESPÈCE

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2021 AU 30 JUIN 2022



- A -

APPENAI-SOUS-BELLÈME

DORDOIGNE Franck	707,56 €
E.A.R.L. DE LA CHESNAIE	1 122,79 €
G.A.E.C. DE LA DORI PILIÈRE	5 368,15 €
MEZANGER Francis	491,57 €

ATHIS-VAL-DE-ROUVRE

E.A.R.L. DE LA CANET	656,11 €
E.A.R.L. PRINGAULT	611,52 €
G.A.E.C. DE LA FEGRIÈRE	580,95 €
G.A.E.C. DUCHESNE	815,36 €

AUBUSSON

E.A.R.L. DU VIVRET	496,86 €
--------------------	----------

AUNAY-LES-BOIS

ABRAHAMSE Pierre	3 549,36 €
------------------	------------

AUNOU-LE-FAUCON

BOSCHET Guillaume	2 866,50 €
E.A.R.L. COTTEREAU	382,20 €
E.A.R.L. DU CLOS ANGOT	2 119,74 €
G.A.E.C. DES MÈRES POULES	3 269,28 €
LEMAITRE Denis	2 130,03 €

AVERNES-SAINT-GOURGON

G.A.E.C. DES HIRONDELLES	12 017,79 €
--------------------------	-------------

- B -

BAILLEUL

E.A.R.L. DE LA LOUVIÈRE	1 340,64 €
E.A.R.L. DU LONDEL	1 204,08 €

BAZOCHES-AU-HOULME

E.A.R.L. FRÉMONT	243,04 €
------------------	----------

BAZOCHES-SUR-HOËNE

E.A.R.L. DE L'ANGLAICHÈRE	873,28 €
E.A.R.L. DE MONTÉGU	679,14 €

BEAUFAI

E.A.R.L. DE LA COUR DES BOIS	4 845,13 €
E.A.R.L. DE LA FLEUR DES CHAMPS	11 195,03 €
E.A.R.L. LE SAUSSAY	12 100,06 €
S.C.E.A. LES VALLÉES	3 402,56 €

BELFONDS

E.A.R.L. TAUPIN	1 489,60 €
G.A.E.C. DE LA TRIGALE	4 542,30 €

BELFORÊT-EN-PERCHE

ALLOTEAU Marion	2 298,37 €
E.A.R.L. BEAUFILS	3 592,52 €
E.A.R.L. DE LA NOË BÉCOT	1 828,62 €
E.A.R.L. DU MONTRAVERSIER	1 032,92 €
G.A.E.C. DORI PILIÈRE	1 436,53 €
GASNIER Franck	1 519,00 €
VAUTHIER Vincent	4 064,78 €

BELLAVILLIERS

KERBAUL Thomas	823,46 €
----------------	----------

BELLIÈRE (LA)

G.A.E.C. LE BLANC ROCHER	2 734,20 €
--------------------------	------------

BELLOU-EN-HOULME

PESQUEREL Marc	573,30 €
PLUET Jean-Luc	895,56 €

BELLOU-LE-TRICHARD

GASNIER Xavier	465,80 €
MARY Patrick	726,18 €

BERD'HUIS

AGUILLE Philippe	455,70 €
------------------	----------

BIZOU

G.A.E.C. DU VIANTAIS	1 662,56 €
----------------------	------------

BOISSEI-LA-LANDE

G.A.E.C. DE LA HAYÉE	550,37 €
----------------------	----------

BOITRON

ABRAHAMSE Pierre	891,80 €
E.A.R.L. COSME F.M.	1 582,70 €
E.A.R.L. DE LA GRANDE RAMÉE	220,49 €

BOSC-RENOULT (LE)

G.A.E.C. DE LA MASSAIE	516,41 €
------------------------	----------

BOUILLON (LE)

G.A.E.C. LA FERME DES TERTRES	5 921,75 €
LE GROS Maxime	9 948,56 €

BRETONCELLES

ALLOTEAU Clément	1 256,85 €
DORCHENE Jean-Christophe	617,02 €
E.A.R.L. DU CHÊNE	1 512,87 €
G.A.E.C. LES MÉTAIRIES	442,18 €

BRIEUX

E.A.R.L. DE LA LOUVIÈRE	837,90 €
-------------------------	----------

BRULLEMAIL

E.A.R.L. DU CHAMP RETU	1 554,28 €
G.A.E.C. TAUPIN ET FILS	607,60 €

BURSARD

HEURTAULT Julien	1 221,21 €
MIGNON Sylvain	382,20 €

- C -----

CANAPVILLE

G.A.E.C. DE LA BRIQUETERIE 417,72 €

CÉAUCÉ

G.A.E.C. DE LA LÈVERIE 995,19 €

S.C.E.A. DES MARTELLIÈRES 261,10 €

CETON

E.A.R.L. CLÉRARDIN 1 004,23 €

E.A.R.L. LES ROUCHERAIS 1 037,83 €

G.A.E.C. HUBERSON 1 635,42 €

GACHELIN Philippe 1 307,12 €

S.C.E.A. CHENEVIÈRE 3 559,97 €

CHAILLOUÉ

DEHAUDT Pascal 2 018,80 €

E.A.R.L. DE LA LOUVIGNIÈRE 670,32 €

G.A.E.C. DE LA HAYÉE 454,23 €

CHALANGE (LE)

E.A.R.L. DU BOUTON D'OR 1 337,70 €

CHAMP-HAUT

E.A.R.L. DE LA MALADRIE 1 292,03 €

CHAMPEAUX (LES)

E.A.R.L. GAUBERT 1 362,06 €

CHAMPSECRET

E.A.R.L. DE LA JOUYÈRE 1 604,95 €

CHAPELLE-PRÈS-SÉES (LA)

G.A.E.C. LA FERME DES TERTRES 749,11 €

CHAPELLE-SOUEF (LA)

LARSONNEAU Yoann 591,14 €

S.C.E.A. L'ARÇONNIÈRE PERCHE NORMAND 4 263,98 €

CHARENCEY

E.A.R.L. CARON PASCAL ET ASSOCIÉS 1 528,80 €

G.A.E.C. DES FOSSÉS 441,51 €

LE BESQ Magali 1 615,04 €

PHILIPPE Quentin 680,51 €

CHAUMONT

E.A.R.L. BERTIN 1 401,40 €

E.A.R.L. LE SAUSSAY 333,20 €

G.A.E.C. DU BOSCOR 3 822,00 €

S.C.E.A. DE BANNEVILLE 10 191,30 €

S.C.E.A. DE LA LISSOUDIÈRE 15 696,17 €

CHEMILLI

HIS Marie-Claire 1 228,92 €

CISAI-SAINT-AUBIN

BECOURT Jacques 5 644,80 €

FOUGERAY Pierre 4 710,77 €

E.A.R.L. DES PAMPILLES 3 591,70 €

G.A.E.C. BUNEL 469,58 €

COLOMBIERS

E.A.R.L. LEROY 1 528,80 €

G.A.E.C. DES MARRONNIERS 11 776,56 €

G.A.E.C. LE ROYER 3 794,56 €

LE COGUIC Jésus 8 241,80 €

PERRIER Denis 446,88 €

COULIMER

CLAVEL Dominique 527,22 €

E.A.R.L. DE L'HÔTEL AUX AGNÉS 500,66 €

G.A.E.C. DES COLLINES 1 025,32 €

COULMER

G.A.E.C. DES MESNILS 3 312,40 €

G.A.E.C. DU VERGER 25 669,26 €

G.A.E.C. T'JAMPENS 509,60 €

COULONCES

BLOT Gilles 433,85 €

COULONCHE (LA)

BARRÉ Françoise 8 942,59 €

G.A.E.C. D4R 1 159,34 €

G.A.E.C. DE LA BERTINIÈRE 2 038,40 €

G.A.E.C. FD BARBIER 4 739,28 €

COUR-MAUGIS-SUR-HUISNE

E.A.R.L. DE LA CHARTRIE 573,30 €

G.A.E.C. DE LA CHARBOTTIÈRE 879,06 €

G.A.E.C. DES PRÉS HAUTS 1 210,30 €

G.A.E.C. DU VERGER 4 019,47 €

KONING Benoît 1 488,62 €

COURGEON

LORIEUX Véronique 1 002,42 €

COURGEOUT

E.A.R.L. DE L'HÔTEL AUX AGNÉS 193,80 €

G.A.E.C. COPIN FRÈRES 1 005,48 €

RIPEAUX Clément 874,40 €

COURTOMER

CAGET Marc 5 422,40 €

G.A.E.C. TAUPIN ET FILS 904,35 €

CRAMÉNIL

BALOCHE Jean-François 311,67 €

S.C.E.A. DU PETIT SELVE 5 572,03 €

CROISILLES

E.A.R.L. LE CHAMP BOSSU 10 576,26 €

G.A.E.C. T'JAMPENS 235,52 €

CRULAI

S.C.E.A. DU MESNIL 1 488,03 €

CUISSAI

G.A.E.C. LE ROYER 726,77 €

- D -----

DAME-MARIE

ALLOTEAU Marion 3 160,26 €

COUTANT Nicolas 1 139,54 €

E.A.R.L. GADERIC 1 513,13 €

G.A.E.C. DORI PILIÈRE 3 686,80 €

GUESNET Sabine 251,06 €

LAFORTUNE Pierre-Antoine 477,75 €

MOREAU Gilles 502,11 €

DOMFRONT-EN-POIRAIE

G.A.E.C. À L'ORÉE D'ANDAINE 6 210,75 €

G.A.E.C. DU TILLEUL 1 656,20 €

- E -----

ÉCHAUFFOUR

E.A.R.L. DE LA BELLONNIÈRE 8 431,56 €

E.A.R.L. DE LA HERMONDIÈRE 6 006,42 €

E.A.R.L. DES FORGES 891,80 €

E.A.R.L. LE BOIS CERTAIN 17 936,94 €

G.A.E.C. DE CLOSOMER 972,16 €

G.A.E.C. DES MESNILS 12 687,57 €

G.A.E.C. FERME DU CHÂTEAU 37 400,88 €

G.A.E.C. FERME DU FRESNE 2 875,51 €

JAHANDIER Christophe 1 884,54 €

ÉCORCHES

DUVAL Camille 1 274,00 €

G.A.E.C. ANNE ET FILS 2 046,51 €

ÉCOUCHÉ-LES-VALLÉES

G.A.E.C. DU VAL BOUGON 908,46 €



COOPÉRATIVE FORESTIÈRE

- Conseil en gestion forestière
- Travaux de reboisement
- Entretien des forêts
- Exploitation et commercialisation des bois

05 40 12 03 80



LE CHASSEUR DE L'ORNE • GRAND GIBIER ↻

ÉCOUVES		HÔME-CHAMONDOT (L')		MÉNIL-BÉRARD (LE)	
DUVAL Gérard	17 809,54 €	G.A.E.C. DE LA MOTTE CELLERIE	4 745,36 €	E.A.R.L. DE CORLIE	1 604,85 €
E.A.R.L. DE LA PIERRE	2 191,28 €	G.A.E.C. DU PETIT CHAMPROND	720,90 €	G.A.E.C. DU BOIS SPERT	1 786,15 €
- F -----		- I -----		MÉNIL-BROUT (LE)	
FEINGS		IGÉ		BOURDAIS Benoît	22,73 €
E.A.R.L. GARDIEN	670,32 €	BARAULT Yvette	1 488,62 €	MÉNIL-DE-BRIOUZE (LE)	
E.A.R.L. MARGUERITE	815,36 €	DORDOIGNE Franck	265,33 €	G.A.E.C. DREANO	624,26 €
FERRIÈRE-AU-DOYEN (LA)		E.A.R.L. DE LA CHESNAIE	4 139,23 €	MÉNIL-FROGER	
RETAILLE Philippe	2 210,34 €	G.A.E.C. DE L'ORNE SAOSNOISE	1 922,63 €	E.A.R.L. de la LOUVIGNIERE	1 675,80 €
FERRIÈRE-AUX-ÉTANGS (LA)		LORY Michel	224,06 €	MÉNIL-HUBERT-EN-EXMES	
G.A.E.C. DE LA VANNERIE	255,13 €	LUNEL Xavier	837,90 €	LAMPERIÈRE Nicolas	1 411,14 €
FERRIÈRE-BÉCHET (LA)		VAUDRON Jean-Paul	534,69 €	S.C.E.A. LA BAYÈRE	1 119,22 €
ANGOT Laura	1 516,06 €	VAUDRON Michel	670,32 €	MÉNIL-HUBERT-SUR-ORNE	
G.A.E.C. DE LA TRIGALE	20 441,82 €	- J -----		E.A.R.L. DE LA CANET	305,76 €
GESLIN François	2 869,44 €	- QUÉ-DU-BOIS		MÉNIL-VICOMTE (LE)	
SOREL Fabrice	1 211,28 €	FORTIN Charles	445,90 €	LEURETTE Benoît	2 907,07 €
FERRIÈRES-LA-VERRERIE		JUVIGNY-VAL-D'ANDAINE		MENUS (LES)	
E.A.R.L. DE LA POUDRIÈRE	328,55 €	E.A.R.L. DU BOIS	981,88 €	E.A.R.L. DE LA REPESSERIE	1 221,15 €
E.A.R.L. DU CHAMP RETU	713,44 €	G.A.E.C. DE LA RETENUE	830,82 €	MERLERAUT (LE)	
MARIETTE Guy	7 787,81 €	LIBERT Aurélie	477,75 €	G.A.E.C. TAUPIN ET FILS	2 308,88 €
PRÉEL Michel	4 089,84 €	- L -----		LEURETTE Benoît	1 344,52 €
FERTÉ-EN-OUCHE (LA)		LALEU		MESNIÈRE (LA)	
DUVAL Sylvie	6 564,08 €	DENIS pierre	1 063,30 €	E.A.R.L. DE L'HÔTEL AUX AGNÉS	748,97 €
G.A.E.C. DE LA FOULONNIÈRE	815,36 €	LANDE-DE-LOUGÉ		E.A.R.L. DE MONTÉGU	1 207,36 €
G.A.E.C. DE LA MUSQUIÈRE	908,46 €	G.A.E.C. DE LA HARLIÈRE	815,36 €	G.A.E.C. DE VIRLOUVET	256,34 €
G.A.E.C. DU BOSCOR	2 866,50 €	LOISAIL		MONTABARD	
G.A.E.C. DU SAPIN BLEU	3 528,87 €	S.C.E.A. DE LA CHERSONNIÈRE	871,42 €	E.A.R.L. DES CORDELLES	1 117,20 €
G.A.E.C. LE HAMEL	4 034,46 €	LONGNY-LES-VILLAGES		MONTREUIL-LA-CAMBE	
PATIER Benoît	4 968,05 €	BLONDEAU Yannick	1 353,62 €	BERNAY Nicolas	401,02 €
S.A.R.L. BOCQUENECY	1 042,72 €	BOUCHER Philippe	676,12 €	MONTS-D'ANDAINE (LES)	
S.C.E.A. DE CHANCLOUP	1 731,51 €	DUROUX Xavier	4 997,22 €	CLAUS Thomas	12 741,96 €
S.C.E.A. DE LA MESANGETIÈRE	4 514,80 €	E.A.R.L. DE LA VÉRONNIÈRE	1 580,74 €	G.A.E.C. D4R	12 615,78 €
FLEURÉ		E.A.R.L. DES ÉPASSES	637,98 €	G.A.E.C. DE LA BERTINIÈRE	12 411,11 €
DOMAINE CLÉREMBAX Lionel	1 097,60 €	E.A.R.L. HOURMAN	4 851,98 €	G.A.E.C. DE L'ÊTRE MAITRIE	4 280,64 €
G.A.E.C. DOUET FILS	1 413,16 €	E.A.R.L. LE BOIS MARIE	24 805,85 €	G.A.E.C. FD BARBIER	8 226,85 €
FONTAINE-LES-BASSETS		E.A.R.L. LEPAROUX	6 719,76 €	HUIGNARD Daniel	1 598,87 €
LOUVET Benoît	367,50 €	G.A.E.C. DU PETIT CHAMPROND	227,31 €	LANGLOIS Françoise	1 552,32 €
FRANCHEVILLE		G.A.E.C. DU VIANTAIS	668,85 €	LECELLIER Julien	1 624,35 €
G.A.E.C. LE BLANC ROCHER	850,64 €	G.A.E.C. TRITTEN	3 259,21 €	MONTS-SUR-ORNE	
- G -----		INDIVISION MICHON Emmanuel	17 657,15 €	G.A.E.C. PELLOIN-BARRE	764,40 €
GANDELAIN		LAMBERT Jean-François	2 346,12 €	MORTRÉE	
G.A.E.C. CHARDON	1 242,15 €	LESAGE Colette	6 502,30 €	G.A.E.C. DE LA TRIGALE	4 457,04 €
PELLETIER Rémi	1 363,57 €	LESAGE Johann	2 117,64 €	MOITIERS-AU-PERCHE	
GENEVRAIE (LA)		MARIE Jennifer	1 063,30 €	E.A.R.L. RENARD	207,47 €
DE GASTE Jean-Pierre	1 266,16 €	PLESSIS Benoît	4 816,90 €	G.A.E.C. LES MÉTAIRIES	5 255,45 €
ROCHER Ludovic	2 014,14 €	PLESSIS Roger	50,15 €	G.A.E.C. TRITTEN	502,11 €
GIEL COURTEILLES		PLESSIS Sylvie	12 936,27 €	LAMBERT Jean-François	446,88 €
E.A.R.L. DES BOULVENTS	623,34 €	POYARD Bertrand	1 042,72 €	LESAGE colette	521,85 €
GONFRIÈRE (LA)		S.C.E.A. DU HALLIER	3 358,21 €	PLESSIS Roger	32,48 €
E.A.R.L. THICEMA	1 728,72 €	WEBER Jean-Luc	1 920,09 €	- N -----	
G.A.E.C. DE LA CHARENTONNE	2 479,40 €	LONLAY-LE-TESSON		NEAUPHE-SOUS-ESSAI	
GOUFFERN-EN-AUGE		E.A.R.L. DU POIRIER	502,11 €	BOURDAIS Benoît	46,10 €
E.A.R.L. DE MÉGUILLAUME	2 459,12 €	G.A.E.C. DU BAS CLOS	191,10 €	E.A.R.L. LA HIBOU	2 817,94 €
G.A.E.C. GOUFFERN	942,76 €	ROYER David	200,84 €	G.A.E.C. PECHELOCHE	1 531,15 €
HIS Claudine	658,56 €	LOUGÉ-SUR-MAIRE		NEAUPHE-SUR-DIVE	
INSTITUT INRA	484,12 €	G.A.E.C. DU VAL BOUGON	757,05 €	G.A.E.C. ANNE ET FILS	3 615,21 €
S.C.E.A. FERME DE L'ABBAYE	2 085,44 €	- M -----		NEUVILLE-SUR-TOUQUES	
- H -----		MADELEINE-BOUVET (LA)		E.A.R.L. LETOURNEUR	1 223,04 €
HABLOVILLE		G.A.E.C. LES MÉTAIRIES	1 059,97 €	HUE Vincent	1 606,58 €
MOTTEY Jérôme	558,60 €	MAGE (LE)		S.C.E.A. DE BANNEVILLE	349,12 €
HÉLOUP		LESAGE Guillaume	159,50 €	NONANT-LE-PIN	
SALIBA Pascal	1 933,74 €	GEORGE Philippe	1 070,16 €	E.A.R.L. DES PÉZÉRIES	1 332,80 €
		MARDILLY		E.A.R.L. DU VAL ANCRE	611,52 €
		G.A.E.C. DE LA MULONNIÈRE	174,99 €		

- O -----

ORÉE-D'ÉCOUVES (L')

E.A.R.L. DES GAINS	4 426,46 €
E.A.R.L. DES GRANDES LANDES	713,44 €
E.A.R.L. DES POMMIERS	1 463,38 €
G.A.E.C. DES FRESNES	637,98 €
G.A.E.C. DES VENTS D'OUEST	1 865,72 €
G.A.E.C. DU TERTRE	3 822,00 €
G.A.E.C. OLO	428,75 €

ORGÈRES

E.A.R.L. BERTIN	891,80 €
E.A.R.L. DE LA MALADRIE	4 390,40 €
E.A.R.L. DES FORGES	891,80 €
E.A.R.L. FERME DES POIRIERS	605,64 €
G.A.E.C. DE CLOSOMER	1 292,03 €
G.A.E.C. DES MESNILS	8 021,30 €

- P -----

PARFONDEVAL

RIPEAUX Philippe	509,60 €
------------------	----------

PAS-SAINT-L'HOMER (LE)

E.A.R.L. LE PARC	2 041,54 €
------------------	------------

PERCHE-EN-NOCÉ

BOITTIN Pierrick	573,30 €
E.A.R.L. DE LA GAULARDIÈRE	2 506,35 €
E.A.R.L. DE LA MULETIÈRE	2 231,46 €
E.A.R.L. DES COLLINES	534,82 €
E.A.R.L. LANDEMAINE	891,80 €
E.A.R.L. PARIS A	726,77 €
G.A.E.C. DES PRÈS HAUTS	491,57 €
HIS Marie-Claire	1 529,78 €

PERVENCHÈRES

BIGNON Benoît	1 326,34 €
E.A.R.L. CARON PASCAL ET ASSOCIÉS	382,20 €
E.A.R.L. DE LA LIJARDIÈRE	1 645,08 €
G.A.E.C. MONTECOUPLARD	4 443,71 €

PIN-AU-HARAS (LE)

INSTITUT INRA	713,44 €
---------------	----------

PLANCHES

MARIETTE Guy	1 149,19 €
--------------	------------

PLANTIS (LE)

CAGET Marc	1 687,54 €
------------	------------

POUVRAI

LEVASSEUR Julien	1 351,82 €
------------------	------------

PUTANGES-LE-LAC

E.A.R.L. DE L'AUBENIÈRE	1 292,03 €
E.A.R.L. DES PLANTS	286,65 €
G.A.E.C. DE LA GRANDE BRUYÈRE	1 936,48 €
G.A.E.C. DE MEGUILLAUME	2 751,84 €
G.A.E.C. DES MILLE OBSTACLES	496,86 €
G.A.E.C. DES ROCHERS	2 204,02 €
G.A.E.C. DUCHESNE	356,72 €
GUÉRIN Jacky	1 414,69 €
S.C.E.A. DU PETIT SELVE	8 844,50 €

- R -----

RAI

DHALLEWYN Maxime	683,55 €
------------------	----------

RÉMALARD-EN-PERCHE

E.A.R.L. CARON PASCAL ET ASSOCIÉS	254,80 €
E.A.R.L. LANDEMAINE	305,76 €
FOSSEY Pierre-Yves	718,24 €
G.A.E.C. DU HAUT CHÊNE	2 248,61 €
G.A.E.C. DU VERGER	961,87 €
G.A.E.C. DU VIANTAIS	356,72 €
G.A.E.C. LES MARNIÈRES	306,82 €
LAUNAY Philippe	1 282,13 €
S.C.E.A. LE BUISSON	837,90 €

RENOUARD (LE)

DUVAL Camille	2 065,84 €
---------------	------------

RIVES-D'ANDAINÉ

G.A.E.C. LELIARD	407,68 €
------------------	----------

ROCHE-MABILE (LA)

E.A.R.L. DES GAINS	1 129,16 €
G.A.E.C. À L'ORÉE DE CHAUMONT	3 233,46 €
G.A.E.C. DES VENTS D'OUEST	2 244,20 €
PELLETIER Rémi	10 020,11 €

ROVILLE

E.A.R.L. LES VERGERS DU CHOUQUET	908,46 €
----------------------------------	----------

ROUPERROUX

G.A.E.C. DES FRESNES	874,94 €
----------------------	----------

- S -----

SABLONS-SUR-HUISNE

G.A.E.C. DE MONTROUSSET	1 683,67 €
HUET Édouard	502,74 €

SAI

E.A.R.L. DE MEGUILLAUME	433,16 €
E.A.R.L. GUESNEROT	917,28 €

SAINT-ANDRÉ-DE-BRIOUZE

S.C.E.A. DU PETIT SELVE	4 776,03 €
-------------------------	------------

SAINT-ANDRÉ-DE-MESSEI

E.A.R.L. DU BREUIL	753,17 €
E.A.R.L. LES REFOURS	1 025,40 €
G.A.E.C. MAUDOUET	1 855,23 €

SAINT-AUBIN-D'APPENAI

E.A.R.L. COSME F.M	2 562,41 €
G.A.E.C. PECHELOCHE	672,67 €

SAINT-BOMER-LES-FORGES

G.A.E.C. DE LA GOULANDE	2 520,18 €
-------------------------	------------

SAINT-CHRISTOPHE-DE-CHAULIEU

G.A.E.C. LA FERME DES OZIERES	229,32 €
-------------------------------	----------

SAINT-CYR-LA-ROSIÈRE

BAUCHER Michel	1 429,14 €
G.A.E.C. GACHELIN	753,17 €
G.A.E.C. PERCHE COTENTIN	2 761,62 €
G.A.E.C. SOUCHAY	1 129,75 €
LARSONNEAU Yoann	850,62 €

SAINT-DENIS-SUR-SARTHON

G.A.E.C. À L'ORÉE DE CHAUMONT	3 867,54 €
TAUPIN Jean-Marie	717,36 €

SAINT-ÉLLIER-LES-BOIS

G.A.E.C. CHARDON	888,61 €
------------------	----------

SAINT-ÉVROULT-DE-MONTFORT

BECOURT Dominique	4 515,84 €
E.A.R.L. BERTIN	2 407,86 €
E.A.R.L. DE LA TOUROUDERIE	2 484,30 €
E.A.R.L. DE LOUNAE	3 389,96 €
G.A.E.C. MAUREY	3 917,55 €
G.A.E.C. PERRAUX	807,52 €
S.C.E.A. DES VALLÉES	421,38 €

SAINT-ÉVROULT-NOTRE-DAME-DU-BOIS

E.A.R.L. THICEMA	403,76 €
------------------	----------

SAINT-FRAIMBAULT

G.A.E.C. DOMAINE VAUCHATON	4 446,99 €
----------------------------	------------

SAINT-GERMAIN-DE-CLAIREFEUILLE

BESNARD Marc-Antoine	2 793,00 €
G.A.E.C. LES BARRES	1 275,96 €
LAIGNER Mathieu	891,80 €

SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE

MARY Alban	3 236,32 €
------------	------------

GUILLIN Éric	1 173,97 €
GASNIER Xavier	2 551,49 €
S.C.E.A. VERT VEINE	8 340,66 €

SAINT-GERMAIN-DES-GROIS

E.A.R.L. DES LOGES	624,26 €
--------------------	----------

SAINT-GERVAIS-DES-SABLONS

DUVAL Camille	3 796,52 €
---------------	------------

SAINT-GERVAIS-DU-PERRON

G.A.E.C. DE LA FOSSE LOUVIÈRE	1 324,96 €
G.A.E.C. DU PETIT NOYER	242,26 €

SAINT-HILAIRE-SUR-ERRE

E.A.R.L. GADERIC	668,85 €
G.A.E.C. DE LA GUESNIÈRE	2 646,00 €
HERBELIN Alain	815,36 €

SAINT-HILAIRE-SUR-RISLE

S.C.E.A. LES VALLÉES	2 848,12 €
----------------------	------------

SAINT-JOUIN-DE-BLAVOU

POTTIER Pierrette	670,32 €
-------------------	----------

SAINT-JULIEN-SUR-SARTHE

BIGNON Benoît	1 319,82 €
S.C.E.A. DE VILHATEL	815,36 €

SAINT-MARD-DE-RENO

DETURCK Daniel	1 074,92 €
----------------	------------

SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLÈME

E.A.R.L. CHAUMIER	440,22 €
HIS Marie-Claire	486,08 €

SAINT-MICHEL-TUBŒUF

E.A.R.L. DU PLESSIS	4 537,60 €
---------------------	------------

SAINT-NICOLAS-DE-SOMMAIRE

DHALLEWYN Maxime	891,80 €
------------------	----------

SAINT-NICOLAS-DES-BOIS

G.A.E.C. LE ROYER	17 756,96 €
-------------------	-------------

SAINT-OUEN-LE-BRISOUIT

G.A.E.C. DE LA CROIX DE VENDIN	662,48 €
--------------------------------	----------

SAINT-PATRICE-DU-DÉSERT

G.A.E.C. DE LA BRETONNIÈRE	1 635,58 €
G.A.E.C. DE LA SAULAIE	662,48 €
QUESNE Guenael	321,05 €
ROCHERS Thierry	305,76 €

SAINT-PHILBERT-SUR-ORNE

E.A.R.L. DU VAL DE SAINT-PHILBERT	535,08 €
-----------------------------------	----------

SAINT-PIERRE-DES-LOGES

E.A.R.L. DE LA VALLÉE DU HAUT	6 604,60 €
E.A.R.L. DU FUTEL	2 350,04 €
GORJU Joël	7 585,15 €

SAINT-PIERRE-DU-REGARD

E.A.R.L. VIE	802,62 €
--------------	----------

SAINT-SULPICE-SUR-RISLE

COURCOL Philippe	1 656,20 €
DE WEVER Geoffrey	1 786,05 €
G.F.A. DE BELZAISES	3 669,12 €

SAINT-SYMPHORIEN-DES-BRUYÈRES

E.A.R.L. LE SAUSSAY	1 695,80 €
G.A.E.C. HAZENBERG	1 571,67 €
S.A.R.L. FERME DE LA SAPAIE	2 601,51 €

SAINTE-GAUBURGE-SAINTE-COLOMBE

E.A.R.L. DE LA BELLONNIÈRE	9 264,92 €
E.A.R.L. DES FORGES	3 974,88 €
E.A.R.L. DU NUISEMENT	2 614,20 €

LE CHASSEUR DE L'ORNE • GRAND GIBIER ○

SAP-ANDRÉ (LE)

DURAND Emmanuel	8 702,20 €
G.A.E.C. DU VALALLOUP	13 271,50 €
S.C.E.A. DE LA LISSOUDIÈRE	23 979,78 €

SAP-EN-AUGE

E.A.R.L. LETOURNEUR	6 704,32 €
SECHET Elie	834,81 €

SÉES

BAILLEUL Daniel	484,51 €
G.A.E.C. LA FERME DES TERTRES	382,20 €
LAUDIER Christopher	5 562,48 €

SEMALLÉ

G.A.E.C. DU PIRAI	1 760,35 €
-------------------	------------

- T -----

TANVILLE

ANGOT Laura	891,80 €
-------------	----------

TOUQUETTES

E.A.R.L. DURAND	1 090,16 €
S.C.E.A. LES VALLÉES	14 347,20 €

TOURNAI-SUR-DIVE

G.A.E.C. LA COURTE PIÈCE	1 783,60 €
--------------------------	------------

TOUROUVRE-AU-PERCHE

AGIN Didier	1 299,48 €
E.A.R.L. SYLVESTRE	2 127,68 €
E.A.R.L. THIROUX	955,50 €
G.A.E.C. DE POIX	3 280,45 €
G.A.E.C. DU CHARENCEY	2 994,57 €
G.A.E.C. DURAND BEAUDOIRE	3 241,05 €

TRINITÉ-DES-LAITIERS (LA)

DECOCK Jean-Michel	4 575,62 €
DURAND Emmanuel	8 937,60 €
G.A.E.C. DU VALALLOUP	1 986,66 €
G.A.E.C. PERRAUX	29 474,48 €
LECACHE Stéphane	11 172,98 €

- V -----

VAL-AU-PERCHE

DESCHAMPS Séverine	265,79 €
DORDOIGNE Franck	459,91 €
E.A.R.L. PERCHE AUBRAC	9 064,90 €
G.A.E.C. DE LA BEAUSSONNIÈRE	3 705,46 €
G.A.E.C. DE LA CROCHETIÈRE	1 891,77 €
G.A.E.C. DES HÊTRES	2 339,42 €
G.A.E.C. GACHELIN	1 017,48 €
G.A.E.C. HUBERSON	1 435,17 €
G.A.E.C. MET	668,85 €

G.A.E.C. PERCHE COTENTIN	713,44 €
JUPIN Hervé	986,81 €
LARSONNEAU Patrick	194,83 €
MARY Alban	481,57 €
TASSE Didier	10 717,99 €
TROHEL Romain	477,75 €

VALFRAMBERT

BRISARD Thierry	277,09 €
E.A.R.L. LEROY	2 446,08 €

VAUNOISE

DE CAFFARELLI Guillaume	4 904,51 €
G.A.E.C. DES BRIERES	978,43 €

VERRIÈRES

BRETTE Michaël	670,32 €
E.A.R.L. DE LA NOÉ BECOT	355,31 €

VILLIERS-SOUS-MORTAGNE

CARON Pascal	668,85 €
E.A.R.L. DE LA NOÉ BECOT	500,66 €

VIMOUTIERS

G.A.E.C. ANNE ET FILS	2 051,14 €
G.A.E.C. DU VITOU	1 961,96 €

Riffaut®

Armuriers de Père en Fils depuis 1836

**Par la A28, sortie Orbec n°15,
nous sommes près de chez vous!**



- 4 armuriers diplômés de l'École d'Armurerie de Liège à votre service
- Le spécialiste du Gros Gibier, Carabines et Optiques
- Plus de 500 armes en stock

**Réglage à 50 mètres et tir dans le CynéTIR OFFERTS
pour l'achat d'une arme rayée neuve.**

Du mardi au vendredi
9h15 - 12h15 14h00 - 19h00

le samedi
9h15 - 12h15 14h00 - 18h00

UNIFRANCE
ARMURERIE

www.riffaut.com



@riffautarmurerie

**NOUVELLE
GENERATION CynéTIR**
HD NUMÉRIQUE



Nouveaux films en HD Numérique

Actuellement
où l'on tire à balles **le meilleur**
réelles avec sa carabine **entraînement**

Blaser



**Venez découvrir notre nouveau
Show-Room BLASER**
Le plus grand choix d'armes Blaser du grand Ouest
avec plus de 30 modèles en Stock
Venez composer vous même votre Blaser R8

Nous distribuons toutes les marques d'armes et optiques

contact@riffaut.com Tél. 02 31 32 80 25 Fax. 02 31 32 59 73

Les Sapins de l'Espoir
LUTTE CONTRE LE CANCER

LES CHASSEURS FONT DES DONS POUR LA LUTTE CONTRE LE CANCER

Comme depuis 21 ans – déjà – les Chasseurs du bois de Peley ont organisé le samedi 11 février une chasse au profit des Sapins de l'Espoir.

Cette belle journée a permis de voir chevreuils, sangliers et bécasses mais surtout de récolter plus de 5 000 € de dons. Merci à tous les participants mais aussi à ceux, indisponibles, qui ont envoyé leur don directement à l'association.

« **Les Sapins de l'Espoir** » est une association récoltant des fonds destinés à acheter et donner directement aux hôpitaux du Grand Ouest du matériel pour lutter contre le cancer. Depuis sa création, elle a ainsi collecté 1 400 000 € pour financer ces achats.

**Il serait merveilleux
que cette initiative
puisse être initiée
par d'autres groupes
de chasseurs
de l'Orne.**



Les Sapins de l'Espoir • 1, rue Saint-Hilaire • 28400 Nogent-le-Rotrou

www.lesapinsdelespoir.org

EXPOSITION DES TROPHÉES

DE CERFS ORNAIS

DE L'ANNÉE 2022/2023

Les 3 et 4 juin derniers, s'est déroulée cette incontournable manifestation toujours très attendue par les spécialistes.



1



2



3



4

4'



5

• **Ph. 1** • Le Président de Balorre ouvre l'exposition 2022/2023, en présence de Guy Bonnet éminent spécialiste du cerf. • **Ph. 2** • Le Président de la FDC61 présente le trophée médaille d'argent de la saison écoulée. • **Ph. 3** • Cet animal, tiré pour un daguet, est en fait un hère très précoce. Ses futurs bois sont encore en velours et la 3^e prémolaire est trilobée. • **Ph. 4 et 4'** • 3 « balles de bois », dont 2 dans le même... • **Ph. 5** • Guy Bonnet nous a amené le plus vieux cerf français connu, mort naturellement en milieu ouvert, dans l'Oise. Il avait 22 ans ! Les dents sont totalement usées. • **Ph. 6** • Au premier plan, au centre d'un auditoire captivé, Vincent Segouin, Sénateur de l'Orne et Cendrigne Foucher Chazé, Conseillère Départementale nous font l'honneur de leur présence. • **Ph. 7** • Certains trophées sont à peine présentables ! Quel manque de respect pour les animaux, pour les organisateurs et pour le public. Il est impératif de les nettoyer et de les blanchir. • **Ph. 8** • Panel de daguets de Saint-Evrault. Ils sont tous très différents.



6



7



8

Cependant, de nombreux curieux et néophytes, sont de plus en plus présents chaque année.

445 trophées furent présentés dont 9 têtes naturalisées.

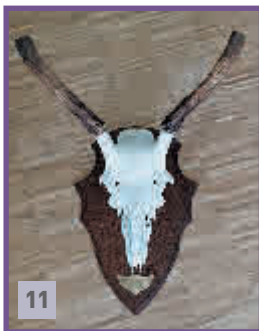
- Andaines : 63 trophées
dont 24 daguets
- Bocages (Est et Ouest) : 4
- Bellême/Sud-Perche/
Bourse : 20
dont 7 daguets
- Longny 1 & 3 / Longny 2
(ex Charencey) : 141
dont 65 daguets
- Écouves : 65
dont 29 daguets
- Monts-d'Amain : 7
dont 3 daguets
- Saint-Évroult : 145
dont 45 daguets

2 massifs se distinguent par la qualité et la quantité de cerfs prélevés lors de cette dernière saison de chasse, **Saint-Évroult** et **Longny-au-Perche**.

Un total de 182 daguets sur les 445 cerfs présents soit 40,9 %. Ce pourcentage de daguets est relativement élevé ; la normale se situant plutôt autour de 33 %. Cela devrait permettre aux cerfs de vieillir davantage...

19 cerfs de + de 8 ans furent dénombrés lors de l'exposition, ce qui constitue un nombre non négligeable de cerfs de cette classe d'âge ; preuve d'une bonne gestion globale de l'espèce dans notre département.

Un exceptionnel animal de **Saint-Évroult** fit l'objet d'une cotation à **198 points**, ce qui lui vaut la médaille d'argent. Cet animal est remarquable de beauté et de régularité.



• **Ph. 9** • Le clou de l'exposition ; ce superbe cerf portant 16 cors, coté 198 points et est donc médaille d'argent ! • **Ph. 10** • Cerf d'Andaines dont les bois sont en « guidon de vélo ». Probablement un problème de tropisme rarissime ! • **Ph. 11** • Un bel exemplaire de daguet à « pointes pourries », annonciateur d'un futur beau trophée, mais... • **Ph. 12** • De plus en plus d'animaux avec de la ficelle, du plastique, du grillage... dans les bois. Cette année, pas moins de 5 cerfs sont concernés. • **Ph. 13** • Fracture du pivot droit, d'où ce bois pendulaire ; sur ce daguet de Longny-au-Perche. • **Ph. 14** • De magnifiques têtes de cerfs naturalisées en provenance de divers massifs, dont Saint-Évroult. • **Ph. 15 et 15'** • 2 cerfs adultes trouvés morts des suites de chasse, un sur Écouves, l'autre sur Andaines. Il faut systématiquement vérifier ses tirs et contacter un conducteur de chien de sang si nécessaire. • **Ph. 16** • Les sonneurs des « échos du Perche » ont fait résonner les trompes de chasse dans l'enceinte de la Fédération sous un soleil radieux, lors du vin d'honneur servi pour l'occasion.



Romuald Leys, armurier, installé à Moussonvilliers, a eu le privilège de tirer cet extraordinaire et rarissime brocard mitré près de Sainte-Gauburge, dans l'Orne, il y a 3 ans.

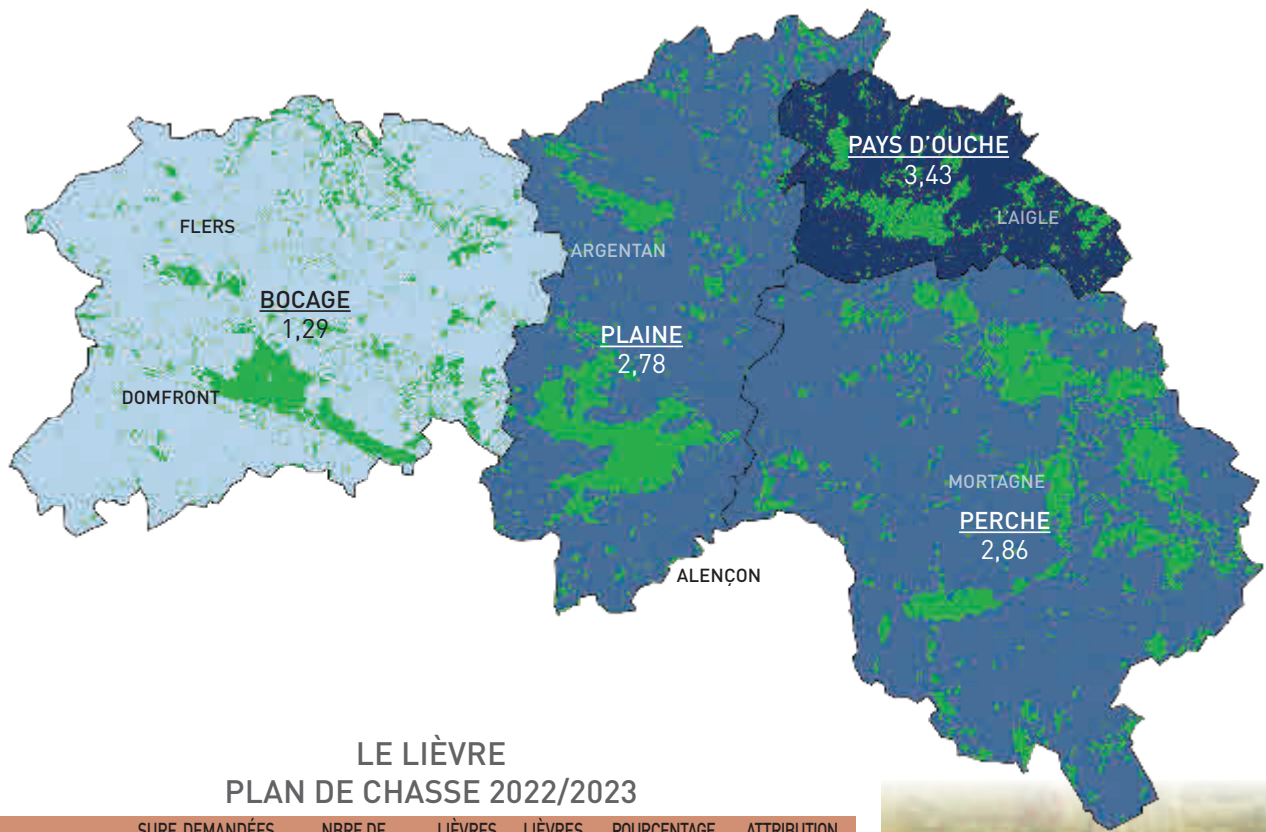
Ce magnifique trophée trouve naturellement une place de choix parmi les massacres accrochés au mur de sa salle de chasse.

La naturalisation est parfaite, il pourra donc être conservé et présenté pendant de nombreuses années.

LIÈVRE

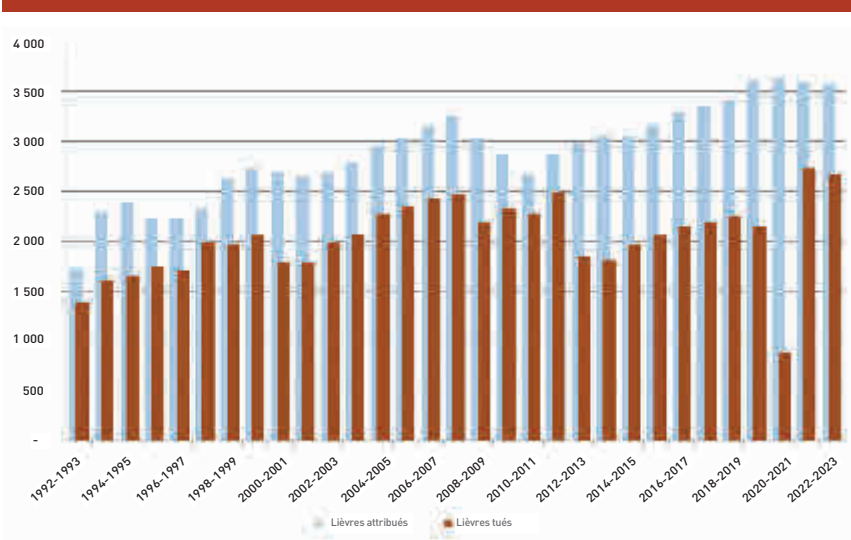


NOMBRE DE LIÈVRES ATTRIBUÉS AUX 100 HA POUR LA SAISON 2022/2023



LE LIÈVRE
PLAN DE CHASSE 2022/2023

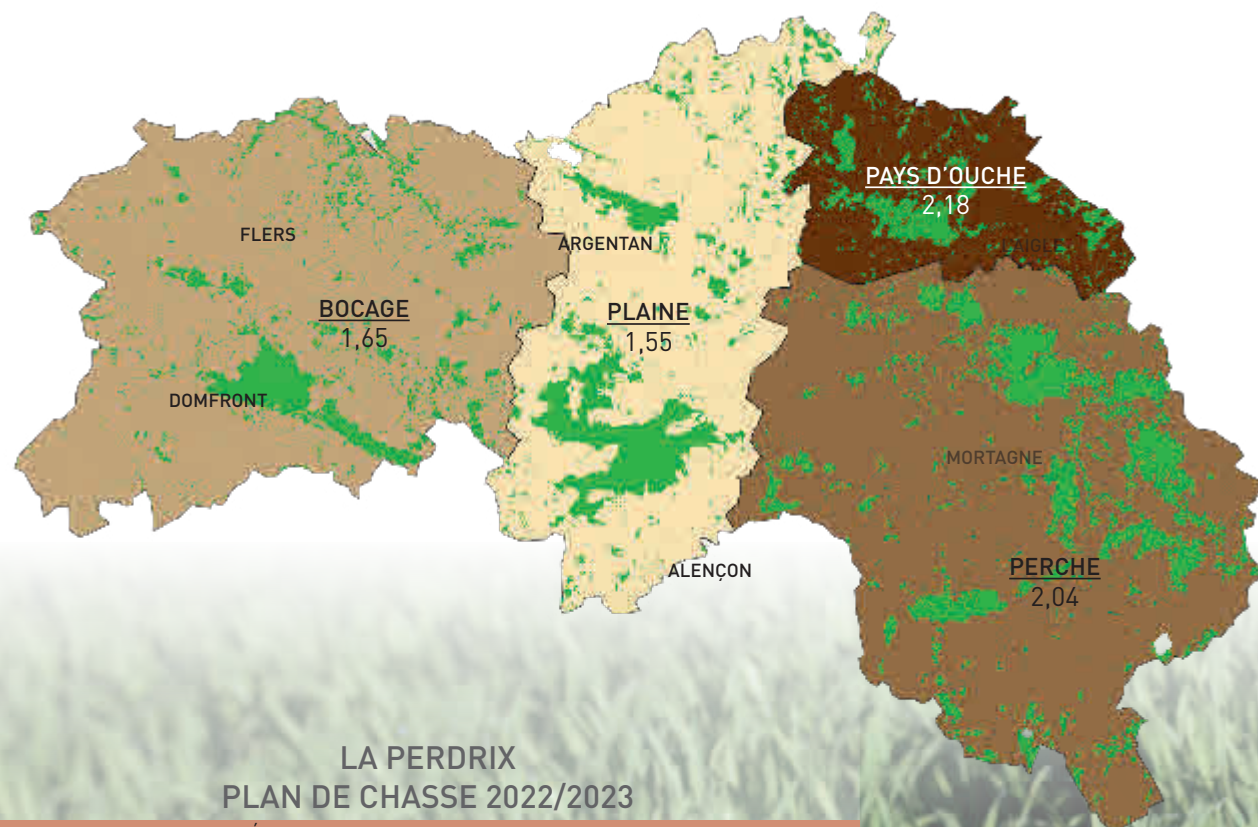
RÉGIONS	SURF. DEMANDÉES POUR LE PLAN DE CHASSE (ha)	NBRE DE DEMANDES	LIÈVRES ATTRIBUÉS	LIÈVRES PRÉLEVÉS	POURCENTAGE DE RÉALISATION	ATTRIBUTION AUX 100 HA
BOCAGE	40 014	119	515	394	76,60	1,29
PLAINE	35 487	143	988	630	63,80	2,78
PERCHE	55 705	211	1 591	1 265	79,50	2,86
PAYS D'OUICHE	13 972	75	479	383	80,00	3,43
TOTAL	145 178	548	3 573	2 672	74,80	2,46



PERDRIX

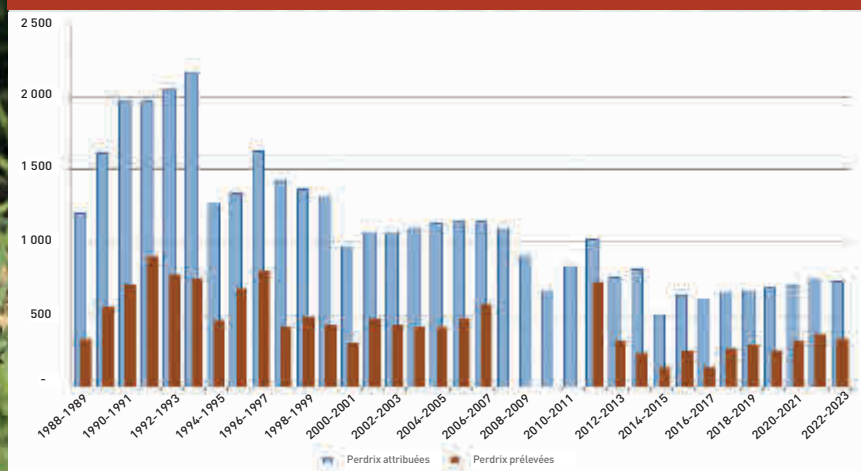


NOMBRE DE PERDRIX ATTRIBUÉES AUX 100 HA POUR LA SAISON 2022/2023



LA PERDRIX PLAN DE CHASSE 2022/2023

RÉGIONS	SURF. DEMANDÉES POUR LE PLAN DE CHASSE (ha)	NBRE DE DEMANDES	PERDRIX ATTRIBUÉES	PERDRIX PRÉLEVÉES	POURCENTAGE DE RÉALISATION	ATTRIBUTION AUX 100 HA
BOCAGE	2 914	12	48	8	17	1,65
PLAINE	12 739	48	197	83	42	1,55
PERCHE	20 459	90	418	201	48	2,04
PAYS D'OUCHE	2 984	15	65	37	57	2,18
TOTAL	39 096	165	728	329	45	1,86



MIGRATEURS

ÉTUDE DES PRÉLÈVEMENTS DE BÉCASSES DES BOIS PAR L'ANALYSE DES CARNETS DE PRÉLÈVEMENTS 2021/2022



Évolution dans le temps des prélèvements de bécasses des bois



Nbre de chasseurs

Évolution des prélèvements par chasseurs



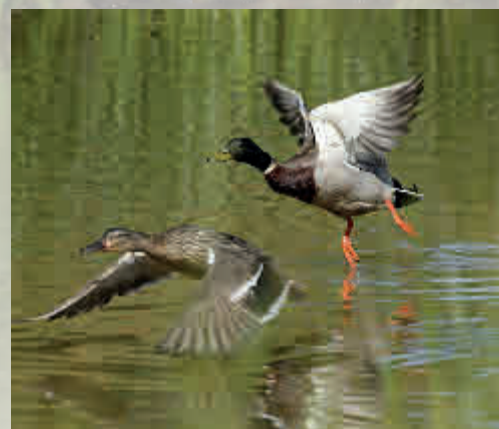
La moyenne des bécasses des bois prélevées par chasseur est de 1,53.

INFORMATION IMPORTANTE : La législation sur l'utilisation du plomb en zone humide évolue, un nouvel arrêté doit être publié prochainement. Il étendra la zone d'interdiction d'utilisation de grenaille de plomb dans et jusqu'à 100 m autour des zones humides (au lieu de 30 m actuellement). Le port de munition au plomb dans les poches ne sera pas interdit.

ÉTUDE DES PRÉLÈVEMENTS DE CANARDS ET OIES PAR L'ANALYSE DES CARNETS DE HUTTES 2021/2022

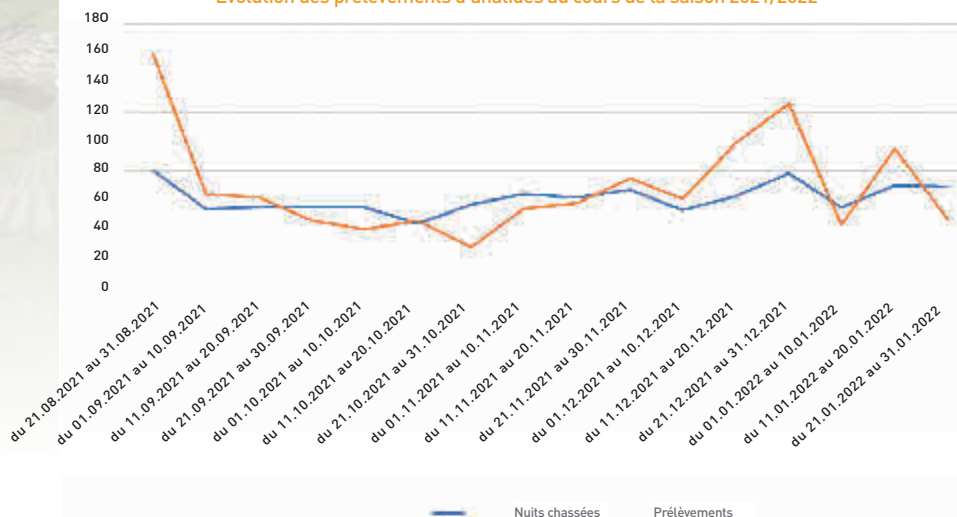
Nombre de huttes chassées	23
Nombre de nuits chassées	981
Nombres de nuits avec prélèvements	684
Nombre total d'anatidés prélevés sur les installations	1 103

ESPÈCE	NBRE PRÉLEVÉ
Sarcelle d'hiver	359
Sarcelle d'été	4
Canard Chipecau	15
Canard Colvert	500
Canard Pilet	10
Canard Siffleur	84
Canard Souchet	84
Fuligule Milouin	19
Fuligule Morillon	1
Oie cendrée	4
Oie des Moissons	3
Oie Rieuse	3
Bernache du Canada	17



ESPÈCE	NBRE PRÉLEVÉ
Bécassine des marais	66
Bécassine sourde	13
Chevalier aboyeur	4
Chevalier arlequin	1
Chevalier gambette	1
Foulque macroule	8
Poule d'eau	1
Vanneau huppé	2

Évolution des prélèvements d'anatidés au cours de la saison 2021/2022



BIOSÉCURITÉ

CHASSEURS DE GIBIER D'EAU

Fédération Nationale des Chasseurs

Tout chasseur de gibier d'eau joue un rôle primordial pour prévenir la transmission des virus d'**Influenza Aviaire Hautement Pathogène** des oiseaux migrateurs aux appelants ou aux oiseaux domestiques.



1 JE DÉTIENS DES APPELANTS :

J'AMÉNAGE MON LIEU DE DÉTENTION POUR ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES OISEAUX SAUVAGES ET AUTRES OISEAUX CAPTIFS



J'éleve mes appelants dans un enclos strictement séparé des autres oiseaux domestiques ou sauvages détenus en captivité (basses-cours, oiseaux d'ornement...)



Le matériel que j'utilise pour l'alimentation, l'alimentation doit être dédiée à mes appelants

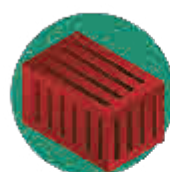


Si je m'occupe d'autres oiseaux, je change de tenue et me lave soigneusement les mains



Je déclare une mortalité anormale à ma FDC toute mortalité groupée (5 oiseaux morts en moins de 7 jours), ou tout comportement anormal (signes ne vous permettant pas d'observer sur mort) d'appelants

2 JE TRANSPORTE DES APPELANTS QUELLES PRÉCAUTIONS ?



Je transporte mes appelants dans des caisses à fond éranche réservées à ce seul usage et je les nettoie régulièrement



Je ne partage pas ces caisses avec un autre détenteur d'appelants

EN CAS D'ÉLEVATION DU NIVEAU DE RISQUE J'APPLIQUE DES MESURES RENFORCÉES



Le transport d'appelants « nomades » est autorisé uniquement pour les détenteurs de catégorie 1 (voir 2) et est limité à 30 oiseaux... Ces appelants « nomades » ne peuvent pas être mélangés aux appelants « résidents » déjà sur place

3 À LA CHASSE : DES RÈGLES D'HYGIÈNE SIMPLES À APPLIQUER !



Je débarrasse mes bottes de leur boes et je les laisse sur place ou je les transporte dans un sac fermé et les nettoie soigneusement et les désinfecte au retour du lieu de chasse



Je lave mes vêtements et mon matériel de chasse soigneusement à l'arrivée à la maison

EN CAS D'ÉLEVATION DU NIVEAU DE RISQUE J'APPLIQUE DES MESURES RENFORCÉES



Je ne mélange pas mes appelants « nomades » avec ceux d'un autre lieu de détention sur le site de chasse



Je ne visite aucun élevage de volailles dans les 48h suivant la chasse ou gibier d'eau



J'utilise des contenants distincts pour transporter mes appelants (une cage propre) et les oiseaux chassés (un sac ou bac éranche) je nettoie et désinfecte ces contenants après chaque utilisation



En plus de nettoyage, je désinfecte mon matériel de chasse et mon véhicule (roues)

4 EN CAS DE MORTALITÉ ANORMALE CHEZ LES OISEAUX MIGRATEURS OU LES APPELANTS JE DONNE L'ALERTE !

Je contacte sans délai mon interlocuteur SAGIR de la FDC ou de l'ONB qui enverra les cadavres tels quels au Laboratoire Vétérinaire Départemental en prenant toutes les mesures de précaution nécessaires



Je ne manipule pas les cadavres



LES FORMALITÉS À NE PAS OUBLIER

Il me faut obligatoirement les coordonnées de la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) de mon département. Je ne dois pas oublier de déclarer mes appelants à la FDC avant le début de la chasse. Je dois également déclarer les oiseaux chassés à la FDC après la chasse. Je dois également déclarer les oiseaux chassés à la FDC après la chasse. Je dois également déclarer les oiseaux chassés à la FDC après la chasse.

Le niveau de risque grippe aviaire est consultable sur notre site Internet rubrique « arrêtés - migrateurs ».



LES CHASSEURS

Sentinelles de la nature

Dans le cadre du suivi sanitaire (SAGIR), du suivi tuberculose (Sylvatub) ainsi que du plan de surveillance organisé en partenariat avec le GDS, La Fédération et les chasseurs ont participé au suivi de **330 animaux**. L'ensemble de ces espèces ont été transportées et analysées par le LABEO d'Alençon.

SAGIR

1 Bernache du Canada	3 Chevreuils	1 Grue cendrée	1 Lapin de Garenne	2 Lièvres d'Europe	1 Mésange charbonnière	1 Pigeon ramier	1 Sanglier
--------------------------------	------------------------	--------------------------	------------------------------	------------------------------	----------------------------------	---------------------------	----------------------

SYLVATUB

Blaireaux

175

Sangliers

56

GDS

Cerfs

53

Sangliers

35

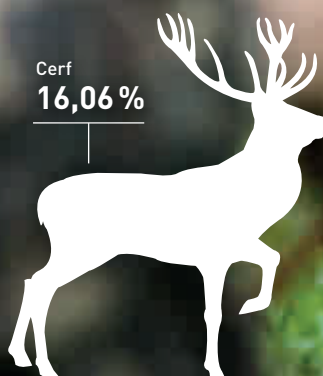
Blaireau
53,03 %



Chevreuil
0,91 %



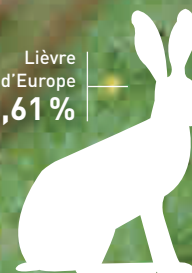
Cerf
16,06 %



Sanglier
27,88 %



Lièvre d'Europe
0,61 %



Mésange charbonnière
0,30 %



Grue cendrée
0,30 %



Pigeon ramier
0,30 %



Bernache du Canada
0,30 %

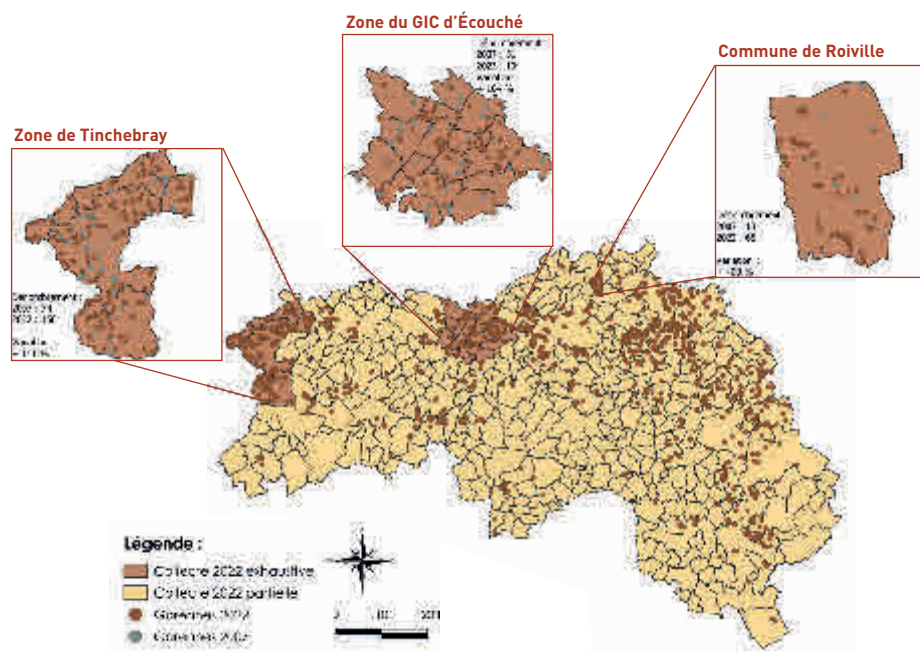


Lapin de Garenne
0,30 %



BLAIREAU

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES GARENNES À BLAIREAU, DÉPARTEMENT DE L'ORNE



Comme vous le savez la vènerie du Blaireau est mise à mal depuis plusieurs mois. La pratique est systématiquement décrite, les arrêts de périodes complémentaires attaqués au tribunal administratif. Suite à ces attaques, nous vous avons sollicités afin d'obtenir des données de prélèvements ainsi que des données de localisation des Garennes que vous connaissez. Les informations que vous nous avez transmises ont permis de réaliser des cartographies comparatives qui montrent l'évolution à la hausse du nombre de garennes, merci à tous les participants. Sur ces éléments, monsieur le Préfet a pu prendre un arrêté d'ouverture complémentaire afin de réguler les populations de blaireaux qui, en plus des dégâts qu'ils causent aux cultures et aux infrastructures, véhiculent la tuberculose bovine dans notre département. Même si le tribunal administratif a suspendu cet arrêté, il ne faut pas relâcher nos efforts. Vous

pouvez tout au long de l'année continuer à nous transmettre les informations de géolocalisation des garennes (commune, longitude, latitude). La carte sera ainsi complétée et mise à jour au fil de l'eau.

Vous trouverez ci-dessous le mode d'emploi de l'application permettant de récupérer les coordonnées GPS grâce à votre téléphone. Vous pouvez également contacter le service technique qui procèdera avec vous au relevé de ces points.

COMMENT OBTENIR LES COORDONNÉES GPS DE L'EMPLACEMENT DE LA GARENNE

Téléchargement de l'application Géoportail à partir des QRcodes ci-dessous.



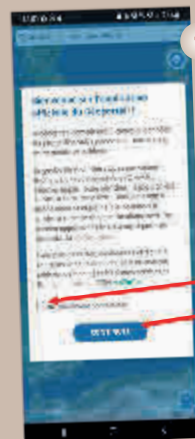
Apple



Android

Utilisation de Géoportail pour récupérer les coordonnées GPS de la Garenne.

Lorsque vous êtes au pied de la Garenne, lancez l'application et autorisez la localisation.



1

Cocher
Cliquez



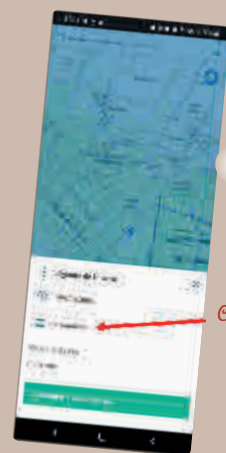
2

Cliquez, l'application vous géolocalise, un point bleu apparaît au centre de l'écran.

Cliquez, pour activer l'affichage des coordonnées.



3



4

Cliquez



5

Une croix apparaît au centre du point bleu. Les coordonnées sont lisibles en haut de l'écran.

Latitude Longitude

6

Si la croix n'est pas au centre du point, cliquez ici et attendez quelques secondes.

ÉCOCONTRIBUTION

L'une des missions que s'est donnée la Fédération des Chasseurs de l'Orne est de mener des actions de gestion et de préservation des habitats naturels et de la faune sauvage. La loi « chasse » de 2019, dite du permis à 200 €, a mis en valeur ces orientations des fédérations en mettant en place le dispositif de l'écocontribution. Il s'agit d'un fonds abondé par les chasseurs et l'État. Concrètement, lorsqu'un chasseur valide son permis de chasser, ce dernier contribue à hauteur de 5 € et l'État complète de 10 €. Ce fonds est entièrement consacré à la biodiversité par l'intermédiaire des projets déposés par les fédérations auprès de la FNC et de l'OFB.

Ainsi, les chasseurs contribuent à la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la biodiversité. Dernièrement, la FDC61 a mis en place les actions suivantes :

- Gestion conservatoire du Marais du Grand Hazé avec le Conseil Départemental de l'Orne et le CPIE : opérations de génie écologique visant à rétablir la fonctionnalité de parcelles en cours de fermeture.
- Étude des discontinuités écologiques liées aux clôtures de haras.
- Restauration de Prairies Humides de la Haute Sarthe sur le site de Barville : étude préalable en vue de la création d'une halte migratoire.

La gestion conservatoire du Marais du Grand Hazé

Présentation du projet

Le Marais du Grand Hazé est la plus grande zone humide du département de l'Orne, il couvre une surface de plus de 165 ha répartis entre les communes de Bellou-en-Houlme et Briouze. Les chasseurs ont depuis très longtemps investi du temps et de l'argent dans ce site remarquable par le biais de la Fédération et des associations de chasses locales de Briouze et Bellou-en-Houlme.

Ce site est connu pour sa diversité biologique exceptionnelle, il abrite

une faune et une flore riches, originales et souvent très rares. Il s'agit du premier site de reproduction des oiseaux de l'Orne.

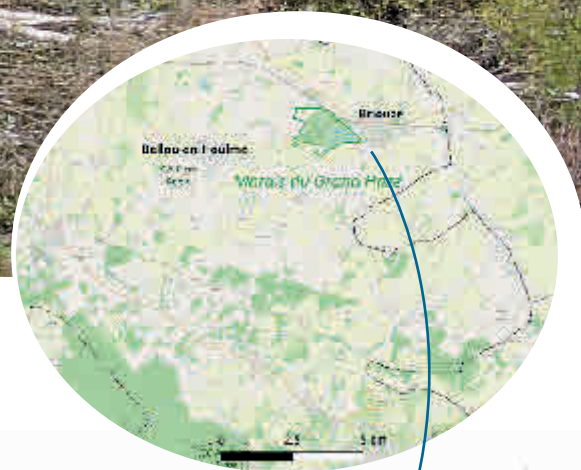
Cependant, les milieux diversifiés qui constituent le marais tendent à disparaître et les espèces associées avec... En effet, sans gestion écologique, ces milieux ont tendance à se refermer avec la pousse des arbres. De ce fait, sans l'intervention des différentes associations, ce milieu perd en fonctionnalité d'année en année.

La gestion écologique du marais apparaît comme d'importance prio-

ritaire pour le maintien des zones humides au niveau régional comme national. La Fédération des Chasseurs de l'Orne a donc souhaité mettre en place une opération **de restauration des fonctionnalités écologiques de certaines parcelles en mauvais état.**

Le secteur retenu

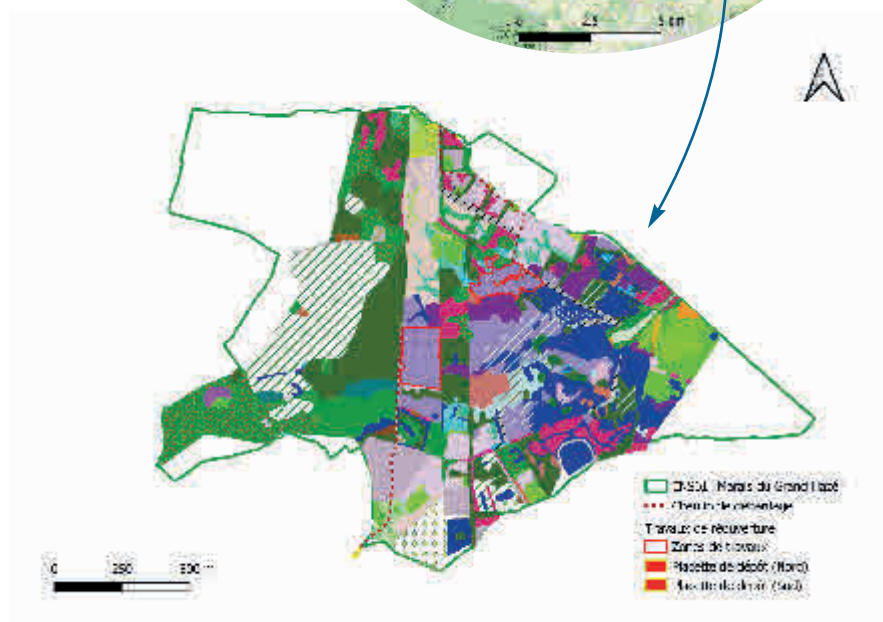
Les sites retenus par la FDC61 représentent 5 ha, au sein du Marais du Grand Hazé, considérés comme en mauvais état de conservation à l'issue d'un diagnostic préalable (CERESA). Il s'agit de deux



zones : Z1 d'une superficie de 3,16 ha et Z2 d'une superficie de 2,06 ha.

Le marais du Grand Hazé est géré conjointement par le Conseil Départemental et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des collines Normandes (Opérateur Natura 2000) car il fait l'objet de plusieurs classements et statuts de protection¹. Tous ces classements garantissent des protections aux habitats, à la faune et à la flore du marais.

Les zones entourées en rouge dans la carte ci-contre correspondent aux zones ayant bénéficiées d'une gestion par la FDC61.



L'objectif principal

Rétablir la fonctionnalité du marais grâce à des opérations de réouverture (par coupe d'arbres) sur deux parcelles.

La méthode employée

Ce type de projet repose sur une méthode et un protocole précis qui tiennent compte de la sensibilité écologique de cet espace naturel d'exception. Tous les travaux sont menés en veillant à ne pas nuire à

ce milieu fragile. Pour ce faire, la FDC61 a fait appel à un prestataire spécialisé en génie écologique pour réaliser l'ensemble des phases de réouverture (abattage des arbres, exportation et valorisation) sur les deux zones retenues. Le chantier a été suivi par le personnel de la Fédération des Chasseurs de l'Orne en collaboration avec le Conseil Départemental et CPIE Collines Normandes.

1. Classements et statuts de protection du marais du Grand Hazé : un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB établi en mars 1987, annexe 3), Classement en ZNIEFF de type I (N° 250008498) dont la délimitation correspond au périmètre de l'APPB, Natura 2000. Il fait également parti des Espaces Naturels Sensibles du département de l'Orne.



Participants au chantier.



↑
Avant travaux : milieu qui se referme.

Les résultats

L'évaluation d'incidence avant travaux a permis d'identifier les habitats et espèces présentes et de mener les travaux en conformité avec un cahier des charges établi. Ces travaux ont permis de restaurer un milieu de tourbière de marais et tremblante pour retrouver l'habitat cible (7140 – Prairies des bas-marais à *Carex rostrata* et *Potentilla palustris*) et les espèces qui y sont associées.



Étape 1 • Ouverture du milieu, coupe des arbres.



Étape 2 • Perçage des souches pour éviter la reprise.

Étude des discontinuités écologiques liées aux clôtures de haras

Les haras sont très présents dans le département. Ils assurent le maintien de prairies permettant la conservation d'habitats pour la faune sauvage. Les clôtures font

partie intégrante des haras, elles sont nécessaires à l'élevage équin cependant elles sont de plus en plus nombreuses et nous avons observé qu'elles avaient tendance

à être de plus en plus hermétiques. La FDC61 a voulu savoir ce qu'il en était réellement.

L'objectif principal

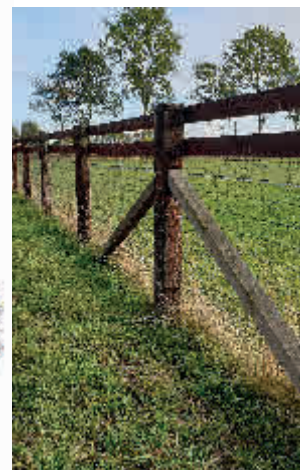
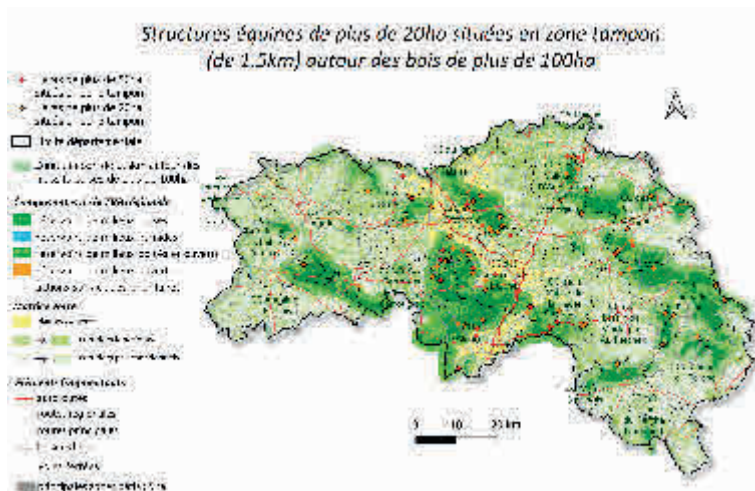
Il ne s'agissait pas de cibler les haras comme étant problématiques mais d'évaluer l'impact de leurs clôtures sur la circulation de la faune sauvage, de sensibiliser à la problématique et de proposer, si possible, un aménagement permettant de rétablir les continuités écologiques.

La méthode employée

Pour déterminer l'impact des clôtures de haras, la FDC61 a recensé l'ensemble des exploitations équinés du département et ciblé celles situées à moins de 1,5 km autour des bois de plus de 100 ha. Dans un second temps, les clôtures ont fait l'objet d'un diagnostic et des questionnaires ont été menés afin de déterminer les différents types de clôtures mises en œuvre, les raisons de ces types de clôtures et leur impact sur la faune sauvage.

Les résultats

Au total 595 km de clôtures sur 64 exploitations ont été diagnostiquées.



Le résultat général est le suivant :

- 48% des clôtures sont **peu hermétiques** (ou fragmentantes) : localisation en dehors des passages, clôtures bordées de haies, présence de trouées.
- 42% des clôtures sont **moyennement fragmentantes** : lices bois, fils électriques.
- 9% des clôtures sont **très hermétiques** à la circulation de la faune sauvage (grillage, clôture très haute...).

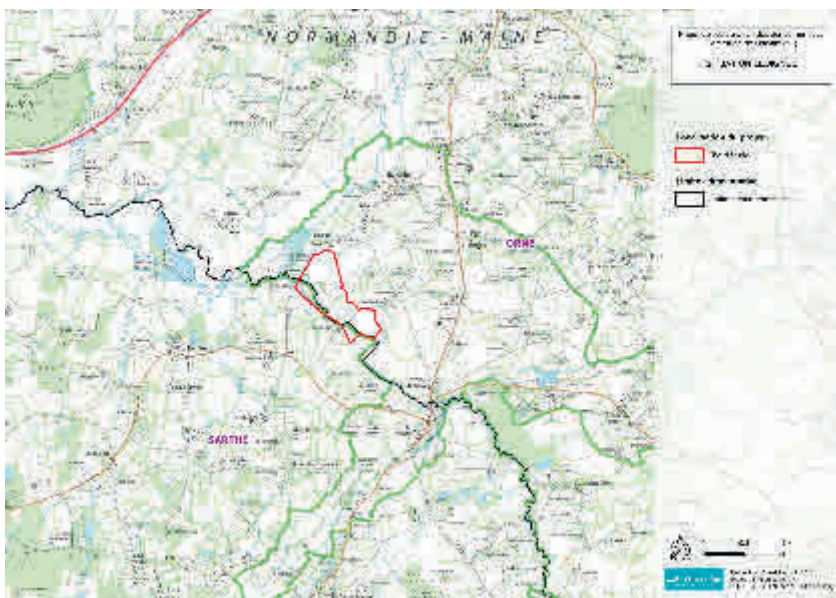
C'est sur ces derniers que la FDC61 se concentre pour proposer des aménagements visant à rétablir les continuités écologiques pour la faune sauvage. Un livret de conseils a aussi été produit pour :

- sensibiliser à l'impact de certaines clôtures et de leur disposition,
- proposer des aménagements pour concilier élevage équin et faune sauvage.

Restauration de Prairies Humides de la Haute Sarthe sur le site de Barville : étude préalable en vue de la création d'une halte migratoire

La Fédération des Chasseurs de l'Orne et la Fondation pour la Protection des Habitats Français ont acquis, il y a une vingtaine d'années, une importante zone de prairies humides en bord de Sarthe qui s'étend sur la commune de Barville pour une superficie de 42 ha. Ces prairies sont sillonnées par un réseau dense et complexe de canaux plus ou moins fonctionnels et plus ou moins temporairement en connexion avec deux rivières confluentes, la Pervenche et la Sarthe. Cette emprise, intégrée dans le site Natura 2000 Haute Vallée de la Sarthe, accueille notamment une avifaune exceptionnelle, et constitue une zone importante de frayères pour le brochet. Le site de Barville est

également situé dans le périmètre du parc Normandie Maine et en zone d'expansion des crues pour la ville d'Alençon.



Cependant, ce site tend peu à peu à perdre son caractère humide et son intérêt pour la biodiversité de manière générale. Dans le contexte de changement climatique actuel, il est primordial de restaurer les milieux humides qui se font rares.

L'objectif principal

Situé sur l'axe principal de migration Manche/Atlantique, l'objectif général est d'aménager le site de Barville afin de recréer des prairies humides fonctionnelles en Haute Vallée de la Sarthe, en capacité de servir de halte migratoire lors de la descente des oiseaux vers leurs sites d'hivernage et de la remontée vers leur site de nidification. La FDC61 a donc mis en

œuvre une étude préalable en vue de la création d'une halte migratoire pour l'avifaune grâce à la restauration des prairies humides de Barville.

La méthode employée

Pour cela, la Fédération a fait appel à un cabinet d'étude spécialisé en expertises environnementales et naturalistes et en génie écologique. Le cabinet d'étude OuestAm' a réalisé une étude complète, inventaires faune, flore, étude hydrologique et topographique du site.

Les résultats

Suite à ces inventaires, il a été mis en évidence 149 espèces végétales différentes dont deux espèces

patrimoniales, bénéficiant d'un statut de protection au niveau régional. Concernant l'inventaire faunistique, des inventaires spécifiques ont été réalisés pour les amphibiens, reptiles, chiroptères, mammifères, oiseaux et invertébrés. Globalement, ces inventaires ont mis en évidence la présence d'espèces communes d'amphibiens, d'espèces de chiroptères dont plusieurs ont une valeur patrimoniale importante. Onze espèces communes de mammifères ont pu être observées. Tandis que 131 espèces d'oiseaux ont été inventoriées. Concernant les invertébrés, 90 espèces ont également été observées.



Ces résultats confirmant l'intérêt de ce site, le cabinet d'étude a rédigé un document de proposition d'intervention, en adéquation avec les souhaits de la Fédération, pour y préserver et y favoriser la biodiversité. Les propositions de mise en valeur du site consistent principalement à redonner un caractère naturel et humide au site qui s'assèche progressivement. La solution est d'augmenter la durée et la fréquence d'inondabilité des prairies, la remise dans son lit originel de la Pervenche et l'entretien des fossés notamment. L'augmentation du niveau d'eau sera favora-

ble au stationnement de certaines espèces d'oiseaux en période de migration prénuptiale. L'entretien des fossés et la présence de l'eau plus tard au printemps favorisera le développement d'habitats de type roselière favorables à la nidification de passereaux. L'expansion de ces habitats favorisera à terme la nidification des passe-reaux paludicoles*.

En plus des travaux de génie écologiques visant à améliorer la biodiversité, la Fédération souhaite apporter, en collaboration avec la Communauté de Communes de la

vallée de la Haute Sarthe une dimension pédagogique avec la construction, en fin de projet, d'un observatoire permettant d'accueillir du public et de le sensibiliser à l'importance du rôle des zones humides.

La Fédération des Chasseurs de l'Orne souhaite maintenant entreprendre les travaux d'aménagements préconisés pour ce site d'exception. Des démarches administratives sont en cours pour y parvenir.

* Oiseaux qui vivent ou qui se reproduisent au bord de l'eau.



J'AIME LA NATURE PROPRE

Cette opération nationale, organisée par les chasseurs, en collaboration avec la fondation pour les habitats de la faune sauvage consiste à collecter les déchets qui jonchent bien trop souvent nos bords de routes et nos campagnes.

On dénombre encore de trop nombreux dépôts sauvages de déchets et d'ordures aux portes de nos villes, dans nos campagnes, nos fleuves et nos rivières.

L'opération « **J'aime La Nature Propre** » (JLNP) a pour objectif de mobiliser un maximum de personnes sur des opérations participatives de nettoyage de la nature.

Les chasseurs du département de l'Orne, sous l'impulsion de la Fédération et des Associations de chasse spécialisées du département se sont mobilisés courant mars pour cette opération de ramassages des déchets dans la nature au service de la biodiversité. Dans le département ce ne sont pas moins de 100 personnes qui ont participé à cette édition 2023 et qui ont ramassé plusieurs centaines de kilos de déchets.

Au-delà de son objectif environnemental et pédagogique, cette action éco-citoyenne vise aussi à favoriser les échanges entre usagers de la nature, au sein du monde rural, pour mieux vivre la nature ensemble.

Pour le président de la Fédération Christophe de Balorre : « *Toutes les personnes sensibles à l'environnement ou encore aux questions relatives à la pollution doivent rejoindre les chasseurs de l'Orne pour participer à cette expérience utile et conviviale* ».

Rendez-vous l'an prochain au mois de mars pour la quatrième édition !



La Cour des comptes constate le sérieux de la FNC et des Fédérations des chasseurs quant à l'utilisation de l'argent public

Le 13 juillet 2023 à Issy-les-Moulineaux

Le rapport d'initiative citoyenne de la Cour des comptes sur « les soutiens publics aux Fédérations de chasseurs » qui vient d'être publié fait mentir le proverbe « qui cherche trouve ». En effet, cet audit diligenté par la Cour des comptes, à la suite de la demande de l'association « un jour un chasseur » sur la plateforme citoyenne, balaie les rumeurs sur la mauvaise utilisation de l'argent public par la FNC et les Fédérations des chasseurs.

La Cour ne constate pas d'anomalie de gestion des comptes des Fédérations notamment concernant l'utilisation des fonds publics et la réalisation des missions de service public qui leur sont confiées. La FNC se félicite que ce contrôle souligne également l'investissement quotidien des FDC dans l'accomplissement de leurs nombreuses missions de service public (gestion des ACCA, sanitaire, protection de la biodiversité...).

La Cour des comptes émet huit recommandations que la FNC va s'employer à analyser et à mettre en perspective dans les prochaines semaines.

Cet audit mené sur plusieurs mois par la Cour des comptes doit faire taire cette « méchante petite musique » relayée en cœur par toutes les associations anti-chasse qui voudraient supprimer à l'un des plus importants réseau fédéral de France les différentes missions de service public notamment celles concernant la sauvegarde de la biodiversité.

N'en déplaise aux écologistes de circonstance et aux activistes anti-

chasse, ce rapport reconnaît des résultats probants et concrets en matière de biodiversité sur le terrain.

Rappelons aussi que la FNC, les 94 FDC et 13 FRC sont agréées depuis plus de 10 ans au titre de la protection de l'environnement. Le réseau fédéral n'a pas attendu les concours publics mis en place par la loi chasse de 2019 pour agir en utilisant ses fonds propres issus des cotisations des chasseurs et en continuant à le faire. Qui peut en dire autant ?

Pour Willy Schraen, président de la FNC : « La Cour des comptes, a, comme à son habitude, réalisé un audit avec le professionnalisme qu'on lui connaît, et n'a rien trouvé !

C'est suffisamment rare de sa part pour s'en féliciter. Pas de fraude ni même d'anomalie de gestions des comptes notamment sur l'utilisation des fonds publics aux Fédérations de chasseurs pour la réalisation des missions de service public qui nous ont été confiées. L'État qui nous a fait confiance en 2019 avec la loi chasse a eu raison de le faire. Pas de grand soir pour le réseau fédéral de la chasse française alors que l'association « un jour, un chasseur » qui ne cache pas son aversion pour la chasse et la FNC, à l'origine de la demande de cet audit, en attendait sans doute des révélations fracassantes. C'est loupé ! Alors que la Cour des comptes ouvre sa plateforme citoyenne à partir du 6 septembre, je vais réfléchir à la solliciter pour obtenir, en quelque sorte, une réponse du berger à la bergère ! Il serait utile au débat démocratique que certaines associations

dites de défense des animaux, en réalité clairement anti-chasse, justifient également de l'utilisation des subsides de l'État sous la forme de soutiens publics et de défiscalisation des dons pour les entreprises et les particuliers. Ce souci de transparence, qui est légitime concernant l'utilisation de l'argent public, ne peut se limiter au seul monde de la chasse.

Nous ne sommes pas, et – la Cour des comptes en donne la preuve – dans le camp du mal quand nos opposants seraient, de facto, dans celui du bien ! »

À propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont 1 million de pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France.

En savoir plus :
<http://chasseurdefrance.com/>
@ChasseursFrance

INFORMATION DES USAGERS DÉTENTEURS D'ARMES CRÉATION D'UN COMPTE DÉTENTEUR

Le système d'information sur les armes est accessible aux détenteurs d'armes chasseurs (majeurs) depuis le 8 février 2022 et est obligatoire pour acquérir ou céder une arme.

Depuis novembre 2022, les personnes détenant une arme suite à un héritage ou l'ayant trouvée peuvent régulariser leur situation en créant un compte dans le SIA.

Lien pour accéder au site :
<https://sia.interieur.gouv.fr>

La création d'un compte personnel avant le 1^{er} janvier 2024 sera obligatoire pour conserver son droit à détenir ses armes au-delà de cette date.

Pour vous accompagner tout au long de l'année dans cette démarche, vous pouvez contacter le service des armes à la Préfecture :

- Mme COLLIN : 02 33 80 62 12
- Mme COME : 02 33 80 62 14

ou par courriel à l'adresse suivante :
pref-61-sia@orne.gouv.fr

ou prendre rendez-vous en ligne auprès du service des armes sur :
<https://www.rdv.orne.gouv.fr>

À compter de septembre, des actions délocalisées d'aide à la création de compte seront organisées par le service des armes.

Afin de prendre connaissance des modalités d'organisation de ces permanences, vous êtes invités à contacter Mmes COLLIN et COME à partir du 11 septembre.

Préfecture de l'Orne
Bureau de la Sécurité Intérieure
39, rue Saint-Blaise, 61000 ALENÇON.

LISTE DES ESPACES NUMÉRIQUES DE L'ORNE

Ces espaces numériques mettent à votre disposition un poste informatique, un scanner et une imprimante afin de vous permettre de réaliser vos démarches administratives dématérialisées (télé-procédures).

Si vous rencontrez des difficultés pour accomplir ces démarches, un accompagnement peut vous y être proposé. Il convient en amont de vous renseigner sur les horaires de présence du médiateur numérique et de voir s'il y a nécessité de prendre rendez-vous.

Structure	Coordonnées	Horaires d'ouverture
ALENÇON Point numérique Préfecture de l'Orne	Cité administrative, 52, place du Général Jean Bonet – 61000 Alençon Tél. 02 33 80 61 61	• Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
ARGENTAN Point numérique Sous-Préfecture d'Argentan	9, route de Sées 61200 Argentan Tél. 02 33 80 60 58	Accueil et prise de rendez-vous uniquement les : • Lundi : de 13 h 45 à 17 h • Mardi et jeudi : de 8 h 45 à 12 h 15 • Mercredi : de 14 h à 17 h • Vendredi : de 9 h à 12 h
BELLÈME Annexe – France Services	1, place de la République - 61130 Bellême Tél. 02 33 82 03 49	• Mardi et mercredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h • Jeudi : de 9 h à 14 h • Vendredi : de 9 h à 12 h
JUVIGNY-VAL-D'ANDAINE France Services	Agence postale intercommunale, 7, avenue Léopold Barré Juvigny-sous-Andaine – 61140 Juvigny-Val-d'Andaine Tél. 02 33 38 86 36	• Du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h 15 et de 14 h à 17 h 15 • Samedi : de 9 h à 12 h
LONLAY-L'ABBAYE Point numérique	3, place St-Sauveur – 61700 Lonlay-l'Abbaye Tél. 02 33 38 67 36	• Sur rendez-vous
MENUS (LES) Point numérique	Mairie des Menus, 10, rue de la Mairie 61290 Les Menus – Tél. 02 33 73 95 06	• Mardi et jeudi : de 10 h à 12 h et sur rendez-vous
PLANCHES Point numérique	Mairie de Planches, 3, chemin Patouillard 61370 Planches – Tél. 02 33 39 52 62	• Mardi : de 10 h à 12 h • Vendredi : de 14 h à 16 h
RAI Point numérique	Mairie de Rai, 12B, rue Trémont de Boisthorel 61270 Rai – Tél. 02 33 24 15 13	• Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 14 h à 16 h
SAINT-MARD-DE-RÉNO Point numérique	Mairie de Saint-Mard-de-Réno, 24, rue de Réno 61400 Saint-Mard-de-Réno Tél. 02 33 25 02 40	• Lundi : de 9 h à 12 h • Vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h • Et sur rendez-vous

PARCOURS DE CRÉATION DU COMPTE SIA

0

Avant de commencer

- Je m'assure que j'ai une adresse mail. Elle est indispensable à la création du compte. Si ce n'est pas le cas, j'en crée une.
- Je scanne ou je prends une photo des documents qui me seront utiles : permis de chasser, validation, pièce d'identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois. (Attention, prendre les photos dans le sens des documents)
- Je me munis de mon numéro de SIA si j'en possède un.

Aller sur le site

<https://sia.interieur.gouv.fr>

1

2

Créer son compte



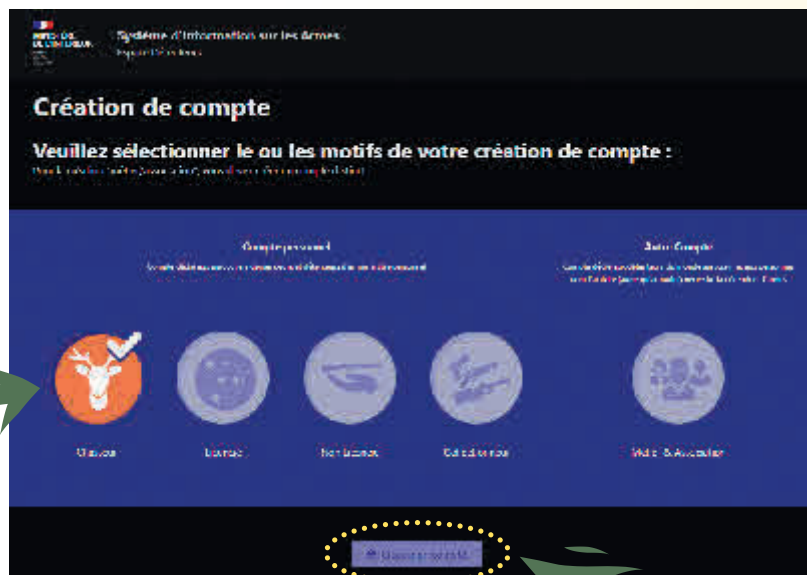
LISTE DES ARMURIERS

- Armurerie Gilles – **61100 Flers**
02 33 98 41 31 (conseil).
- Armurerie Bronz'arm – **61170 Montchevreil**
07 85 58 58 37 (création de compte, service payant).
- Armurerie Antiqu'Armes – **61150 Sevrai**
06 13 33 15 19 (création de compte, service payant).
- Armurerie Montsort – **61000 Alençon**
07 78 56 77 07 (création de compte, service payant).
- Armurier du Perche – **61190 Charencey**
06 71 73 12 87 (création de compte, service payant).

3

Choisir sa catégorie

Pour le moment, seuls les chasseurs sont concernés. Les autres catégories, les tireurs sportifs, les collectionneurs et associations y auront accès dans les mois à venir.



4

Respecter les étapes

- Je renseigne les informations demandées concernant mon identité et j'importe les photos ou scan des documents demandés (permis, validation et pièce d'identité)
- Étape suivante, je renseigne les informations concernant mes coordonnées et ma résidence principale, j'importe mon justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Étape suivante, je renseigne les informations relatives à ma résidence secondaire.
- Étape suivante, validation, je saisis le code qui est dans l'image et je coche les cases avant de valider. Je reçois un mail de confirmation.

5

Activation du compte

Je dois cliquer sur le lien d'activation que je viens de recevoir par mail.

6

Sécurisation du compte

- Choix d'un mot de passe.
- Je réponds à trois questions différentes qui me permettront de récupérer mon identifiant en cas d'oubli. **Attention : vous devez vous souvenir des questions et des réponses, c'est le seul moyen de récupérer votre compte. Il est fortement conseillé de les noter ou de les imprimer.**

Valider

Je valide et j'ai fini.

Un récapitulatif est envoyé par mail avec mon numéro SIA (à transmettre à votre armurier lors de transaction), ainsi que mon identifiant de connexion à mon compte. Je peux de nouveau acquérir des armes, gérer mon râtelier numérique ou par exemple obtenir un permis européen en quelques clics.

7

FOIRE AUX QUESTIONS

Je rencontre un bug lors de la création de mon compte, j'obtiens le message « le serveur est inaccessible », que faire ?

L'une des causes identifiées est le sens de la photo. Vous devez prendre vos photos au format paysage pour la validation, le permis ainsi que la carte d'identité et au format portrait pour le justificatif de domicile.

Que faire si mes armes déjà déclarées en préfecture ne sont pas remontées automatiquement sur mon râtelier numérique ?

Deux raisons possibles :

La 1^{re} peut être due à un bug technique momentané. Pour le vérifier, il vous suffit de retourner sur votre compte, de rafraîchir la page de votre râtelier numérique et de vérifier si cette fois-ci vos armes apparaissent bien.

La 2^{de} peut s'expliquer par le fait que vos armes étaient mal renseignées dans AGRIPPA (erreur de n° de série ou de n° RGA) et par conséquent celles-ci ne sont pas remontées dans votre râtelier numérique. Dans ce cas précis, vous pouvez enregistrer vous-même vos armes dans votre râtelier en renseignant bien le n° de série et le n° de la fiche RGA (Registre Général des Armes accessible sur le site Internet du SIA). Cela ne créera pas de doublon.

Je constate des erreurs dans mon râtelier.

Que puis-je et dois-je faire ?

Vous pouvez les corriger. Vous disposez en effet d'un délai de 6 mois pour corriger les informations relatives à vos armes, depuis votre compte personnel dans l'espace détenteurs.

Je ne suis pas sûr de reconnaître mon arme dans le RGA. Que va-t-il se passer si je me trompe ?

Cela n'est pas bloquant tant que l'arme ne fait pas l'objet d'une cession ou d'une réparation mais en tout cas, lors du passage de votre arme chez un armurier, ce dernier pourra corriger le numéro de RGA de votre arme et la certifiera.

Dois-je obligatoirement déclarer les armes détenues avant 2011 ?

Non vous n'êtes pas obligé de déclarer les armes détenues avant 2011 et non soumises à déclaration à cette époque (armes à canon lisse à un coup par canon)

Puis-je utiliser ces mêmes armes à la chasse ?

Oui, sans autres formalités.



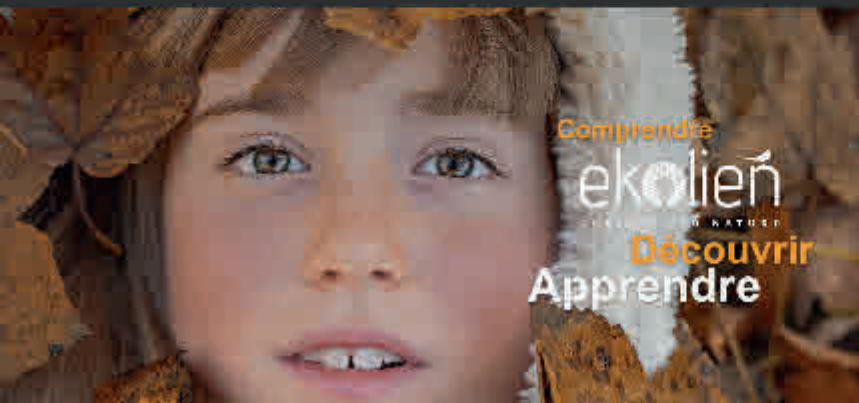
EXPLOITATION FORESTIÈRE
ACHAT TOUTES ESSENCES - BOIS SUR PIED - GRUMES
PAIEMENT AVANT ABATTAGE

Le Bourg 61230 ORGÈRES Tél. : 02.33.16.13.72

contact@scierie-orgeres.fr

www.scierie-orgeres.fr

Siret 391786696 00024



« UN SITE INTERNET DÉDIÉ À LA NATURE »

Connaître la perdrix aussi bien que l'éléphant, savoir observer le chevreuil et prendre conscience de l'importance des haies et des mares, tels sont quelques-uns des objectifs du site Internet, Ekolien, d'accès libre et gratuit.

Illustré par les documentaires du réalisateur Laurent Charbonnier et les photographies de Dominique Gest, Ekolien est une référence dans son domaine grâce à la richesse de ses contenus qui reflètent celle de la faune et des milieux naturels de notre territoire.

Appuyé sur les connaissances les plus récentes des espèces animales qui vivent autour de nous, la découverte de la diversité de nos paysages et de la flore de nos espaces naturels, ce site illustre

également les grands enjeux de leur préservation.

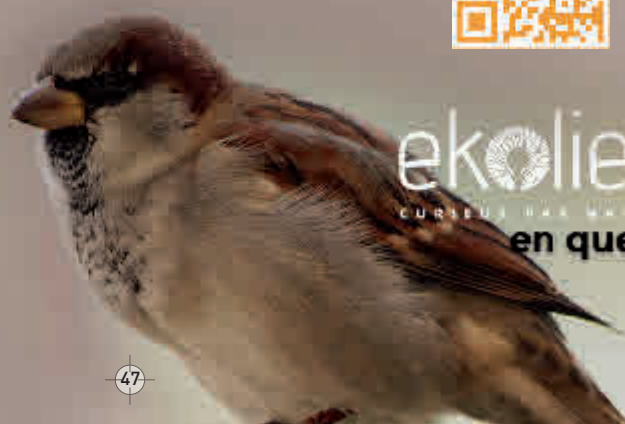
Les informations et les documents proposés sont adaptés à tous les publics mais surtout aux plus jeunes. Leur présentation correspond tout particulièrement aux programmes des cycles de l'enseignement primaire. D'ores et déjà, ce sont plus de 80 000 enfants, leurs enseignants et leur famille qui en sont les utilisateurs privilégiés.

En cliquant sur **www.ekolien.fr**, vous découvrirez également les possibilités d'animation et d'accompagnement que proposent les Fédérations des Chasseurs, associations agréées pour la protection de l'environnement.

N'hésitez pas à les contacter pour en savoir plus !



www.ekolien.fr



ekolien La Faune & la Flore
CURIEUX PAR NATURE
en quelques clics



CONSTATATION DE DÉGÂTS

HORS GRAND GIBIER



Attention : merci d'établir une FICHE par ESPÈCE et par DÉGÂT, à retourner avant le 30 juin de l'année à

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ORNE
La Briqueterie – RD113 – C. S. 70015
61310 GOUFFERN-EN-AUGE

Ce formulaire ne donne pas lieu à indemnisation et permet de justifier la demande de classement pour les espèces nuisibles.

Vous êtes (identité du déclarant ayant subi des dégâts)

☐ Responsable de chasse ☐ Agriculteur ☐ Particulier ☐ Autre

Nom et Prénom :

Adresse complète :

Code postal et commune :

Commune où se situent les dégâts : **Lieu-dit :**

ESPÈCES

☐ Renard ☐ Blaireau ☐ Vison d'Amérique ☐ Ragondin ☐ Rat musqué ☐ Autre

NATURE DES DÉGÂTS **Joindre des PHOTOS si possible**

Céréales

☐ Blé
☐ Orge
☐ Maïs
☐ Autres

Légumes

☐ Pois
☐ Carottes
☐ Choux
☐ Laitue
☐ Autres

Fruits

☐ Fraises
☐ Pommes
☐ Autres

Élevage

☐ Volailles
☐ Lapins
☐ Ovins
☐ Bovins
☐ Gibier
☐ Autres

Terrain endommagé

☐ Galeries dangereuses pour les bêtes ou machines agricoles
☐ Berges et cours d'eau
☐ Autres

MONTANT DES DÉGÂTS ESTIMÉS : **EUROS** **Date des dégâts :** / /

Nombre d'animaux : **Surface détruite :**

Le prédateur ou déprédateur a-t-il été capturé ? ☐ Oui ☐ Non

Déclare sur l'honneur l'exactitude des données transmises

Fait à, le / /

Signature du transmetteur du questionnaire

Signature du déclarant ayant subi les dégâts

BARÈME DES SUBVENTIONS

ACCORDÉES PAR LA FÉDÉRATION

A – REPEUPLEMENT

Les subventions ne sont accordées qu'aux détenteurs de droit de chasse qui auront signé une Convention avec la FDC61.

Ces conventions ne concernent que le faisan et le lapin.

B – ASSOCIATION DE CHASSE

Ayant souscrit un contrat de service, les associations de chasse bénéficient d'une réduction de 15 % de leur adhésion à la FDC61 si l'association emploie un garde particulier.

C – AGRAINAGE SANGLIERS

(Hors parcs et enclos)

Surface boisée	Subv. adhérents	Subv. non adhérents
de 20 à 100 ha	78 €	39 €
100 à 200 ha	140 €	70 €
200 à 500 ha	184 €	92 €
500 à 1 000 ha	306 €	153 €
1 000 ha et +	458 €	229 €

NB : La FÉDÉRATION se réserve le droit, dans des cas particuliers (agrainage irrégulier, insuffisant) de modifier le montant.

D – LIMITATION DES PRÉDATEURS

- Installation d'une cage de reprise pour corvidés : 80 €.
- Création d'un équipage de déterrage : 80 €.
- Prime pour la destruction des renards : 3,50 €.

NB – Pour les cultures à gibier :

La subvention n'est accordée que pour un emblavement maximum de 0,5 % de la surface du territoire pour le PETIT GIBIER.

Pour le GRAND GIBIER, un emblavement de 0,5 % de la surface boisée. Les subventions ne seront accordées que pour des parcelles d'une superficie inférieure à 0,5 ha pour le PETIT GIBIER et 1 ha pour le GRAND GIBIER.

E – AMÉNAGEMENT

Réservé exclusivement aux adhérents de la FDC61 ayant souscrit un contrat de services (hors parcs et enclos).

1) « PETIT ET GRAND GIBIER »

AGRAINAGE : offert par la FDC61 (maximum 1 agrainage par 20 ha).

GARENNE ARTIFICIELLE

À LAPINS : 60 € à l'installation (plafond maximum 5 garennes aux 100 ha et obtenir l'accord préalable du service technique).

ŒUFS et POUSSINS de PERDRIX ou de FAISANS : chaque demande sera étudiée individuellement par le conseil d'administration.

Plafond :

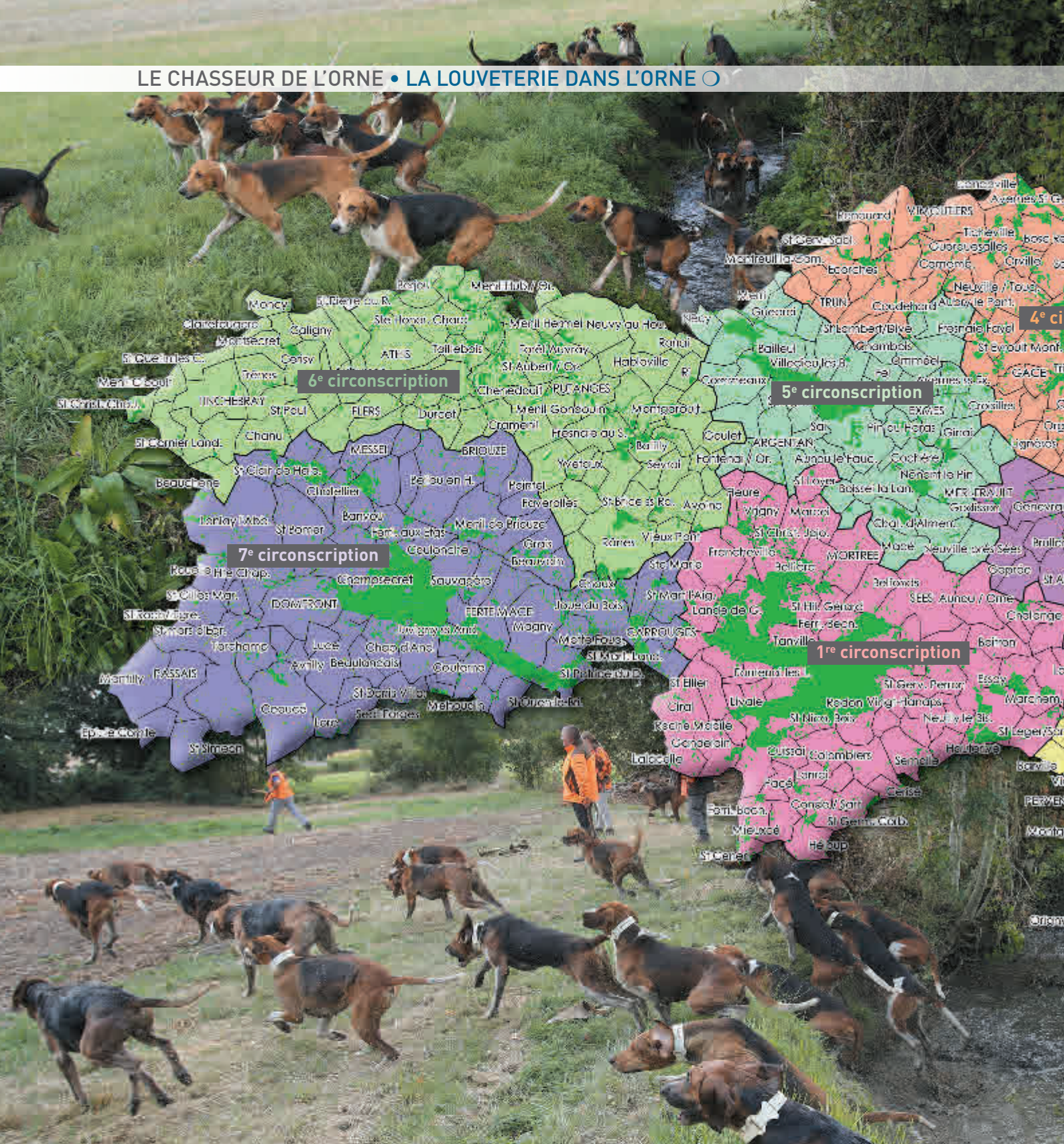
- 120 € pour les chasses privées.
- 400 € pour les sociétés.

2) « CULTURES À GIBIER »

- 1 070 €/ha/an pour les bandes de nidification en plaine (luzerne, ray-grass, trèfle) maximum 10 ares d'un seul tenant.
- 610 €/ha/an pour le maïs.
- 305 €/ha/an pour les autres cultures*.
- 110 €/ha/an pour l'entretien d'une prairie artificielle.*

* Mise en place des prairies et entretien uniquement dans les massifs suivants : Andaines, Écouves, Longny (sous-massifs 1, 2 et 3) et Saint-Évroult.

La RÉCUPÉRATION DES QUEUES DE NUISIBLES se fera chaque lundi matin au siège de la FDC61 à Gouffern-en-Auge. (Prévoir un RIB)



1^{re} circonscription



BRISARD Alain

Le Gué de Lente
61250 ST-NICOLAS-DES-BOIS
Tél. 02 33 26 05 38 • 06 81 51 35 02
Mail : brisardalain@hotmail.fr

2^e circonscription



LEBRETON Jacky

La Pigorerie
72130 MOULINS-LE-CARBONNEL
Tél. 02 33 32 88 40 • 06 77 50 62 86
Mail : lebreton.earl72@orange.fr

3^e circonscription



DE CRÉCY Philippe

Le Coudray
61380 MAHERU
Port. 06 20 65 95 27
Mail : pdecrcy61@aol.com

4^e circonscription



MERCIER Jean-Pierre

L'Aunay
61120 ROUVILLE
Tél. 02 33 39 11 28 • 06 20 91 11 31
Mail : earlduhamel61@orange.fr

5^e circonscription



FRANÇOIS Hervé

Les Vignes
61250 SAINT-NICOLAS-DES-BOIS
Tél. 02 33 32 86 08 • 06 15 75 31 96
Mail : francois.herve07@gmail.com

6^e circonscription



GRANGÈRE Sébastien

Les Pavements
61800 TINCHEBRAY BOCAGE
Tél. 02 33 96 38 35 • 06 81 72 84 93
Mail : sebastien.grangere@sfr.fr

LA LOUVETERIE

À PROPOS DE LA SUSPENSION DE LA PÉRIODE COMPLÉMENTAIRE



Le 15 mai dernier le Tribunal Administratif de Caen confirmait la suspension du déterrage du blaireau pendant la période complémentaire qui s'étend du 15 mai au 30 juin 2023.

Ainsi, nous devons nous priver d'une collaboration précieuse dans la gestion de cette espèce qui est en pleine expansion sur certains secteurs de notre département, occasionnant quelquefois des nuisances, qui amènent les victimes à se tourner vers la louveterie.

Il est important de rappeler que le blaireau n'est pas classé nuisible, qu'il est chassable sur terre comme sous terre pendant la période d'ouverture générale liée à l'espèce. Cependant, les préfets disposent d'une prérogative permettant d'élargir leur prélèvement par déterrage pendant une période qui s'étend du 15 mai au 15 septembre.

Si nous ne pouvons de nouveau profiter de cette opportunité pendant laquelle la majorité des prélèvements étaient effectués, ce n'est pas uniquement pour des motifs liés à la gestion de cette espèce. En effet aujourd'hui, comme l'ensemble du monde de la chasse, la vénerie sous terre est tout particulièrement visée par ce large débat de société qui pose le problème de la relation de l'homme à l'animal.

Cette décision est d'autant plus regrettable, qu'elle est prise à un moment où notre département doit faire face à des cas de tuberculose bovine dont on sait que le blaireau est un porteur sain, susceptible de favoriser sa propagation dans la faune sauvage et dont les conséquences pourraient être lourdes non seulement pour la filière bovine mais aussi pour l'espèce cervidé.

Nous aurions donc pensé qu'il aurait été prudent, au nom du principe de précaution, de tenir compte de cette situation particulière, pour au contraire, prendre des mesures visant à contenir cette population afin de limiter les risques de propagation de la maladie.

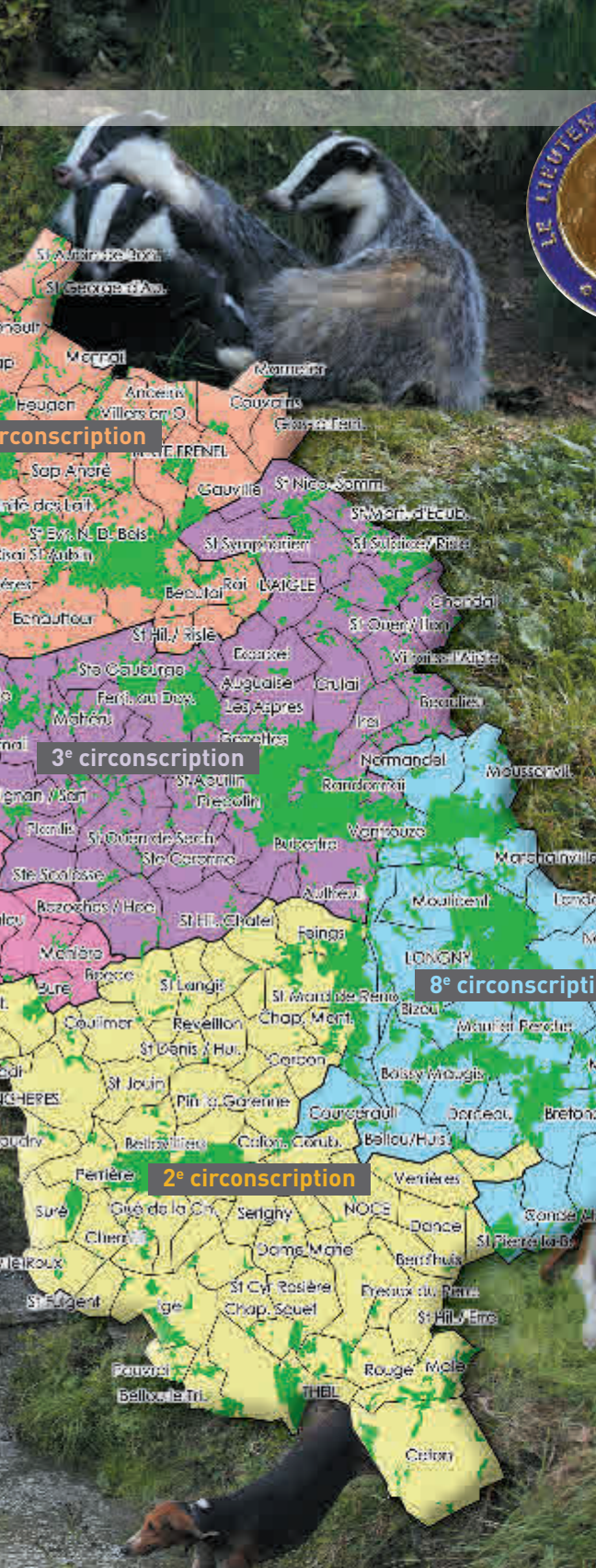
La direction départementale de la protection des populations animales et végétales, sous couvert d'arrêtés de missions particulières pris pour raison sanitaire, permet sous la responsabilité des lieutenants d'effectuer des prélèvements par déterrage sur un périmètre de 10 km autour des zones infectées afin de réaliser un nombre de captures suffisant permettant d'effectuer les analyses nécessaires à la surveillance de la maladie.

Il est donc important, en vue d'obtenir la réhabilitation de cette période, que face à une telle situation, dans un département placé au niveau 3 de vigilance, donc particulièrement exposé, chacun d'entre nous, puisse à l'avenir apporter sa pierre à l'édifice, en produisant des éléments tangibles permettant à notre administration d'étayer un dossier solide, opposable à nos détracteurs afin de mieux réguler une espèce dont nul ne souhaite la disparition.

La louveterie de notre département est solidaire de ces alliés précieux que sont les déterreurs et les piégeurs qui participent à la régulation des populations et à l'équilibre entre la faune et son habitat.

A. BRISARD

PRÉSIDENT DES LIEUTENANTS
DE LOUVETERIE DE L'ORNE



7^e circonscription

DENIS Gérard

Le Breuil

61440 ST-ANDRÉ-DE-MESSEI

Tél. 02 33 65 77 50 • 06 87 09 85 22

Mail : denisgerard@orange.fr



8^e circonscription

DESCHAMPS Philippe

3, Rue Beaupré Pav n°2

61400 MORTAGNE-AU-PERCHE

Tél. 02 33 83 62 87 • 06 15 66 04 56

Mail : ladesch@wanadoo.fr





CLUB NATIONAL DES BÉCASSIERS

ASSOCIATION AGRÉÉE AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Les actions du Club National des Bécassiers pour une gestion raisonnée de la Bécasse des Bois permettant un suivi annuel des populations afin d'en connaître le bon état de conservation.

REJOIGNEZ-NOUS
à la Section départementale
de l'Orne
52, rue Eugène Lecointre
61000 Alençon

DÉLÉGUÉ
Pascal GAGNEUX
Alençon
Tél. : 06 49 01 37 46
Mail : pascalgagneux@orange.fr

SECRÉTAIRE
Antoine GUILLAIS
La Ferté-Macé
Tél. : 06 22 91 02 11

TRÉSORIER
Philippe EHRMANN
Gouffern-en-Auge
Tél. : 06 24 75 17 82

COTISATION
+ 4 REVUES La Mordorée
37 €

BUREAU DE L'ASSOCIATION

88 délégations départementales

12 régionales

4 100 membres

Présent dans 18 pays

43 bagueurs, balises

33 lecteurs d'ailes

44 observateurs de sites diurnes

15 observateurs météo



“Chasser le plus possible
tout en tuant le moins possible



JOURNÉE

SAINT-HUBERT-DE-L'ORNE

Le samedi 8 octobre 2022 s'est tenue la Journée Saint-Hubert-de-l'Orne « JSH 61 » sur les terrains de la société de chasse de Briouze.

La journée Saint-Hubert est une épreuve de chasse pratique qui s'adresse aux chasseurs possédant des chiens d'arrêt ou spaniels, toutes les races étant admises (que ce soit chiens LOF ou non). Avant tout, c'est la promotion de la chasse qui est recherchée. L'épreuve s'adresse à un couple chasseur/chien, où chacun y sera apprécié individuellement, mais aussi pour l'équipe chien/chasseur qu'il forme.

Dix-sept couples chasseur/chien se sont présentés et répartis sur cinq catégories différentes.

Après le café d'accueil de la société de chasse de Briouze et le rappel des règles de sécurité, les participants, juges, poseurs et accompagnateurs sont partis sur les différents terrains où se sont déroulés les rencontres. Pour continuer ce moment de partage, tous se sont retrouvés autour d'un repas. À la fin de celui-ci, un court résumé de chaque parcours a été réalisé, les résultats donnés et les lots remis.

Les vainqueurs étaient :

- **Cat. Chasseur chien d'arrêt trialisant** : M. Guillaume BONHOURE avec **Mazac Gipsy Bohemia** (braque allemand mâle).
- **Cat. Chasseur chien d'arrêt** : M. Guillaume BONHOURE avec **Rogéline De Quilack** (braque allemand femelle).

- **Cat. Chasserresse chien d'arrêt** : Mme Laurence DEDEBAN avec **Pumba des Petites Cartilles** (drahthaar mâle).
- **Cat. Archer** : M. Arnaud FONTAINE avec **Loony Tune** (griffon korthals mâle).
- **Cat. Chasseur chien spaniel** : M. Florian CARVILLE avec **Rina** (cocker anglais femelle).

L'équipe des RSH 61 tient à remercier tous les participants, bénévoles, sponsors, la FDC 61 et la société de chasse de Briouze d'avoir pu permettre le bon déroulement de cette journée.

Le samedi 18 mars 2022 s'est tenue la Journée Nature propre.

L'association des JSH 61 a participé à cette journée avec l'association de l'ACA Orne, l'association des chasseurs à l'arc de l'Orne. Comme l'année dernière nous avons passé une journée agréable, conviviale en famille et entre amis, puis nous avons partagé un repas tous ensemble.

Nous remercions encore l'ACA Orne pour son accueil.

Le samedi 14 mai 2023 l'association des JSH 61 a été invitée au Haras du Pin.

L'association des JSH 61 a pu durant cette journée partager la passion des chiens, de la chasse et de la nature. Nous avons fait découvrir gratuitement aux visiteurs la Journée St-Hubert avec la réalisation d'un mini St-Hubert pour les enfants, au fusil ou à l'arc et bien sûr accompagnés de nos chiens. Un parcours comme les grands avec un petit diplôme en cadeau.

Nous remercions encore Monsieur Maxime GRANGERAY pour son accueil.



JOURNÉE
SAINT-HUBERT-DE-L'ORNE

LE SAMEDI 7 OCTOBRE 2023
à Rânes

INSCRIPTIONS POSSIBLES
jusqu'au samedi 23 septembre 2023

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS auprès de M. Arnaud Fontaine, Président
au 06 82 74 16 94 ou par mail : jsh61@orange.fr
Rejoignez-nous sur notre site internet et notre page facebook !

M. ANSEL Maximilien ■ ■ ■ 1
3, Le Bois Morel • 61320 St-Martin-l'Aiguillon
Tél. 07 80 30 72 61 • **Rallye des Amis du Teckel**

MM. ARCANGER Henri et Benoît ■ ■ ■ 2
21, place du Marché • Passais La Conception
61350 Passais Villages • Tél. 02 33 38 72 81
Le Saint Hubert de la Croix du Houx

M. AUMOUCETTE Guy ■ ■ ■ 3
Saint-Clair • 61500 Belfonds
Tél. 06 13 63 98 76 • **Saint-Clair**

M. AUMOUCETTE Hervé ■ ■ ■ 4
Le Bas Cosnier • 61570 Almenêches
Tél. 06 70 56 66 53 • **La Vallée**

M. BEAUCHERON Dylan ■ ■ ■ 5
2, rue Josquin des Prés • 61500 Sées
Tél. 06 46 71 25 28 • **???**

M. BIDAUX Benoît ■ ■ ■ 6
La Charpenterie • 61220 Le Ménil-de-Briouze
Tél. 06 12 05 00 53 • **Le Champ du Renard**

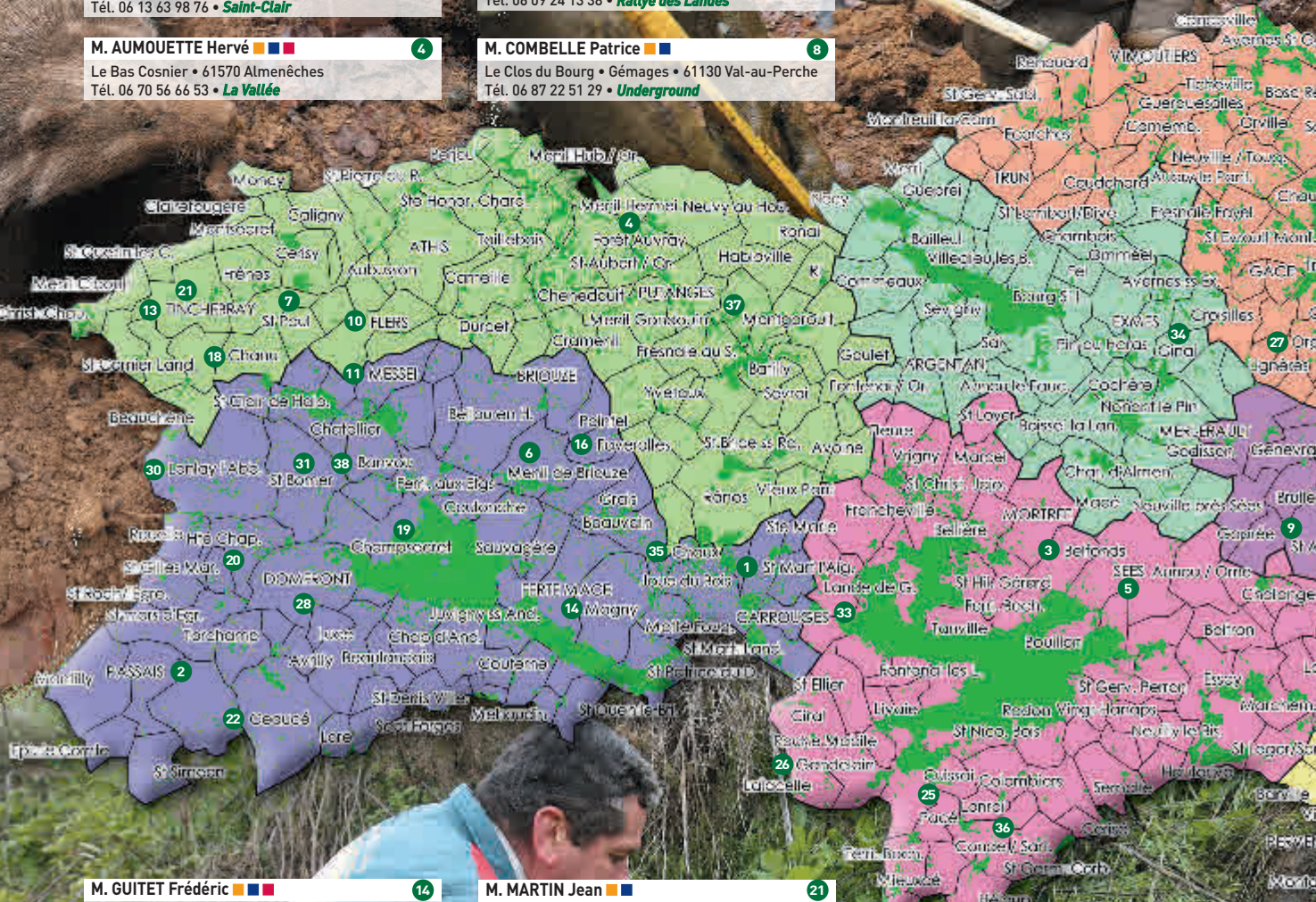
M. CARVILLE Benoît ■ ■ ■ 7
14, Les Landes • 61100 Saint-Paul
Tél. 06 09 24 13 38 • **Rallye des Landes**

M. COMBELLE Patrice ■ ■ ■ 8
Le Clos du Bourg • Gémages • 61130 Val-au-Perche
Tél. 06 87 22 51 29 • **Underground**

M. DOSSEUR Éric ■ ■ ■ 9
Les Champs Fouques • 61390 Courtomer
Tél. 06 76 75 87 35 • **Vaufleury**

M. DROUIN Pascal ■ ■ ■ 10
85, rue de Paris • 61100 Flers
Tél. 02 33 65 25 07 • **Rallye de la Héronnière**

M. FICHET Alain ■ ■ ■ 11
Le Breuil • 61440 Saint-André-de-Messei
Tél. 06 11 50 74 36 • **Le Trio du Breuil**



M. GUITET Frédéric ■ ■ ■ 14
Les Moulins Patous • 61600 Magny-le-Désert
Tél. 06 58 30 23 82 • **Moulin Patous**

M. GUYOT Vincent ■ ■ ■ 15
7, impasse du Pilon • 61260 Ceton
Tél. 02 37 29 70 97 • **Rallye Bellémois**

M. HARDY Eugène ■ ■ ■ 16
La Bourdonnière • 61220 Lignou-de-Briouze
Tél. 06 31 57 64 11 • **La Bourdonnière**

M. JAHANDIER Christophe ■ ■ ■ 17
La Hardière • 61370 Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe
Tél. 06 11 85 01 50 • **La Hardière**

M. LECORNU Patrick ■ ■ ■ 18
Visance • 61800 Chenu
Tél. 06 33 71 05 09 • **Rallye Hurle Bas**

M. MARCHANDET Éric ■ ■ ■ 19
La Bazillière • 61700 Champsecrét
Tél. 06 29 87 60 25 • **Le Dérage de la Gervaisière**

M. MARIE Kevin ■ ■ ■ 20
La Huclapie • 61700 La Haute-Chapelle
Tél. 06 31 26 49 07 • **La Huclapie**

M. MARTIN Jean ■ ■ ■ 21
204, La Bistière • 61100 Cerisy-Belle-Étoile
Tél. 02 33 66 52 65 • **Rhodos de la Belle Étoile**

M. MARTIN Raoul ■ ■ ■ 22
18, rue de la Gare • 61330 Ceaucé
Tél. 07 70 58 86 95 • **Valaubin**

M. MASSON Hervé ■ ■ ■ 23
La Tuilerie • Bubertré • 61190 Tourouvre-au-Perche
Tél. 02 33 25 78 56 • **Rallye des Bruyères**

M. SAMSON Raymond ■ ■ ■ 24
4, impasse Bellevue • 61400 Saint-Mard-de-Réno
Tél. 06 72 36 24 24 • **Rallye des Bruyères**

M. MASURIER Denis ■ ■ ■ 24
La Tonnequière • 61230 Le Sap-André
Tél. 06 30 52 28 19 • **MBM**

M. MONTIÈGE Gervais ■ ■ ■ 25
2, rue des Charmilles • 61420 St-Denis-sur-Sarthon
Tél. 02 33 31 03 85 • **Rallye Beauchêne**

M. OLIVIER Emmanuel ■ ■ ■ 26
15, place de la Mairie • 61420 Gandelain
Tél. 06 19 04 07 77 • **La Bête Noire**

M. PERROTTE Maxime ■ ■ ■ 27
La Guinehay • 61230 Orgères
Tél. 06 59 07 86 27 • **Rallye de la Roche**

M. PLUMAIL Sébastien ■ ■ ■ 28
Le Champ Thomas • 61700 Saint-Brice-en-Passais
Tél. 07 81 40 01 99 • **Rallye du Champ Thomas**

M. POTET Clotaire ■ ■ ■ 29
La Tuilerie • 61130 Igé
Tél. 02 33 83 55 64 • **Bon Tintin**

M. POTTIER Samuel ■ ■ ■ 30
Le Bout du Tertre • 61700 Lonlay-l'Abbaye
Tél. 06 87 52 25 60 • **La Lande Pourrie**

M. QUENTIN Thierry ■ ■ ■ 31
La Fauderie • 61700 Saint-Bomer-les-Forges
Tél. 06 82 61 16 36 • **Bocage d'Andaine**

M. RAMAGE Aurélien ■ ■ ■ 32
La Trébotière • 61550 La Gonfrrière
Tél. 06 74 04 92 84 • **Rallye du Chêne Double**



ASSOCIATION ORNAISE DES ÉQUIPAGES DE VÈNERIE SOUS TERRE ET ANIMAL CHASSÉ

M. GAULIER Christian ■ ■ ■ 12
Les Gouttiers • La Poterie-au-Perche
61190 Tourouvre-au-Perche
Tél. 06 27 53 52 45 • **Haies Blot**

M. GAUTIER Ludovic ■ ■ ■ 13
La Béhuetterie • Tinchebray • 61800 Tinchebray Bocage
Tél. 06 04 15 39 53 • **Rallye de Tinchebray**

Chers chasseurs, notre mode de chasse est attaqué depuis de nombreuses années et notre département en a subi les conséquences pour la fin des périodes complémentaires 2022 et nous avons été encore attaqués et suspendus pour notre période du 15 mai au 30 juin 2023.

Il va nous falloir rester actif pour récolter le maximum de données sur le terrain : recensement des terriers relevés de dégâts effectués par les blaireaux sans oublier les dégâts de renards qui peuvent quitter la liste ESOD à tout moment.

Je remercie les maîtres d'équipage se mobilisant avec leurs bouillons pour venir aux réunions et défendre notre passion. Je suis malheureusement déçu lorsque je vois les résultats des consultations publiques pour les arrêtés préfectoraux. Il faut se mobiliser davantage et être solidaires. J'espère que cela va changer dans les mœurs de tous car l'avenir de toutes les chasses en dépend.

Je compte sur vous pour venir nombreux à notre prochaine assemblée en espérant pouvoir vous donner de bonnes nouvelles.

M. Sébastien VIVIÉ
EN ST-HUBERT

BUREAU DE L'ASSOCIATION

PRÉSIDENT
Sébastien VIVIÉ
Tél. 06 11 62 48 77

VICE-PRÉSIDENT
Patrice COMBELLE
Tél. 06 87 22 51 29

SECRÉTAIRE
Aurélien RAMAGE
Tél. 06 74 04 92 84

SECRÉTAIRE ADJOINT
Maxime PERROTTE
Tél. 06 59 07 86 27

TRÉSORIER
Jonathan ROUXEL
Tél. 06 67 93 31 90

TRÉSORIER ADJOINT
Vincent GUYOT
Tél. 02 37 29 70 97

M. ROUXEL Jonathan ■ ■ ■ 36
16, rue de Beauséjour • 61250 Condé-sur-Sarthe
Tél. 06 67 93 31 90 • **Sablons**

M. SOISNARD Jean ■ ■ ■ 37
Crève-Cœur • 61210 Giel-Courteilles
Tél. 02 33 36 75 85 • **Rallye Crève-Cœur**

M. TAMSEDDAK Nassim ■ ■ ■ 38
La Courtauderie • 61450 Banvou
Tél. 06 21 87 22 17 • **Le Rallye du Manoir**

M. VIVIÉ Sébastien ■ ■ ■ 39
La Bellière • Gauville • 61550 La Ferté-en-Ouche
Tél. 06 11 62 48 77 • **Rallye de la Charentonne**

M. RENAULT Dylan ■ ■ ■ 33
L'Étre Gauthier • 61600 Ste-Marguerite-de-Carrouges
Tél. 06 34 01 17 98 • **Équipage D'Terres Normandes**

M. RIOULT Frédéric ■ ■ ■ 34
L'Écouffiers • 61310 Ginai
Tél. 06 26 36 28 18 • **Rallye du Pastis**

M. ROGER Laurent ■ ■ ■ 35
Le Chemin • 61600 La Chauv
Tél. 06 16 57 01 58 • **Rallye du Chemin**

NB : En vert italique les noms d'équipage.

Légende :

■ RENARD ■ BLAIREAU ■ RASQUIN



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE CHASSEURS AUX CHIENS COURANTS

L'AFACCC 61 a été constituée le 13 juillet 2013 au Pertre (35) par M. Geffroy Frédéric (Président) et M. Mary Michel (Trésorier) entre autres. Elle a été créée officiellement suite à sa déclaration à la Préfecture de l'Orne le 24 juillet 2013. Son siège social est situé à Silly-en-Gouffern, à la même adresse que la FDC 61.

Elle a pour objet essentiel de promouvoir et de défendre la chasse aux chiens courants. Elle se compose à ce jour de 133 adhérents. Elle permet à ces derniers de pouvoir profiter de plusieurs avantages, notamment sur différentes gammes d'aliments industriels pour chiens et chiots, ainsi que sur divers produits.

L'AFACCC 61 offre à ses adhérents la possibilité également d'accéder à tous les produits vendus par la FACCC, de recevoir la revue trimestrielle « Chien courant » éditée par celle-ci. Par leur adhésion, de bénéficier aussi d'une protection juridique et d'avoir la possibilité de participer aux concours de meutes et autres épreuves de travail pour

chiens courants, organisés sur son département et, éventuellement aux sélections régionales et nationales.

L'AFACCC 61 n'a pu organiser cette année qu'un seul concours départemental dans la voie du sanglier au Parc de Vaiges (53) le 2^e week-end de mars. En ce qui concerne ce concours, 6 meutes y ont participé et c'est le Rallye Saint Aubert qui se classera 1^{er}, Vicente Legay en 2^e et Nicolas Terrier 3^e. Nous remercions tous nos adhérents participants qui nous ont montré leur savoir-faire, leur équipage mais surtout leur passion. Plusieurs juges FACCC du premier et du second degrés étaient présents et nous les en remercions également. Ce concours s'est très bien déroulé malgré un accès limité aux visiteurs. Il a permis de tisser de nouveaux liens et surtout à donner à notre association l'envie de continuer à organiser d'autres concours dont les prochains auront lieu normalement en mars 2024 dans la voie du Chevreuil et du Sanglier et nous comptons bien sûr sur votre présence !

Nous tenons également à remercier M^{lle} Lehot Jennifer et son équipage qui nous a représentés lors de la Régionale dans la voie du Sanglier cette année dans la Sarthe.

Ci-jointes, différentes photos, de notre concours sur sangliers 2023.

M. Frédéric GEFROY
PRÉSIDENT

PRÉSIDENT
Frédéric GEFROY
Tél. : 06 24 15 54 13
Mail : frederic.geffroy61@orange.fr

TRÉSORIER
Michel MARY
Tél. : 06 81 83 82 48

VICE-TRÉSORIER
Florian DANGUY
Tél. : 06 87 19 92 70

SECRÉTAIRE
Kévin BOUILLARD
Tél. : 06 62 74 24 64

VICE-SECRÉTAIRE
Emmanuel BOUVET
Tél. : 06 19 45 09 47

BUREAU DE L'ASSOCIATION





ASSOCIATION DES PIÉGEURS DE L'ORNE

Cette année notre Assemblée Générale a eu lieu le samedi 6 mai 2023 avec une centaines de participants, j'étais moi-même absent (petit problème de santé), la Présidence a été assurée par Madame Stelliane Bettefort, 1^{re} Vice-présidente, je tiens beaucoup à la remercier.

L'association rassemble environ 300 adhérents à jour de leur cotisation.

Il y a toujours des retardataires qui, à ce jour, ne sont pas assurés (très important).

Par contre, le nombre de piégeurs ACTIFS est en forte diminution, je pense que cela s'explique suite au prix du carburant.

Les comptes ont été présentés par notre ami Pierre Coupey pour la dernière fois. En effet, notre ami Pierre a décidé de passer la main après plus de trente ans de bons et loyaux services (MERCI PIERRE), la médaille du piégeur lui a été remise par M. Jean-Claude François, Vice-président de la FDC61.

Les populations de renards sont en nette augmentation, et pourtant nous risquons de le voir retirer de la liste des ESOD, pour la fouine, c'est fait...

Il nous faudra 3 ans pour le récupérer, alors à vos crayons pour les feuilles de dégâts, je le dis tous les ans !!!

LISTE des ESOD

Ragondin, rat musqué, corneille noire, corbeau freux, raton laveur, vison d'Amérique.

Le Conseil d'Administration et moi-même remerciant M. le Président de Balorre, le Conseil d'Administration et le personnel de la FDC 61 pour les services rendus à notre association.

Association des Piégeurs de l'Orne Agréés

PRÉSIDENT

Marc LEBLOND
26, rue des Liquidambars
61400 ST-HILAIRE-LE-CHÂTEL
Tél. : 02 33 25 43 98
06 74 75 79 31

VICE-PRÉSIDENTE

Stelliane BETTEFORT
Le Bourg
61500 LE CERCUEIL

TRÉSORIÈRE

Christine MUSSIER
142, route du Fouquerand
61160 SAINT-GERVAIS-DES-SABLONS
Tél. : 02 33 67 24 86
Port. : 06 20 30 63 70

BUREAU DE L'ASSOCIATION





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER



Notre association poursuit ses activités pour la promotion de tous les modes de chasse du grand gibier dans l'Orne. Les adhérents reçoivent deux fois par an une lettre d'information contenant des articles sur les actualités du département. Nous envoyons également par mail tous les communiqués plus urgents à nos adhérents.



Formation et préparation à l'examen du Brevet Grand Gibier

Une nouvelle session du Brevet Grand Gibier est proposée chaque année. Les candidats profitent également d'une démonstration de recherche du grand gibier blessé avec l'aide d'Hervé Moulinet (UNUCR) et de conseils sur le perfectionnement au tir grâce à nos référents départementaux. De nombreux outils de révision sont maintenant mis à disposition : modules commentés, manuel de révision, quizz en ligne... Le Brevet reste une expérience incontournable sur les connaissances du grand gibier.

Utilisation des drones thermiques pour la prévention de la mortalité des faons de chevreuil lors des fauchages

En collaboration avec l'ANCGG et Blaser, les associations départementales de la Mayenne et de l'Orne participent à un projet expérimental pour la deuxième année.

Participation aux sous-commissions de plan de chasse

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique prévoit qu'un représentant de l'association siège à chaque sous-commission de plan de chasse. Pour préparer les réunions des sous-commissions de chaque massif, notre association a organisé des réunions par secteur en sollicitant ses adhérents. Les observations sont ensuite

synthétisées et servent à argumenter les débats en sous-commissions.

Perfectionnement au tir et réglage des optiques

Avec l'encadrement des référents départementaux et de moniteurs de tir, les séances se déroulent au stand de tir d'Argentan.

Sensibilisation à la recherche du grand gibier blessé

Nous soutenons totalement la promotion de la recherche du grand gibier blessé en proposant des démonstrations avec l'aide d'Hervé Moulinet (UNUCR).

Participation à l'exposition de trophées dans le département

Nous participons à cet événement avec une exposition photographique (cette année, sur le sanglier). Nous réalisons également des cotations à cette occasion.

Travail sur l'équilibre forêt-gibier

Nous participons au comité de pilotage sur l'équilibre forêt-gibier sur le massif forestier d'Écouves. Cette année, trois animateurs départementaux ont suivi la formation sur la méthode Brossier-Pallu.

Nous avons également participé à l'opération « J'aime la Nature Propre » qui s'est déroulée le samedi 18 mars.

M. Matthieu COUSTY
PRÉSIDENT

BUREAU DE L'ASSOCIATION

ADCGGO c/o Serge MOUCHEL
21, rue des Écureuils
61200 Argentan
E-mail : adcggorne@orange.fr
Tél. 06 86 33 03 39
www.ancgg.org/ad61

PRÉSIDENT
Matthieu COUSTY

VICE-PRÉSIDENT
Daniel BOUVE

SECRÉTAIRE
Serge MOUCHEL

TRÉSORIER
Benoît SALLARD

RESPONSABLE BREVET GRAND GIBIER
Maxime MALLET,
mallet.max2@gmail.com

BREVET GRAND GIBIER

La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le Brevet Grand Gibier. Ce Brevet est un test qui constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique.

L'ADCGGO propose une session tous les ans au printemps avec un examen au mois de juin.

Le Brevet Grand Gibier comporte deux épreuves :

- Une **épreuve théorique** de contrôle des connaissances sur diapositives avec questions à choix multiple.
- Une **épreuve pratique** (tir, arc ou vènerie).

INSCRIPTION À L'ASSOCIATION

(30 € pour l'adhésion seule, 65 € avec l'abonnement à la revue Grande Faune) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Mail :

- PAR COURRIER : C/O Serge MOUCHEL – 21, rue des Écureuils – 61200 ARGENTAN
- EN LIGNE AVEC PAIEMENT SÉCURISÉ EN CB : www.ancgg.org/ad61

Expérimentation sur l'utilisation d'un drone thermique pour préserver les faons de chevreuil lors des fauches de prairies

Pour la deuxième année consécutive, les Associations départementales des chasseurs de grand gibier de l'Orne et de la Mayenne participent à une étude expérimentale sur la prévention de la mortalité des faons de chevreuils lors des fauches de prairies en collaboration avec la société Blaser et l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier (ANCGG).



De nombreux faons de chevreuil sont chaque année victimes du machinisme moderne agricole. L'opération à titre expérimental se déroule en mai et en juin à l'aide de drones équipés d'une caméra haute définition et d'un capteur thermique pouvant détecter une source de chaleur émise par un animal au repos, dans une végétation haute.

Le protocole

Les drones sont équipés d'une nacelle 3 axes entièrement stabilisée comportant une caméra thermique et une caméra optique. Toute émission de chaleur est vérifiée par un deuxième opérateur guidé par le pilote du drone. Ces bénévoles ont suivi une formation en ligne pour être habilités à piloter ces machines. Pour une détection optimale des points chauds d'animaux au repos dans une parcelle fourrée, une intervention tôt le matin est privilégiée. La différence de température entre l'animal et l'air ambiant doit en effet être suffisamment marquée pour faciliter la détection.

Géolocalisé, le faon peut alors être protégé selon deux manières en fonction de son âge. Les plus jeunes encore immobiles sont déplacés avec des gants et recouverts par un bac le temps de la fauche de la parcelle. Les faons les plus âgés et mobiles sont poussés en dehors de la parcelle.

Chaque sortie a donné lieu à une fiche de renseignements visant à modéliser la typologie des prairies, ainsi que les emplacements des reposées de nouveau-nés (date d'intervention, distance par rapport à la lisière, type de culture, pénétrabilité, prairies permanentes ou

prairies temporaires, environnement proche...).

Une équipe de bénévoles volontaires et disponibles

Ce type d'expérimentation ne peut avoir lieu sans un minimum d'investissement personnel des personnes impliquées. Il est impératif d'être au moins deux : un pilote et un assistant préposé à la surveillance du vol et au sauvetage des faons si nécessaire.

Les échanges avec les agriculteurs sont indispensables pour réaliser le survol peu avant la fauche. La communication a porté ses fruits puisque le motif des demandes a évolué entre la première et la deuxième année d'expérimentation. Il y a d'abord eu des agriculteurs curieux et intéressés puis des appels plus spécifiques pour des parcelles à risques où des faons avaient été fauchés les années précédentes.

Quelques résultats

Une bonne proportion de prairies avec présence d'animaux a permis de tester l'efficacité du drone. Les prairies permanentes (foin) semblent être des zones à haut risque liées à leurs caractéristiques plus pérennes pour accueillir la faune sauvage, en particulier quand elles sont en lisière de forêt. Les chevrettes s'y sentent en sécurité pour mettre bas et élever leurs petits.

Au printemps 2022, une surface totale de 135 hectares répartie en 123,5 hectares de prairies permanentes et 11,5 hectares de prairies temporaires a été survolée. La majorité est exploitée en système conventionnel et 20,5 hectares en biologique. La sécheresse au

début du printemps n'a pas permis, par la suite, la récolte d'un fourrage abondant. Le couvert végétal présentait donc de fortes disparités en production : clairsemé à 45 %, dense à 55 % et très dense à 5 %. La hauteur de la végétation était comprise entre 40 et 70 cm. Les conditions de détection étaient donc satisfaisantes pour le repérage par les capteurs thermiques du drone.

Bénéficiant de leur expérience du terrain, les pilotes ont privilégié le relationnel avec des agriculteurs susceptibles de les amener sur des parcelles à forte probabilité de présence de faons. Le succès fut au rendez-vous. Au total 24 faons furent détectés sur ces 135 hectares et tous dans un excellent état sanitaire. Déjà grands, ils prenaient la fuite et sortaient des parcelles, avec ou sans leur mère. Seul un jeune d'à peine deux semaines, tapé au sol, fut mis sous cloche le temps de la fauche. Il y a eu deux matinées exceptionnelles avec respectivement 5 faons repérés sur seulement 7,5 hectares et 4 faons sur 15 hectares.

Quelle satisfaction de voir ces petits chevreuils échapper aux machines ! Et d'entendre les commentaires d'exploitants convaincus, comme par exemple : « Ici, l'an passé, j'ai fauché trois faons et aujourd'hui nous en avons sauvé trois ! ». Ces sauvetages à petite échelle peuvent paraître dérisoires. Ils ont pourtant le mérite d'éveiller les consciences afin que dans un avenir proche le matériel agricole soit mieux équipé pour la détection de la faune sauvage. La balle est dans le camp des constructeurs !

L'Association départementale des chasseurs de grand gibier de l'Orne remercie l'ensemble des bénévoles ayant participé à ces opérations, en particulier les pilotes Stéphan Levoe et Michel Bellanger, ainsi que les agriculteurs ayant collaboré. La démarche mérite d'être poursuivie à plus large échelle avec d'autres organismes





ASSOCIATION DES CHASSEURS À L'ARC DE L'ORNE



PETITE INFO : Toute personne désirant pratiquer la chasse à l'arc doit être titulaire du permis de chasser et avoir, au préalable participé à une session de formation obligatoire.

BUREAU
DE L'ASSOCIATION

PRÉSIDENT
Franck NEVEU
Tél. : 06 81 88 36 65
ADRESSE MAIL
acaorne@orange.fr
FACEBOOK
ACAorne

MON RÊVE D'ARCHER EST ARRIVÉ AUJOURD'HUI...

14 h, je pars avec mon chien Lucky, un setter, pour un après-midi de chasse dans un petit bois qui restera pour toujours gravé dans ma mémoire, mais je ne le sais pas encore.

Dès le début, Lucky me fait un arrêt sur une place chaude. Nous reprenons notre marche et nouvel arrêt, mais cette fois sur la première bécasse de l'après-midi : elle décolle, la flèche part mais elle n'atteindra pas son but. Nous repartons, encore un arrêt sur une chevrette qui voulait rester discrète dans son tas de ronces.

Nous voilà enfin arrivés sur une parcelle où je sais qu'il y a souvent des bécasses, Lucky commence son travail dans celle-ci, au bout de quelques mètres, il bloque sur un tas de fougères. En voyant le regard de mon chien, j'ai vite compris qu'il y avait quelque chose devant nous, la bécasse est là. Elle décolle en chandelle devant moi, elle monte, j'arme mon arc, vise, lâche la flèche.

À la vue du tas de plumes, j'ai réalisé qu'il venait de se passer quelque chose. Je la vois tomber et il me faut un petit temps pour comprendre que mon rêve d'archer que je cherchais depuis plusieurs années vient enfin de se réaliser.

Je félicite mon chien et nous pouvons rentrer tranquillement à la maison.

JEAN-MARIE PERIER

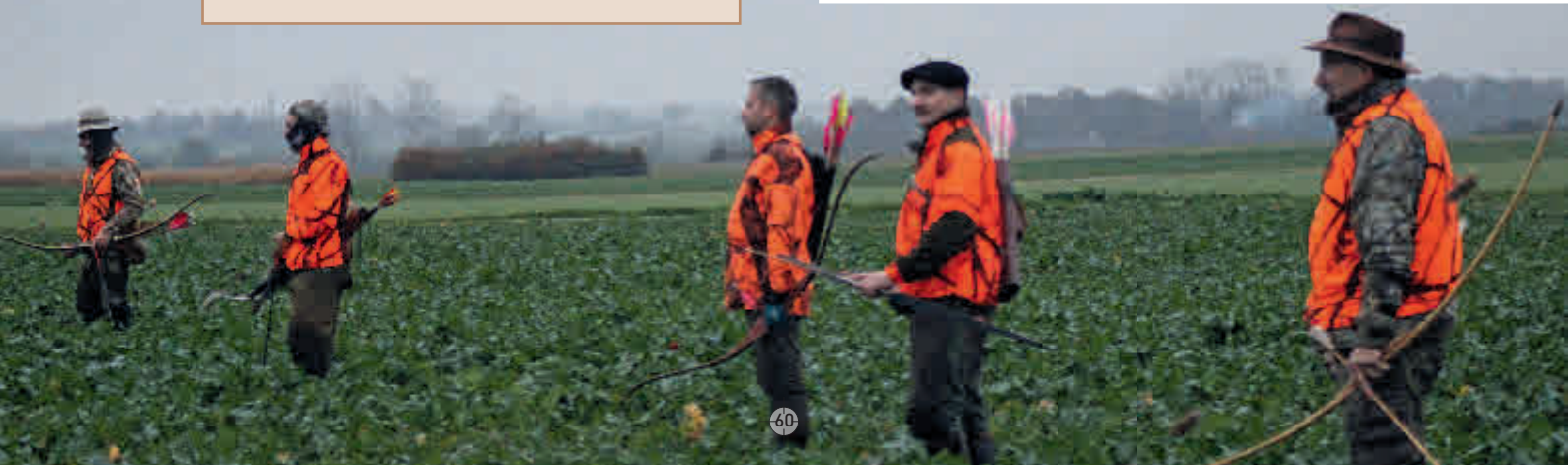
L'Association des Chasseurs à l'Arc de l'Orne a pour objet de :

- Promouvoir la chasse à l'arc au niveau départemental.
- Promouvoir une pratique de chasse à l'arc porteuse de valeurs.
- Former et éduquer les chasseurs à l'arc.
- Développer la sensibilité et l'engagement des chasseurs à l'arc en faveur de l'environnement.

JOURNÉES DE FORMATION OBLIGATOIRE (JFO)

Tous les ans, en septembre
à la Fédération des Chasseurs de l'Orne
à Gouffern-en-Auge.

Pour plus de renseignements,
n'hésitez pas à contacter la FDC 61
au 02 33 67 99 39.





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU ET MIGRATEURS DE L'ORNE

VOYAGE À CANCALE

Cette année, l'ACGEMO a organisé un voyage à Cancale pour ses adhérents et les personnes extérieures.

À notre arrivée à Cancale, nous avons fait la visite guidée des parcs à huîtres et d'une entreprise ostréicole (ferme d'élevage d'huîtres). Notre guide était charmante et la visite fut instructive et conviviale. Celle-ci s'est terminée par une dégustation d'huîtres et de vin blanc très appréciée. Un petit tour sur le marché où certains ont pu se faire plaisir et nous avons regagné le bus afin de continuer notre périple.

Nous avons ensuite été accueillis à la réserve de Châteauneuf pour pique-niquer tous ensemble. Là encore un bon moment en famille et entre amis.

L'après-midi, notre guide nous a rejoints afin de visiter la réserve de Châteauneuf. Nous avons découvert un très beau site en constante évolution, veillant sur la faune et la flore des marais. Nous avons pu observer quelques canards et après cette bonne balade, toujours avec le beau temps regagner notre bus pour le voyage retour. Avec bien sûr une photo souvenir de groupe.

Mme Alexandra FONTAINE,
SECRÉTAIRE DE L'ACGEMO.



HOMMAGE À RAYMOND LAMY

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris le décès de Raymond LAMY.

Avec Hubert MASSON, Raymond fut à l'initiative de la création de notre Association des Chasseurs de Gibier d'Eau et des Migrateurs de l'Orne (ACGEMO), où il sera Président pendant plus de 20 ans et membre de l'Association Nationale des Chasseurs de Gibiers d'Eau (ANCGE)

Ardent défenseur des zones humides, passionné par la chasse aux canards, en 1976, Raymond fait l'acquisition dans le marais de Briouze d'une parcelle et fait construire son 1^{er} gabion où il aménage les mares et les digues.

En 1992 pour se rapprocher de son domicile, il fait construire un 2^e gabion à Saint-Gilles-des-Marais.

Raymond n'a cessé d'œuvrer pour la défense de la chasse au gibier d'eau notamment l'obtention et le maintien de la chasse de nuit dans l'Orne.

Homme de partage, il aimait particulièrement inviter les jeunes chasseurs et, hors saison de chasse, les photographes pour mettre en valeur la faune et la flore du marais.

Sa passion pour la chasse et la pêche lui fit découvrir à plusieurs reprises l'Irlande, l'Écosse et la Pologne.

Raymond s'en est allé vers une très longue et douce migration.

Bon vent.

M. JEAN-JACQUES JOUENNE,
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES CHASSEURS
DE GIBIER D'EAU ET DES MIGRATEURS DE L'ORNE
(ACGEMO)

PRÉSIDENT

Jean-Jacques JOUENNE
62, rue W. Martel – 61200 Sarceaux
Tél. : 02 33 67 41 14

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT

Hugues MASSON

2^E VICE-PRÉSIDENT

Loïc BEAUDOIRE

SECRÉTAIRE

Alexandra FONTAINE
Le Perron – La Fresnaye-au-Sauvage
61210 Putanges-Le-Lac
Tél. : 02 33 30 02 38

TRÉSORIER

Gérard DUCREUX
Launay Vénieux – 61100 St-Paul
Tél. : 02 33 65 73 96



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES GARDES-CHASSE PARTICULIERS DE L'ORNE

Rapport Moral

Le nombre de gardes de l'association diminue tous les ans, de 90 en 2021, nous sommes 80 environ en 2023.

Il en est de même dans les autres départements.

Quelles sont les causes ?

Les territoires sont de plus en plus grands donc moins de gardes.

Le renouvellement est trop long et les documents trop compliqués à remplir, ce qui décourage beaucoup de gardes.

D'ailleurs, certains ne font plus que de la surveillance en attendant le renouvellement de leurs assermentations.

Un stage de gardes particuliers a eu lieu en décembre 2022

– 15 participants, 4 seulement avaient un employeur.

Un stage sur la sécurité a été organisé le 29 avril 2023 encadré par Xavier BRAULT.

Il y avait plus de responsables de chasse que d'adhérents. C'est un peu décevant pour nous.

Matinée très intéressante, nous avons vu les derniers règlements de l'Europe concernant la chasse.

Xavier nous a montré l'angle des 30° sur le parcours de chasse ainsi que le tir sanglier.

Ensuite, nous avons pris le verre de l'amitié pour remercier Xavier et pour son départ en retraite.

**Les prochains stages de garde
auront lieu les 5 et 7 décembre 2023.**

Certains d'entre vous ont participé en mars à la **journée « Nature propre »** organisée par la Fédération, l'OFB et la Région. Sur Messei, Sées, Rémalard, Bellême, Mortrée.

De nombreux sacs poubelles de déchets ont été ramassés.

L'an prochain, si d'autres personnes souhaitent participer, nous sommes preneurs pour votre bénévolat.



Le siège social se situe chez

PRÉSIDENT

Jean-Claude LESIEUR
N° 4 – Le Cormier – Dancé
61340 PERCHE-EN-NOCÉ
Tél. : 02 33 83 00 69

VICE-PRÉSIDENT

Dominique GUÉRIN

TRÉSORIÈRE, SECRÉTAIRE

Stelliane BETTEFORT
Le Bourg
61500 LE CERCUEIL
Tél. : 02 33 27 02 14

Mail : stelliane.bettefort@orange.fr

Mail : adgcpo-61@orange.fr

BUREAU DE L'ASSOCIATION



FAITES APPEL AUX CONDUCTEURS DE CHIENS DE SANG !!!

ORNE

BOISSEAU Anthony

Le Mage

Tél. **06 70 94 50 38**

MARS Jean-Noël

Laleu

Tél. **06 15 76 92 15**

VILFAYEAU Frédéric

Longny-au-Perche

Tél. **07 85 55 92 24**

DÉPARTEMENTS LIMITOPHES

HACQUARD Philippe

Eure

Tél. **02 32 49 16 34**

MOULINET Hervé

Mayenne

Tél. **02 43 00 77 21**

Port. **06 86 49 19 94**

NIZAN David

Eure

Port. **06 82 07 10 17**

BRACELET DE REMPLACEMENT : Les chasseurs faisant appel à un conducteur de chien de sang, après une recherche aboutie, « pourront » se voir attribuer un bracelet de remplacement identique à celui utilisé lors de la recherche. Dans ce cas, seul le coût matériel du bracelet sera dû.

RECOMMANDATIONS POUR LA RÉUSSITE D'UNE RECHERCHE

1. Observer la réaction de l'animal au coup de feu.
2. Couper les chiens de traque.
3. Contrôle **systématique** de chaque tir sur une distance maximum de 100 mètres. (Même si le tireur semble ne pas avoir atteint l'animal).
4. Si présence d'indices, **baliser le lieu de l'impact** (anshuss) ainsi que les autres indices sur une distance de 100 mètres maximum (ne pas se laisser entraîner par une quantité importante de sang au risque de relever l'animal qui risque de parcourir une longue distance). Marcher en parallèle de la piste. Baliser le poste du tireur.
5. Alerter un conducteur de chien de sang.

UNUCR – UNION NATIONALE DES UTILISATEURS DE CHIENS DE ROUGE

La Promotion de la recherche au sang est l'un des objectifs du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de L'Orne.

La recherche au sang des animaux blessés est l'une des obligations morales qui s'impose au chasseur de Grand Gibier. Il n'est plus admissible que des animaux agonisent longuement sans que des moyens sérieux et adaptés ne soient mis en œuvre pour les retrouver même si certains d'entre eux finissent par se rétablir (mais au prix de quelles souffrances, et avec quelles séquelles ?)

Avec le développement quantitatif des populations, on peut craindre une certaine désinvolture à l'égard des animaux blessés. La rareté numérique, la qualité du trophée, la corpulence de l'animal incitent à rechercher les animaux blessés. L'abondance provoque une banalité

réductrice du nombre d'appel à un conducteur.

Proportionnellement, et paradoxalement, l'augmentation des attributions entraîne une baisse du nombre des recherches...

La recherche dans l'Orne : 100 000 ha boisés, quelques 12 000 grands animaux prélevés. Hélas, tous les tirs ne sont pas efficaces, 1 000 à 2 000 animaux sont blessés plus ou moins gravement. **Seulement 10 % font l'objet d'une recherche par un conducteur agréé.**

Des conducteurs interviennent dans le département avec un taux de réussite voisin de 50 %. (liste en bas de page). Ce sont des bénévoles, leur intervention est gratuite.

Chasseurs, Responsables de chasse, faites que dans notre département, la recherche des animaux blessés devienne le complément obligatoire de l'action de chasse.

“ Il n'est pas déshonorant de mal placer sa balle surtout lors de tirs de battues. Par contre, il est méprisable de se désintéresser du sort de l'animal tiré qui, s'il est blessé, ira mourir misérablement, souvent à quelques centaines de mètres seulement. Un conducteur parfaitement formé à cette discipline permet de remédier à ce type de bavure...”

Jean LEMOINE

Les Indices



SANG



POILS



OS, VENAISON, VISCÈRES

La présence d'indices sur le lieu du tir n'est pas systématique :

- Poils difficilement visibles.
- Saignement qui apparaît après plusieurs mètres, voir dizaines de mètres.

Éléments également à prendre en compte :

- Comportement de l'animal (animal qui ralentit, animal qui se sépare de la harde ou de la compagnie).
- Impression et ressenti de tireur au moment du tir (tireur qui pense avoir atteint l'animal).

Alain VALLÉE, Frédéric VILFAYEAU, Anthony BOISSEAU



Association départementale
des jeunes chasseurs
de l'Orne

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES JEUNES CHASSEURS

« Depuis sa création en 2016, l'Association des jeunes chasseurs de l'Orne n'a cessé d'évoluer.

L'objectif du Club est de réunir ses adhérents autour de la chasse et de valeurs communes que nous avons à cœur de défendre. L'adhésion permet avant tout de soutenir l'association mais donne également accès à divers événements tels que soirée brame, invitations à des chasses sur l'ensemble du département, journées chasse « jeunes chasseurs », journée pêche... Ces rassemblements nous permettent d'élargir et d'enrichir ensemble notre passion.

Nous pouvons proposer ces événements grâce à un noyau de bénévoles actifs et soudés.
Si vous voulez vous investir, n'hésitez pas à prendre contact avec nous !

REJOIGNEZ-NOUS

INSCRIPTION À TÉLÉCHARGER SUR LE FACEBOOK DE L'ASSOCIATION

<https://www.facebook.com/adjc61>

Président

François ROMÉ • Tél. : 06 63 28 10 15

Vice-Président

Jérôme DESCOUT • Tél. : 06 76 11 03 37

E-mail : contact.adjc61@gmail.com



POUR NOUS CONTACTER ET EN SAVOIR PLUS :

PAR TÉLÉPHONE

06 63 28 20 15
06 26 48 65 71

PAR MAIL

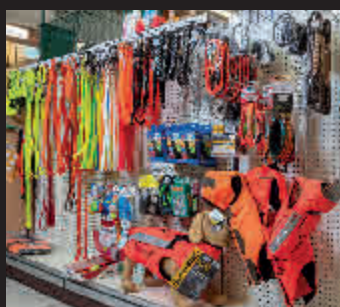
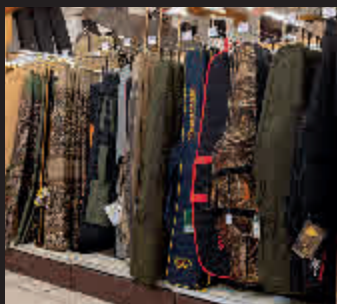
contact.adjc61@gmail.com

SUR FACEBOOK

<http://www.facebook.com/adjc61>



SPÉCIALISTE DE LA CHASSE & DU TIR SPORTIF



**400 m² d'espace
de vente**

**Expédition sous
24H/48H**

**+ 1000
ARMES
en stock !**

1 ATELIER DE RÉPARATION



1 TUNNEL DE TIR AVEC SANGLIER COURANT !



www.armurerie-gilles.com

ZI Route de Domfront - BP 52 - 61101 FLERS cedex FRANCE

Tél. 02 33 66 56 29 - contact@armurerie-gilles.com

Horaires d'ouverture du magasin : Du mardi au vendredi 9h-12h / 14h-19h • Samedi : 9h-12h / 14h-18h / Fermé les jours fériés

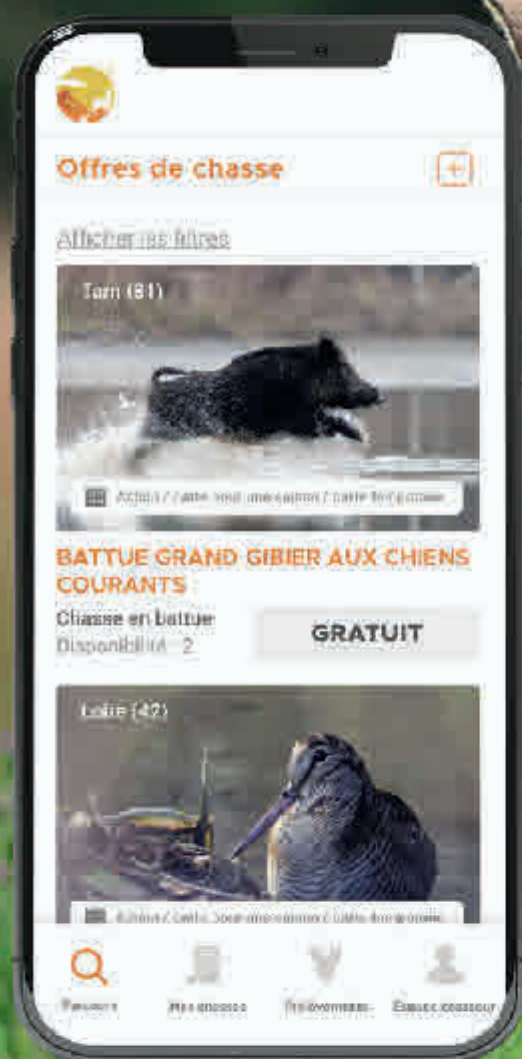


WINCHESTER





COCAGNE
ORNE



PREMIÈRE PLATFORME NATIONALE D'OFFRES DE CHASSE

Retrouvez vous en toute sérénité
sous l'œil bienveillant des
Fédérations de chasse partenaires
du réseau Cocagne

Cocagne et votre FDC agissent au quotidien
pour faciliter la rencontre entre Présidents
de chasse et chasseurs passionnés.



Vous êtes **Président de territoire, chasseur passionné**, ou les deux à la fois, ne laissez
pas toutes les infos sur la plateforme nationale d'offres de chasse **www.cocagne.fr**